



PROFIL ET PROJECTION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE DROGUE AU CANADA

par
Kwing Hung, Ph.D.
Nathalie L. Quann, M.A.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

Février 2000

Faits saillants

- De 1977 à 1998, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la drogue a chuté de 28 p. cent. Il est passé de 53 138 en 1977 à 38 198 en 1998. Toutefois, la tendance semble s'être stabilisée au cours des dernières années.
- En ce qui a trait aux types de drogue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a beaucoup chuté alors que le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne a connu une hausse importante au cours des années 1980. Toutefois, le nombre d'infractions liées à tous les types de drogue s'est stabilisé au cours des dernières années.
- En ce qui a trait à la nature de l'infraction, la possession compte aujourd'hui pour 55 p. cent de toutes les infractions liées à la drogue perpétrées par des adultes. Les 45 p. cent restant visent le trafic, l'importation et la culture de la drogue. La proportion d'accusations de possession de drogue a connu une chute rapide pendant les années 1980, mais elle est demeurée plutôt stable au cours des dernières années.
- Une comparaison du nombre d'adultes accusés d'avoir perpétré une infraction en matière de drogue et du nombre d'affaires liées à la drogue entendues par les cours criminelles provinciales révèle qu'environ 85 p. cent des adultes inculpés sont traduits devant les tribunaux. Toutefois, il existe des différences importantes entre les provinces et les territoires.
- D'après la méthode d'extrapolation retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera de 6 p. cent au cours des cinq prochaines années; il passera de 38 198 en 1998 à 40 660 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Tableaux 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour près des deux tiers (64 p. cent) de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (26 p. cent). L'héroïne ne compte que pour 3 p. cent des accusations alors que les drogues diverses comptent pour les 7 p. cent qui restent.

À la fin des années 1970, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a diminué et il est passé de plus de 1 000 accusations portées contre des adultes à environ 500 pendant les années 1980. Le nombre total d'adultes accusés a de nouveau franchi la barre des 1 000 pendant les années 1990, mais il semble s'être stabilisé au cours des dernières années.

Les infractions liées à la cocaïne ont augmenté rapidement, de moins de 800 adultes accusés à la fin des années 1970 jusqu'à plus de 12 000 en 1989, une augmentation de plus de quinze fois. Au cours des années 1990, le nombre d'adultes accusés a légèrement diminué et la tendance semble se maintenir depuis quelques années.

Les infractions liées au cannabis ont diminué, de près de 50 000 adultes accusés à la fin des années 1970 à moins de 25 000 en 1991. Depuis, le nombre d'adultes accusés est également demeuré stable, soit environ 24 000.

En ce qui concerne les infractions liées à diverses autres drogues, moins de 2 000 accusations ont été portées contre des adultes entre les années 1977 et 1990. Le nombre total a rapidement augmenté en 1991 et 1992, mais il a légèrement diminué depuis. Toutefois, on constate une tendance modérée à la hausse au cours des dernières années.

En ce qui a trait à la nature de l'infraction, plus de la moitié (55 p. cent) de tous les adultes inculpés d'une infraction liée à la drogue en 1998 ont été accusés de possession, 34 p. cent de trafic de drogue, 9 p. cent de culture du cannabis et les 2 p. cent qui restent, d'importation de drogue.

Le nombre d'adultes accusés de possession de drogue a chuté de plus de la moitié entre 1977 et 1991. Il est passé d'environ 45 000 en 1977 à 23 000 en 1991. Depuis, la diminution a ralenti. En 1998, le nombre d'inculpés adultes était de 21 200. En 1977, 85 p. cent de toutes les infractions liées à la drogue étaient des infractions de possession, mais ce pourcentage n'a atteint que 55 p. cent en 1998.

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de trafic, d'importation et de culture de la drogue a augmenté rapidement. Il est passé de 8 000 à la fin des années 1970 à 17 000 au début des années 1990. Depuis, la tendance s'est stabilisée.

Dans l'ensemble, le nombre total d'adultes accusés d'avoir perpétré une infraction en matière de drogue a diminué. D'environ 55 000 au début des années 1980, il est passé à moins de 40 000 au cours des dernières années. En règle générale, la tendance s'est stabilisée.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux (Tableau 3)

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. En fait, le nombre d'affaires entendues en 1996/1997 est presque le même que le nombre d'inculpés adultes, le rapport entre les deux chiffres étant de 1,01 pour l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police.

En outre, le ratio varie selon la province ou le territoire : il va depuis 0,74 en Saskatchewan jusqu'à 1,08 au Québec. Au Yukon, le ratio élevé est dû au petit nombre d'affaires.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 est tout à fait différent. Les rapports sont, pour la plupart, beaucoup plus bas qu'en 1996/1997. Le moyenne canadienne n'est toujours que de 0,68 ce qui veut dire que pour chaque 100 adultes inculpés, les tribunaux n'ont traité que 68 affaires. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

En conclusion, pour chaque 100 adultes inculpés, on compte environ 85 affaires portées devant les tribunaux. Toutefois, le nombre réel d'affaires peut varier énormément, soit de 40 à 100, selon l'administration en cause.

Méthodes de projection

Trois groupes de méthodes permettent d'établir les tendances futures en matière d'infractions liées à la drogue : (1) la méthode subjective; (2) la méthode économétrique; (2) la méthode par extrapolation.

Le premier groupe est la méthode subjective. Selon cette méthode, les experts dans un domaine connexe, par exemple les agents de la paix, les avocats et les administrateurs des tribunaux, présentent une estimation des tendances à venir. En premier lieu, on leur fournit les niveaux antérieurs d'infractions en matière de drogue; puis, on leur demande de prédire les niveaux futurs compte tenu de leur connaissance du système. Les résultats obtenus sont ensuite examinés et une projection moyenne est établie à partir de ces résultats.

Le deuxième groupe est la méthode économétrique. Il s'agit d'une projection mathématique par technique de régression multiple. Les tendances futures en ce qui a trait aux infractions liées à la drogue peuvent être calculées à l'aide de plusieurs facteurs démographiques, sociaux et économiques.

Les facteurs démographiques comprennent, notamment :

- le nombre de jeunes et de célibataires (les délinquants sont surtout des jeunes célibataires)
- le nombre de personnes séparées et divorcées et le nombre de familles monoparentales (les personnes de familles éclatées consomment peut-être plus souvent de la drogue).

Les facteurs sociaux et de justice pénale comprennent, notamment :

- le taux de chômage (les chômeurs consomment peut-être plus souvent de la drogue)
- le nombre d'agents de la paix et les sommes d'argent consacrées aux activités policières (peuvent entraîner une augmentation des activités d'application de la loi)
- le nombre de vols qualifiés et de vols (les accusés peuvent avoir recours à ces moyens pour se procurer de la drogue).

Les facteurs économiques comprennent, notamment :

- l'Indice des prix à la consommation (la consommation de drogues peut avoir un rapport avec l'inflation)
- les taux d'intérêt, le revenu personnel moyen, le revenu disponible moyen et le taux horaire de salaire (la consommation de la drogue est peut-être liée à la prospérité)
- le taux de change de la devise américaine (le marché canadien de la drogue est lié au marché américain).

Le troisième groupe est la méthode par extrapolation. Il s'agit de projections mathématiques fondées exclusivement sur la tendance passée, par application notamment des moyennes mobiles et du lissage exponentiel aux données sur le passé.

La méthode économétrique peut sembler la plus sophistiquée. Toutefois, elle dépend de la disponibilité de données en ce qui touche plusieurs facteurs, tant passés que futurs. Par exemple, il faut effectuer des projections distinctes relatives aux fluctuations de prix, au taux de chômage, à la composition démographique, aux dépenses en matière de justice avant d'être en mesure d'établir une projection des infractions en matière de drogue. À titre de comparaison, la méthode par extrapolation exige beaucoup moins de données et cette méthode de projection s'est également avérée fiable dans plusieurs études, notamment dans le domaine de la justice. Par conséquent, c'est la méthode la plus utilisée parmi les trois et c'est la méthode retenue dans le présent projet.

Cette méthode donc, consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogue pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années 1999 à 2003. La méthode statistique retenue est la méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage la détermination de la tendance future.

Degré d'exactitude de la projection antérieure

L'exercice de projection effectué il y a trois ans a déterminé que le nombre d'adultes accusés par la police pour les années 1996 à 1998 serait de 37 538, 36 427 et 35 315. Les chiffres réels signalés par la police ont été de 38 400, 35 799 et 38 383. Soulignons que ces chiffres sont un peu plus élevés que les chiffres indiqués dans les tableaux puisqu'ils comprennent les personnes accusées en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*. Ainsi, la variation entre les chiffres réels et les chiffres prévus a été de 2,2 p. cent en 1996, de 1,8 p. cent en 1997 et de 7,5 p. cent en 1998. Les recherches effectuées en matière de projection révèlent qu'après trois années de projection, la variation est habituellement supérieure à 10 p. cent. Par conséquent, on peut affirmer que les projections effectuées au cours de l'exercice précédent étaient extrêmement exactes.

Résultats de la projection (Tableau 4)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police augmentera peu au cours des cinq prochaines années, soit d'environ 1 p. cent par année. L'augmentation totale après 5 ans est évaluée à près de 6 p. cent, de 38 198 adultes accusés en 1998 à 40 660 en 2003. Toutefois, l'augmentation varie beaucoup entre les diverses administrations. Parmi les 10 provinces, l'augmentation va depuis 36 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à 2 p. cent en Ontario.

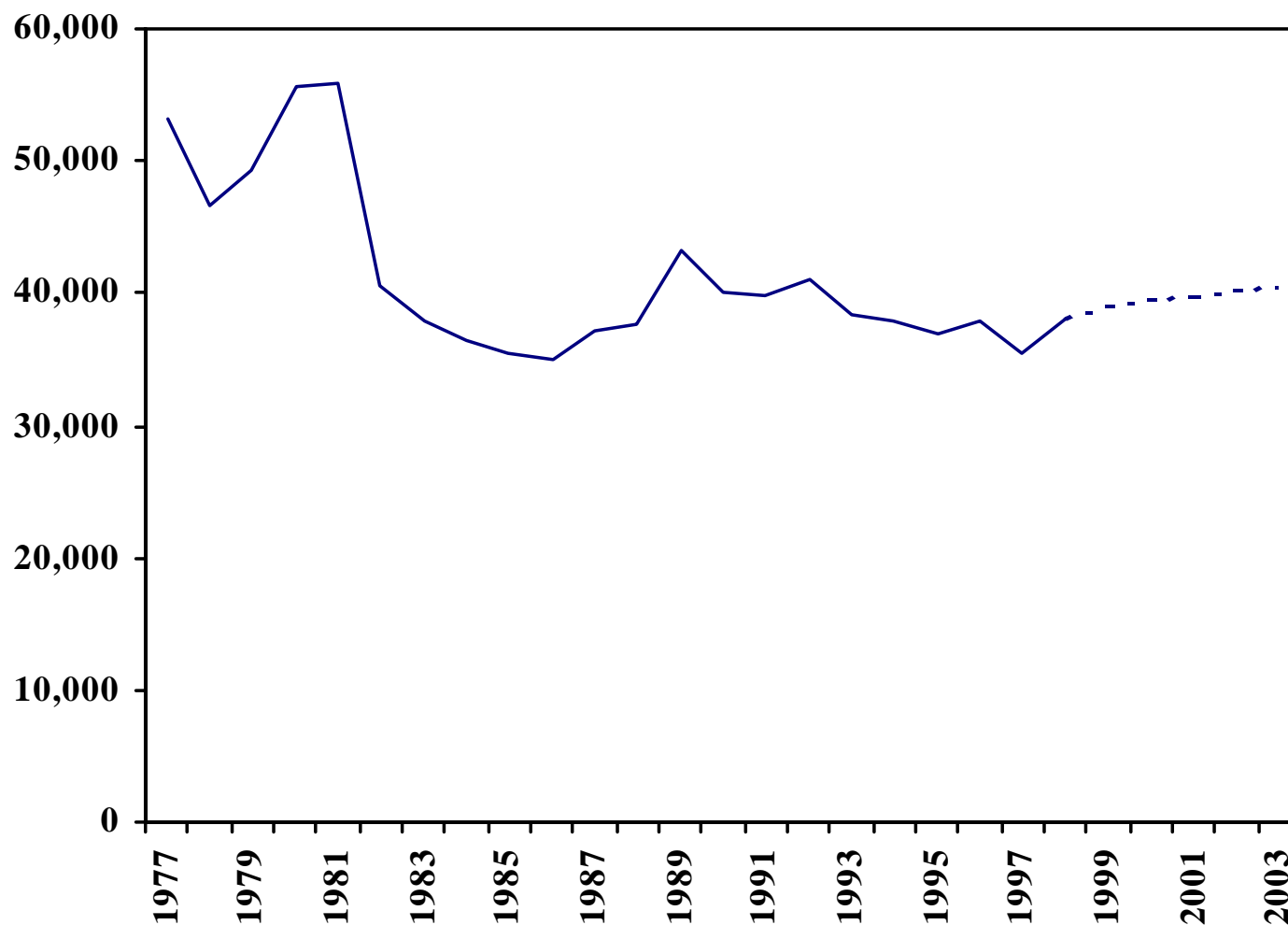
Rappelons toutefois que plus le nombre d'adultes accusés est élevé, plus la projection est fiable. Plus les chiffres sont petits, plus les risques d'écart sont grands et, par voie de conséquence, plus il est difficile d'établir une prévision exacte des tendances. Pour cette raison, les niveaux réels dans les provinces moins peuplées subiront probablement l'influence des changements du nombre d'accusations ou de signalements par la police.

Ainsi, les projections relatives au Canada et aux provinces les plus peuplées sont plus susceptibles d'être exactes que pour les provinces moins peuplées.

Utilisation des renseignements obtenus

Les divers rapports sur les profils et les projections permettront d'obtenir des renseignements susceptibles de servir aux discussions sur le nombre d'infractions liées à la drogue dans les provinces et les territoires et sur l'ampleur de leur augmentation ou diminution. Il est possible d'indiquer l'étendue des activités liées à la drogue au cours des deux dernières décennies, mais nous ne connaissons pas très bien la nature des changements susceptibles de se produire, tout particulièrement à cause des facteurs d'influence inattendus, notamment les changements de politique ou d'ordre législatif, les pratiques d'application de la loi ou d'autres facteurs sociaux. Il est donc important d'utiliser les projections mathématiques de pair avec l'expérience et la connaissance de spécialistes qui travaillent tous les jours dans ce domaine afin de déterminer l'évolution prochaine des infractions en matière de drogue.

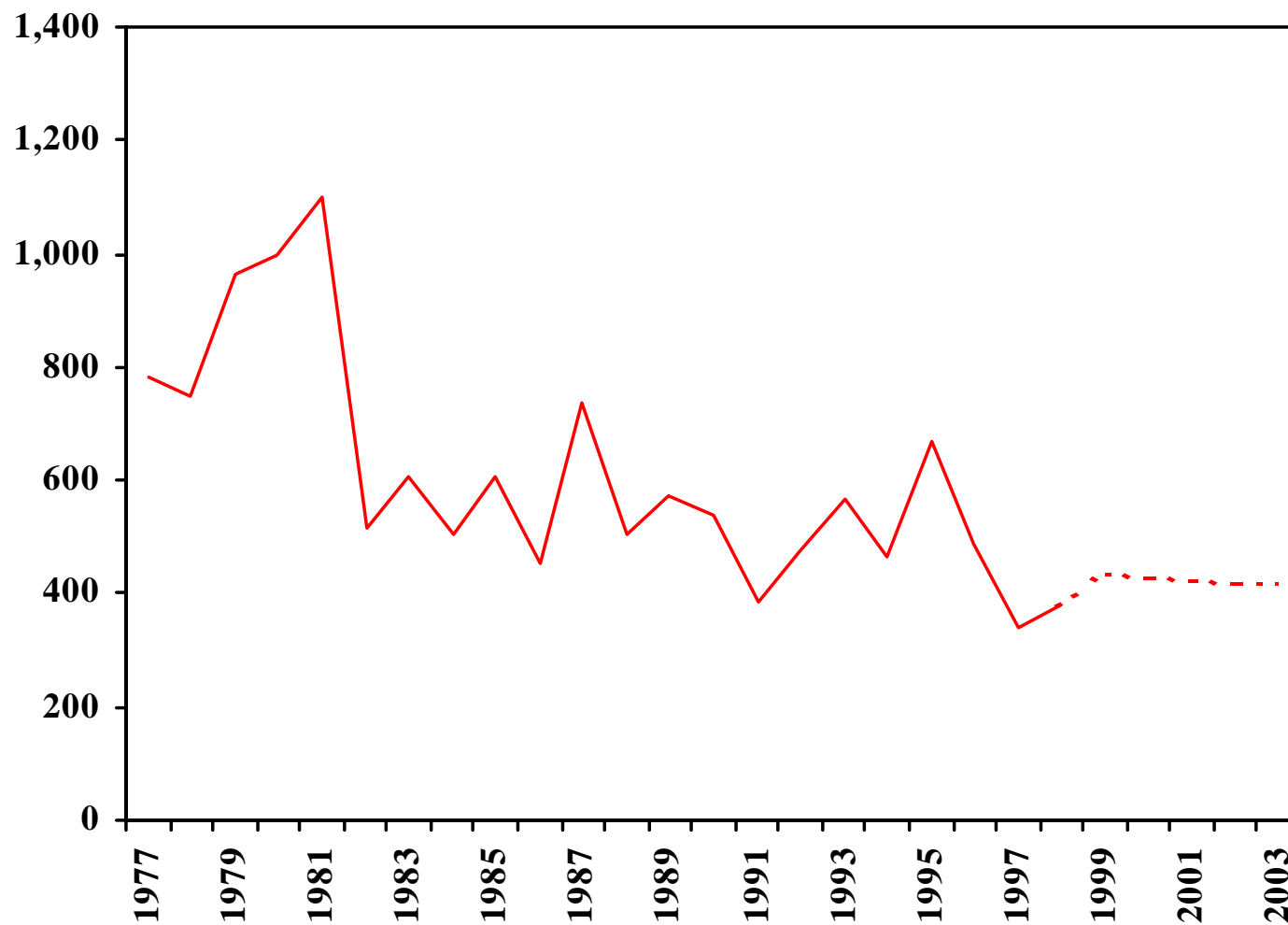
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Canada, 1977 à 2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

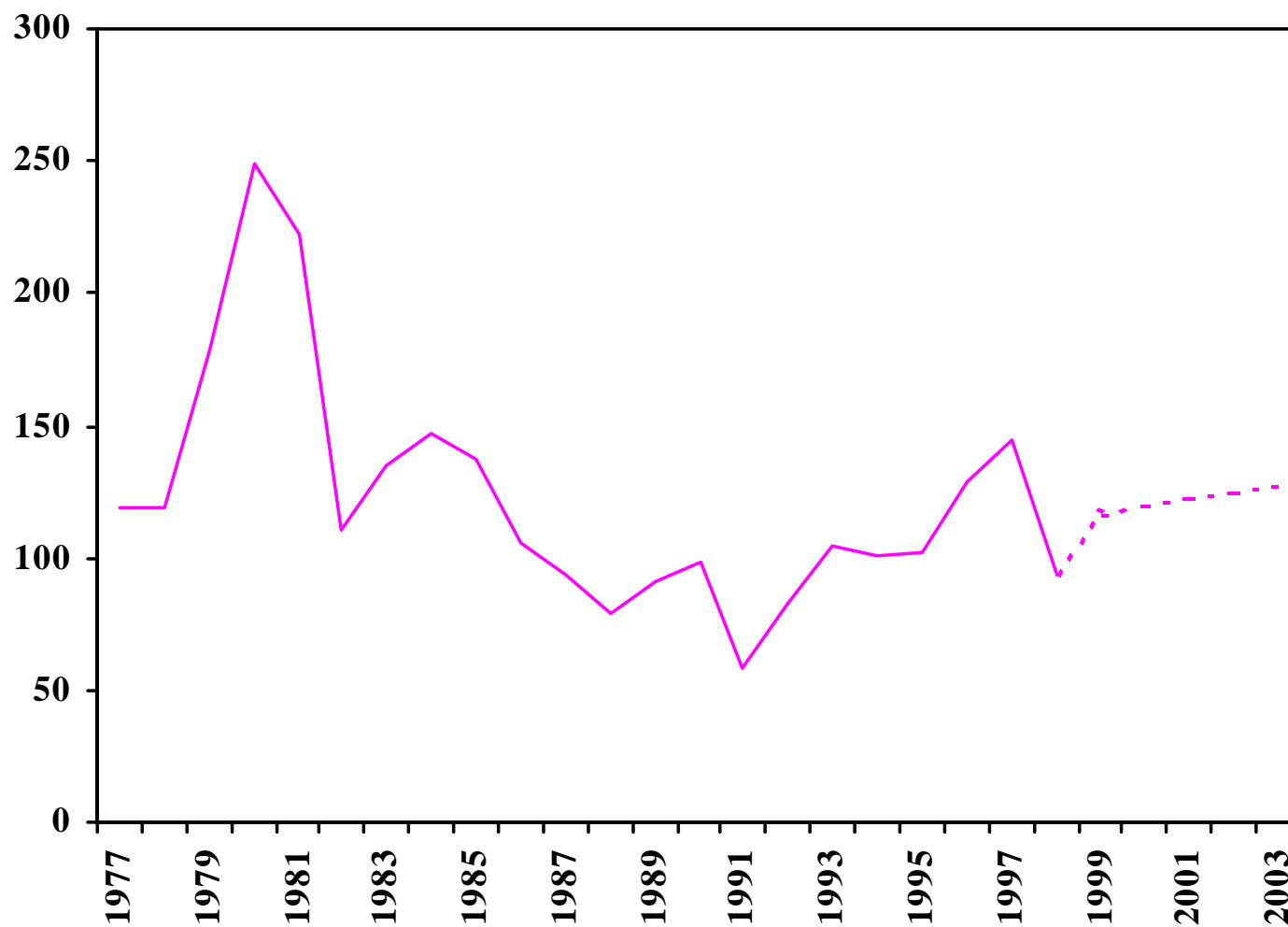
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Terre-Neuve, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

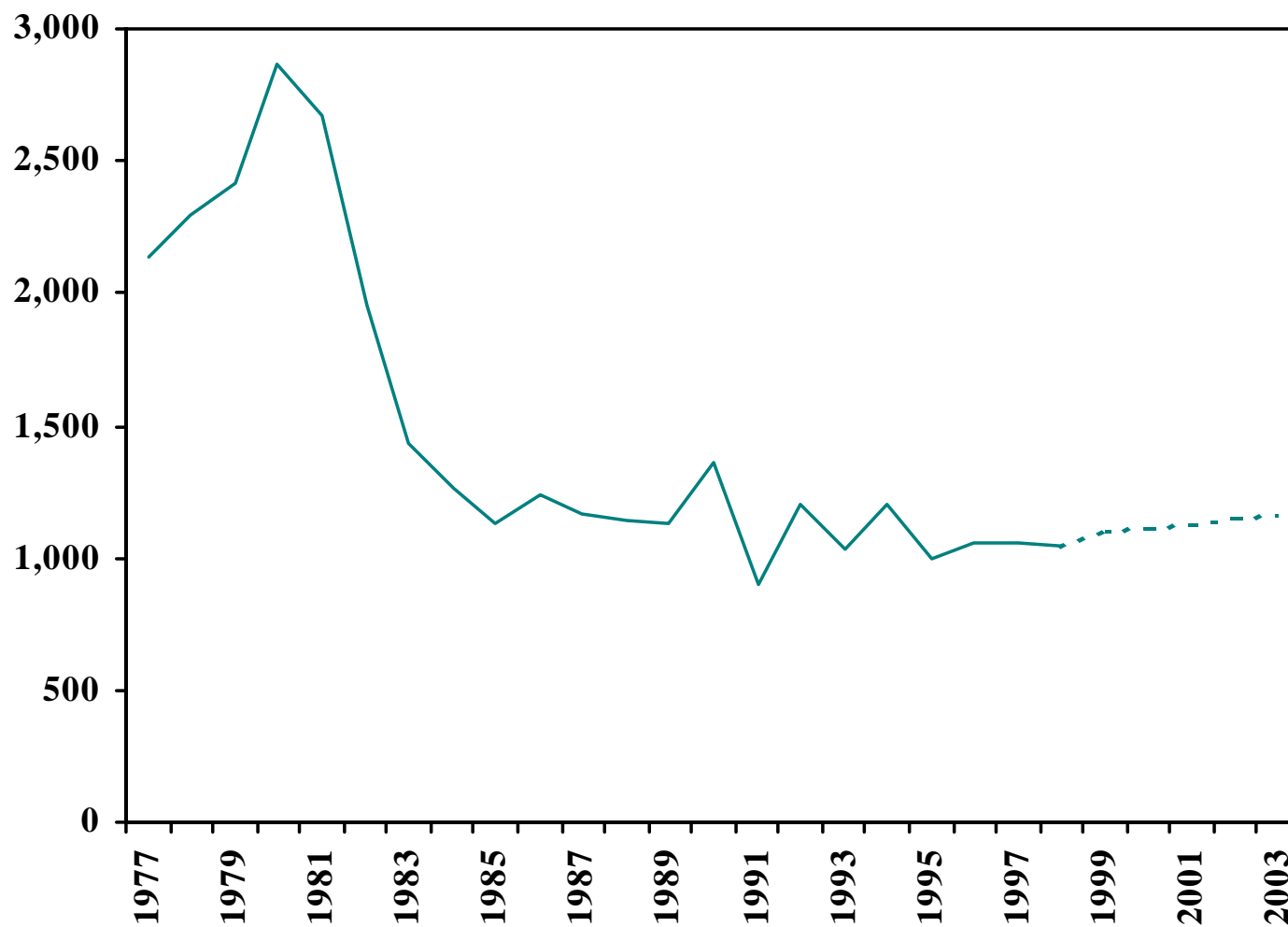
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Île-du-Prince-Édouard, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

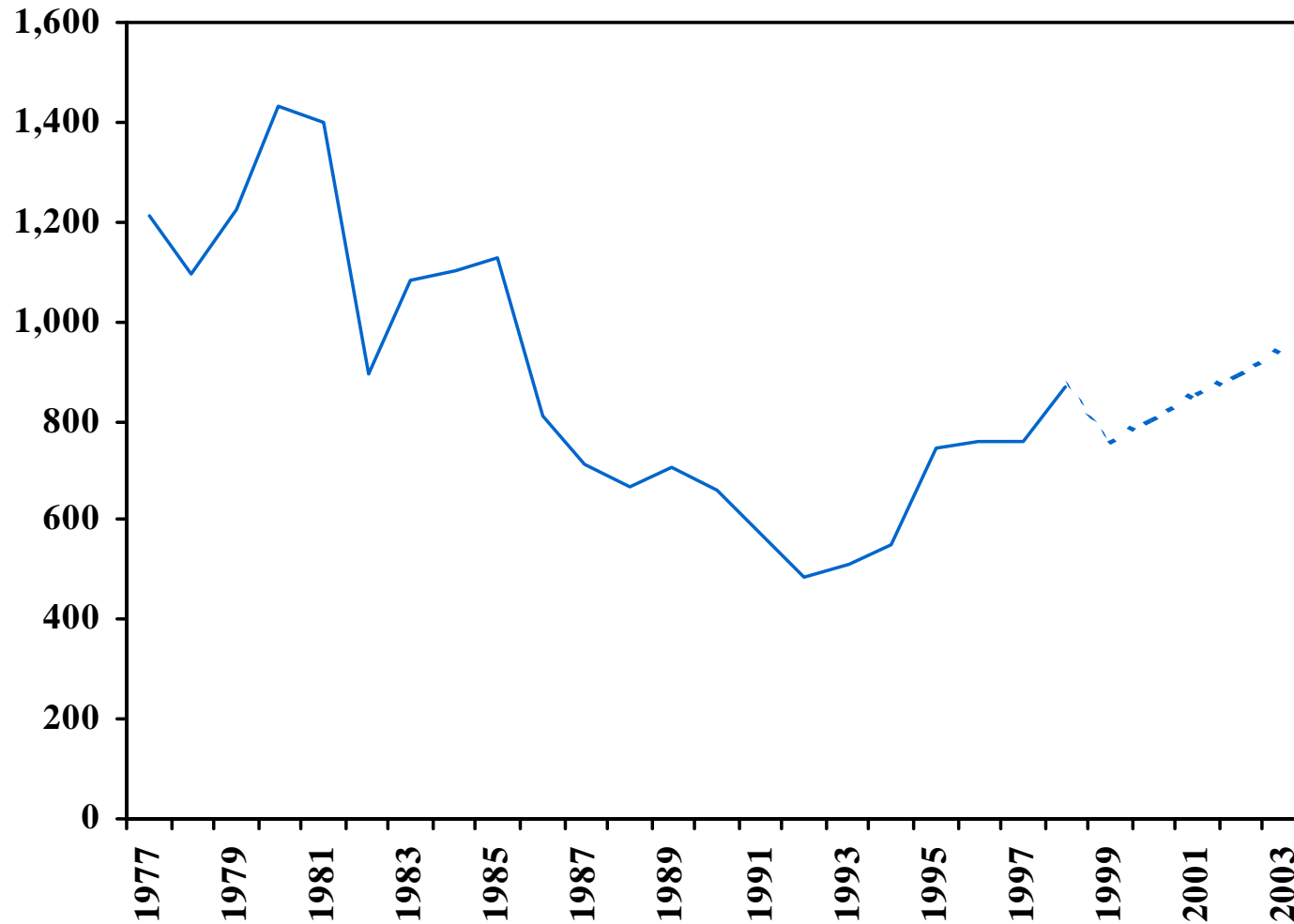
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Nouvelle-Écosse, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

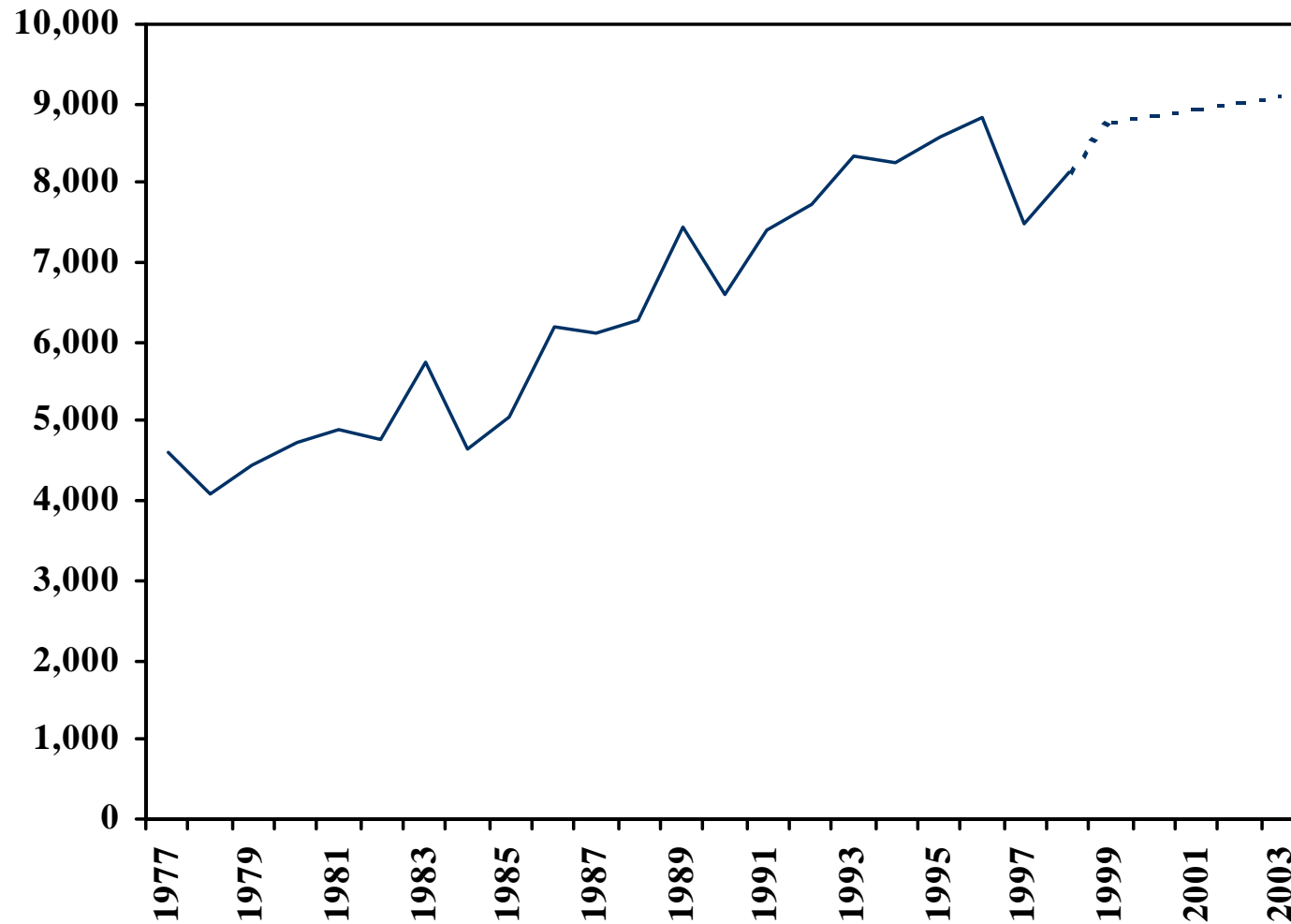
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Nouveau-Brunswick, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

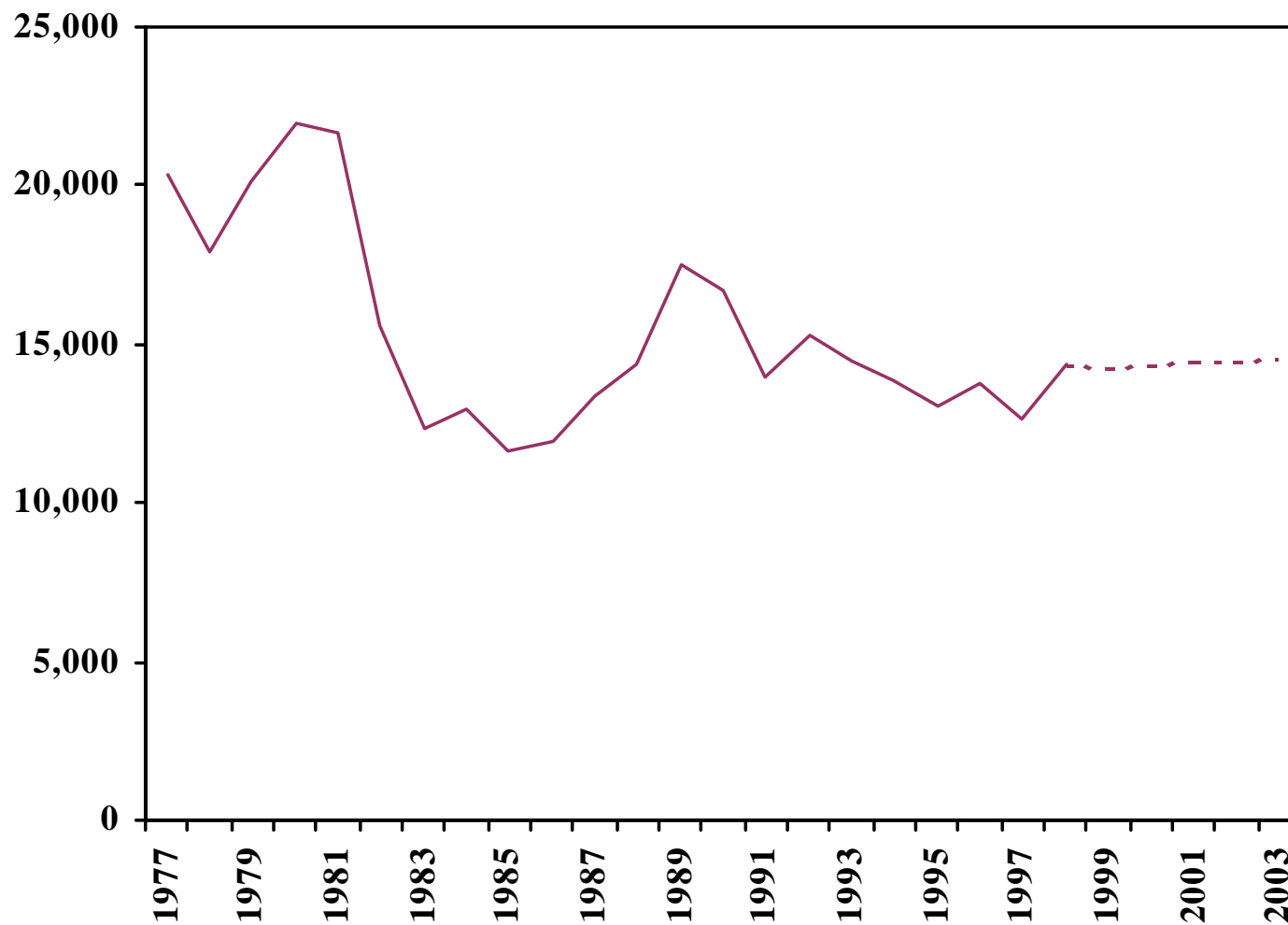
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Québec, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

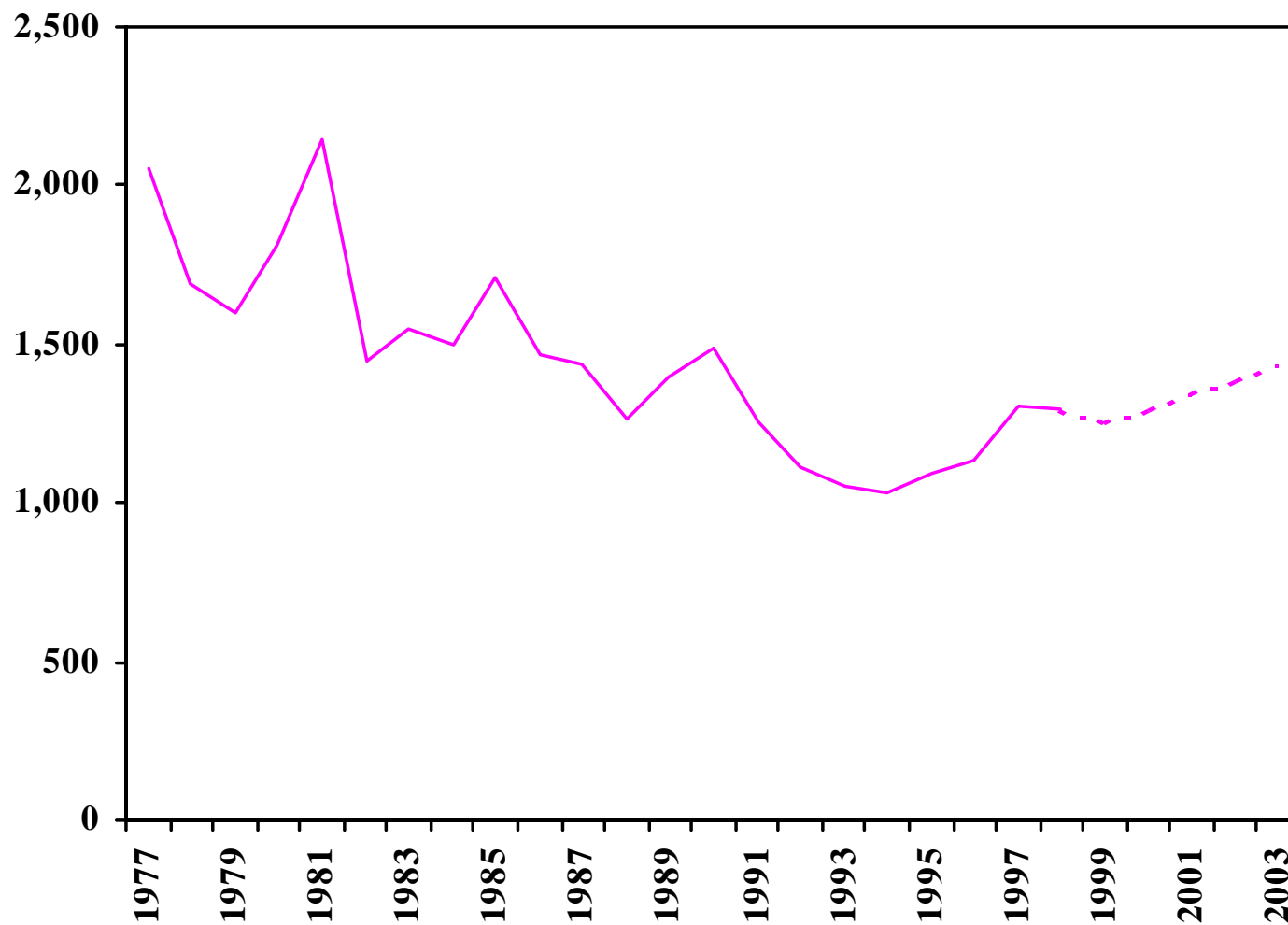
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Ontario, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

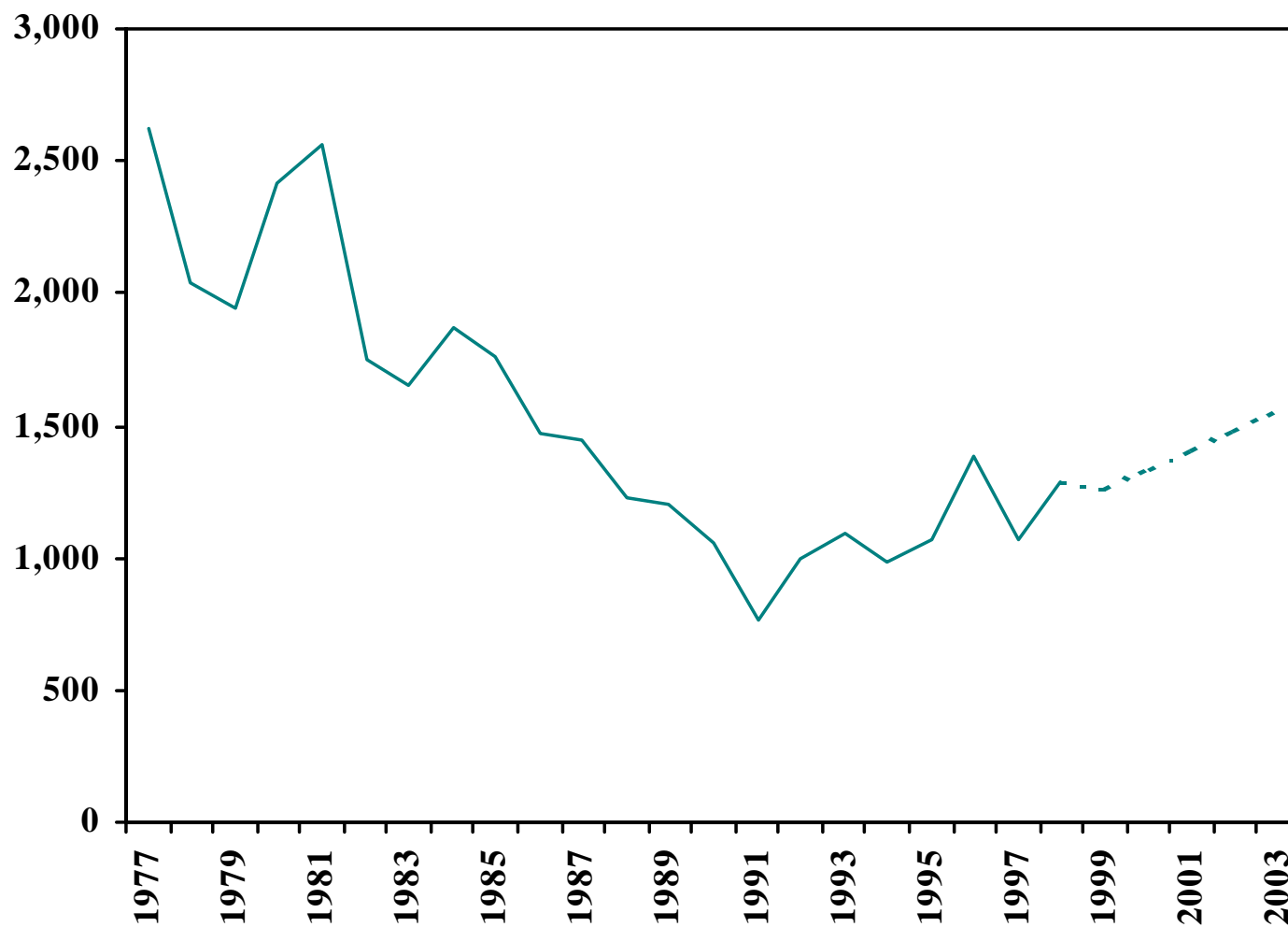
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Manitoba, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

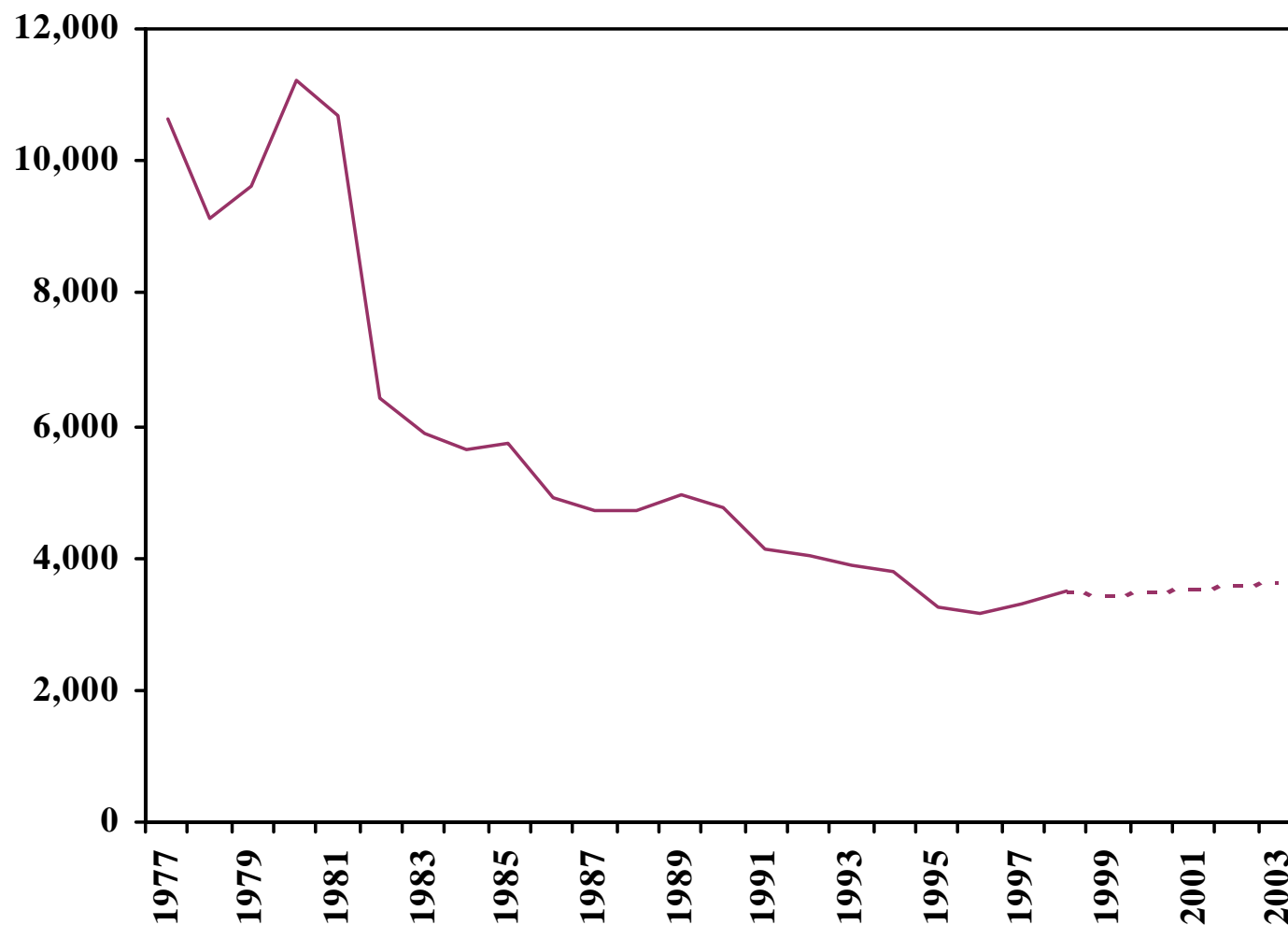
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Saskatchewan, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

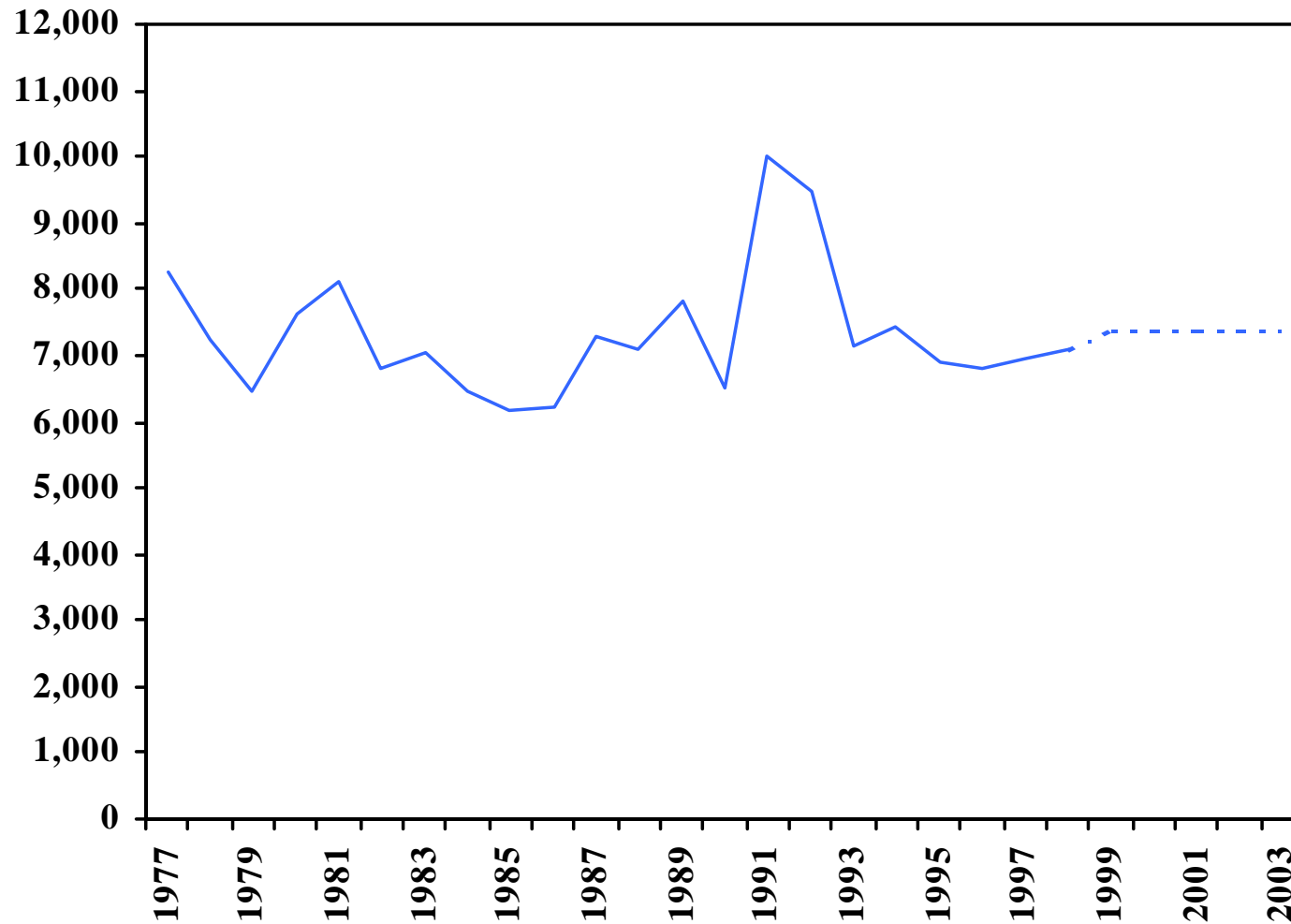
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Alberta, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

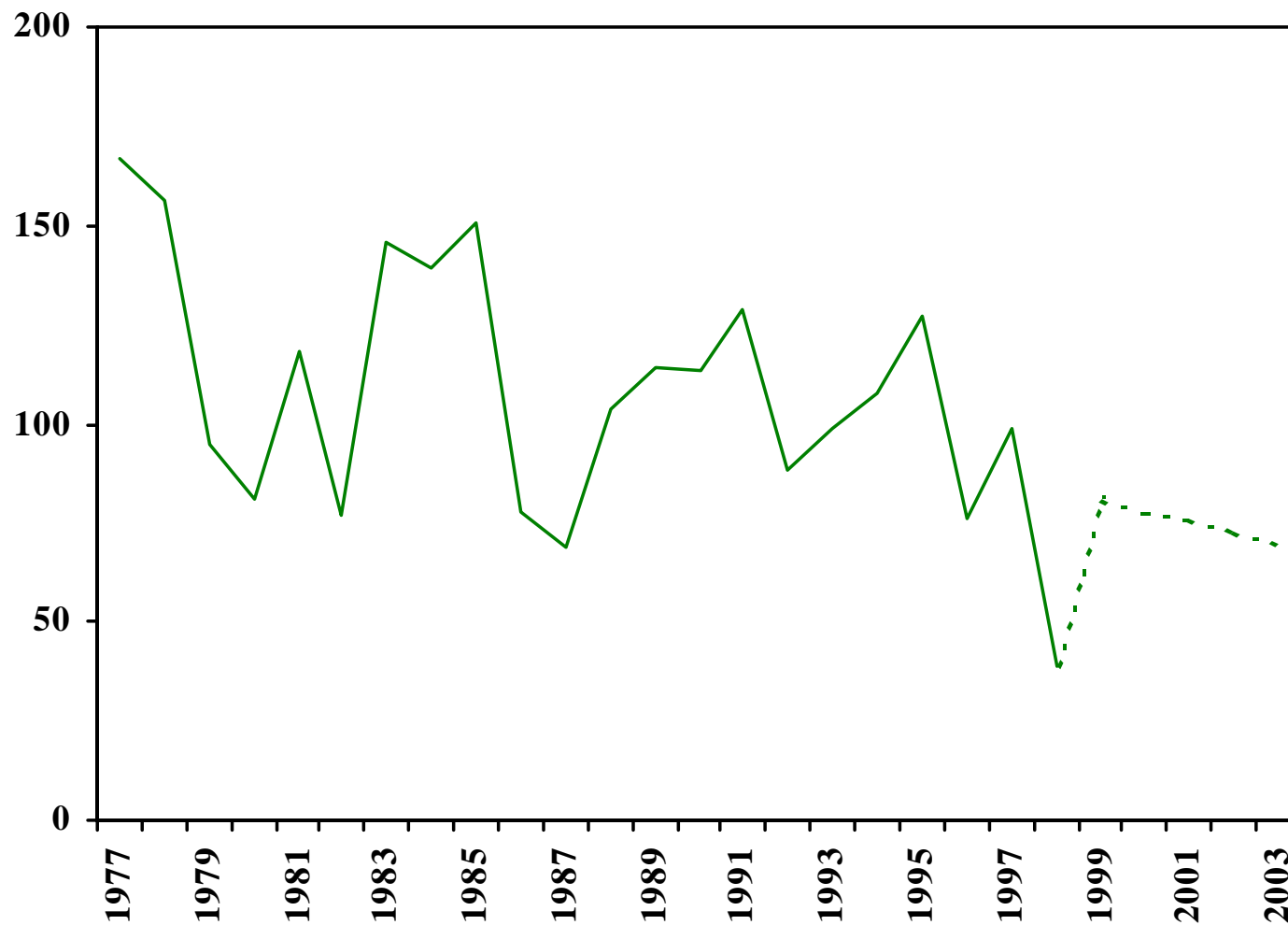
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Colombie-Britannique, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

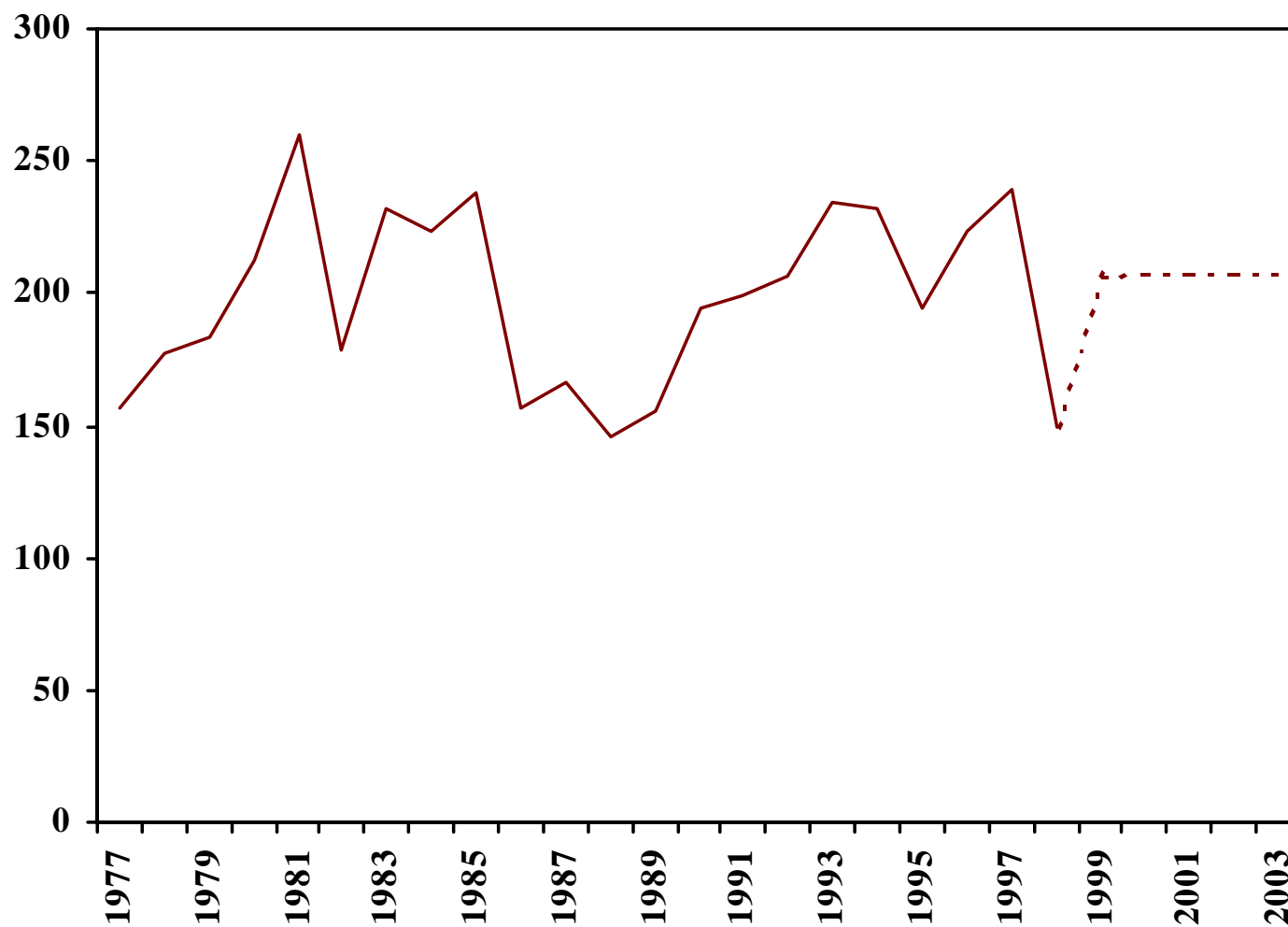
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Yukon, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

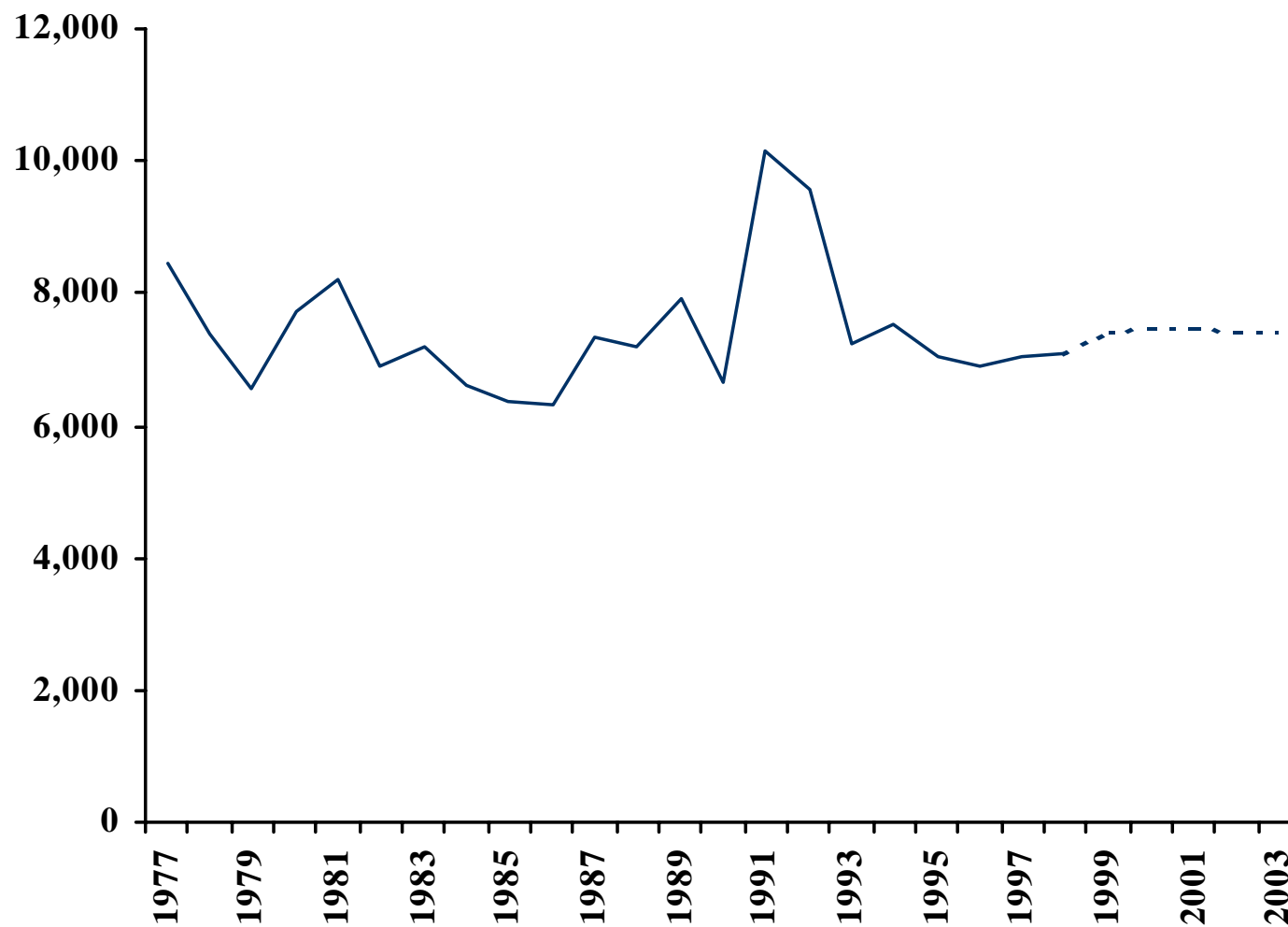
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Territoires du Nord-Ouest, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

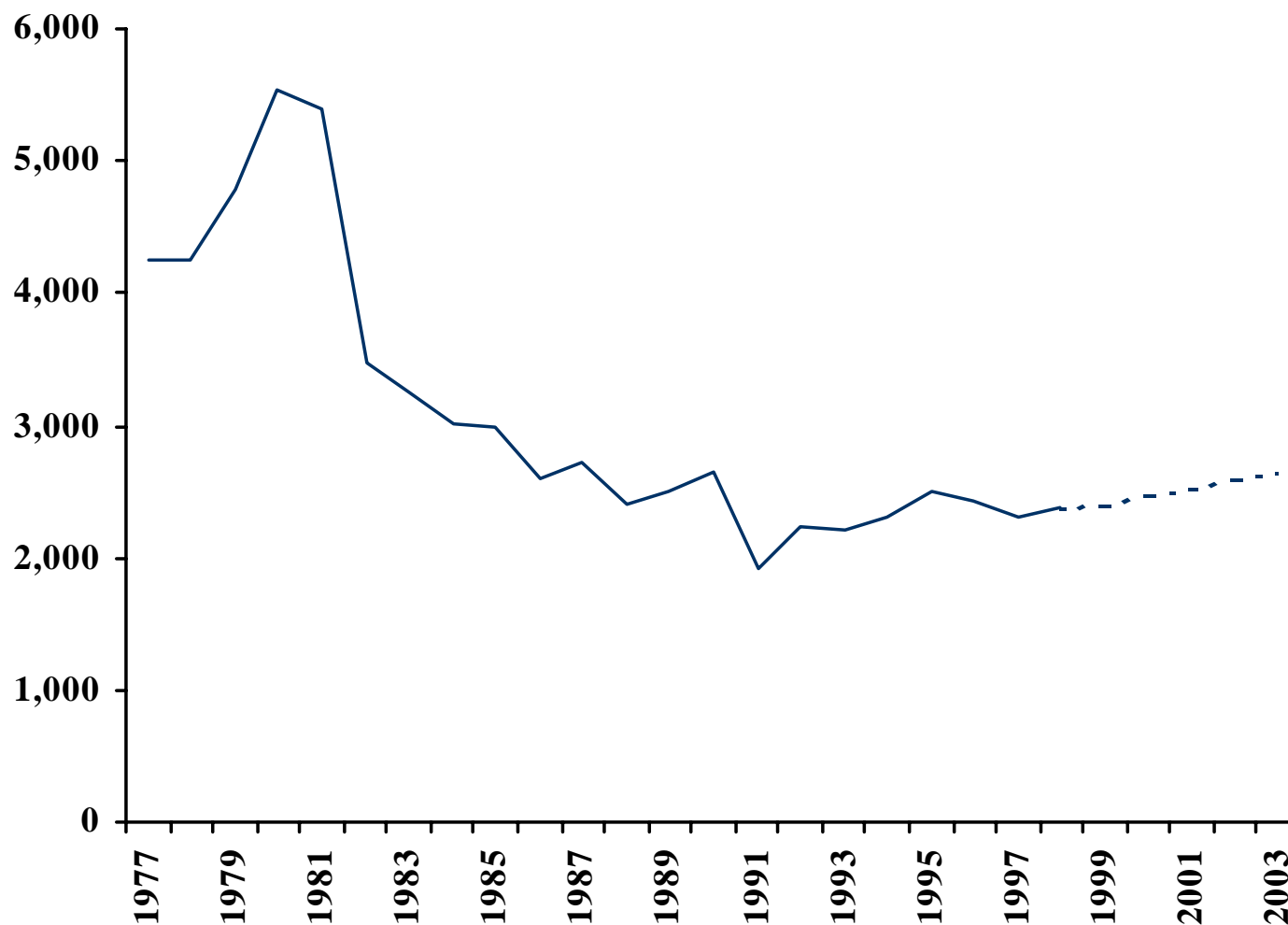
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Région du Pacifique, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

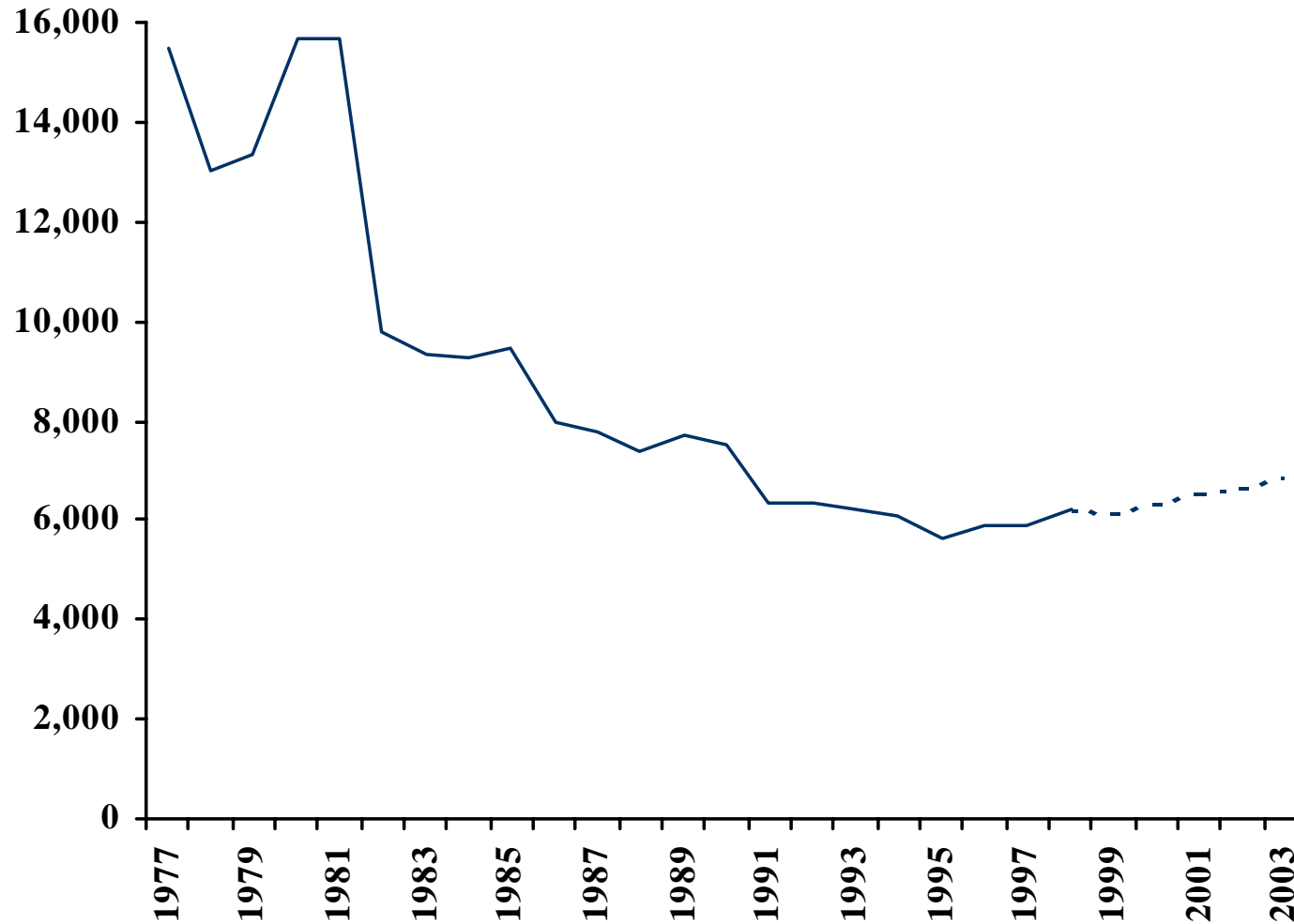
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Provinces de l'Atlantique, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

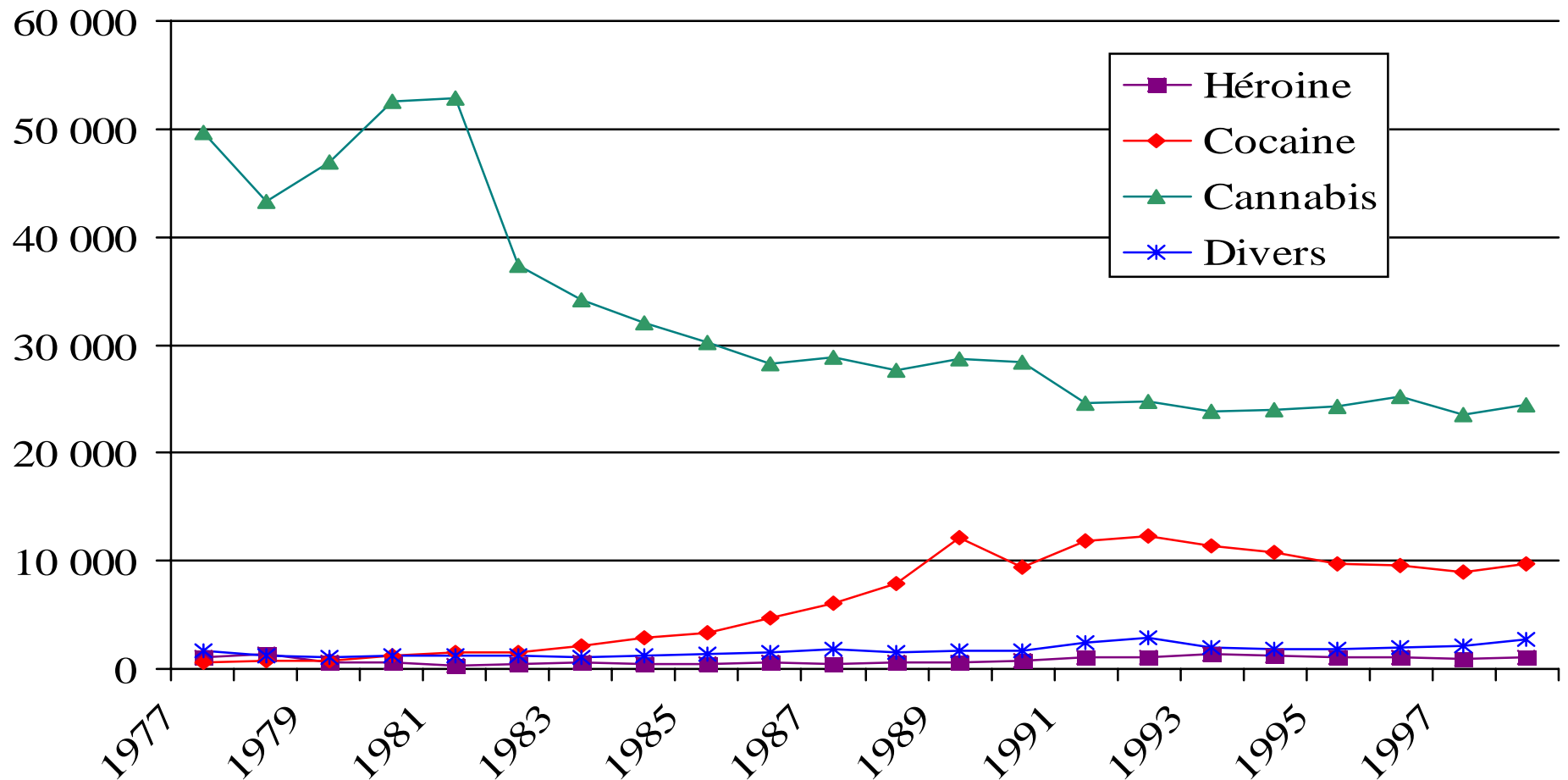
Nombre d'adultes inculpés (réel et projeté) Prairies, 1977-2003



Préparé par : Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Source: Centre canadien de la statistique juridique

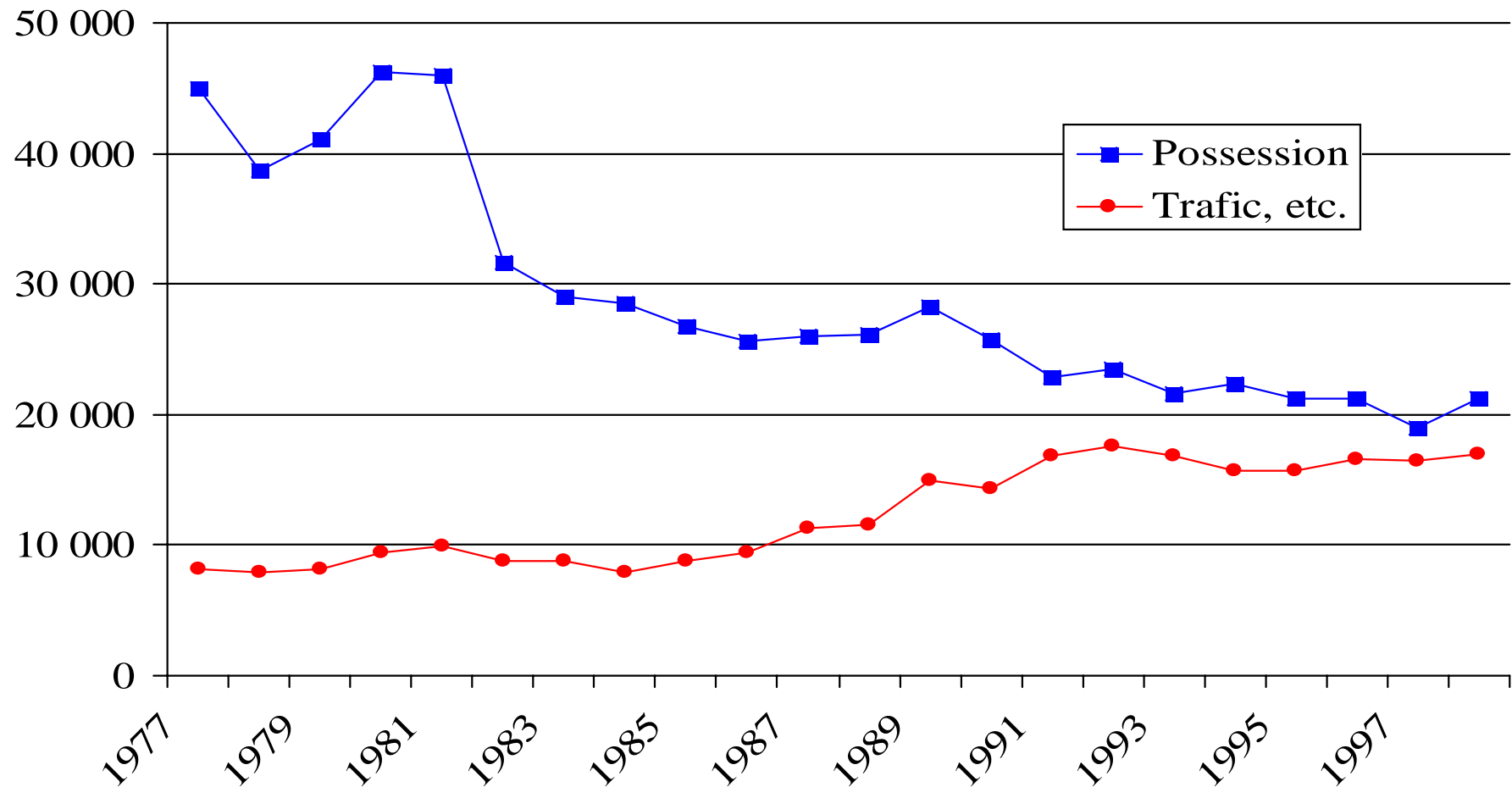
Type de drogue par année Canada, 1977-1998



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Préparé par la Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Nature de l'infraction en matière de drogue, par année Canada, 1977-1998



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Préparé par la Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada

Tableau 1
Type de drogue, par année
Canada, 1977-1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Cannabis	Divers	TOTAL
1977	1,075	619	49,698	1,746	53,138
1978	1,315	714	43,342	1,289	46,660
1979	541	796	46,884	1,026	49,247
1980	541	1,192	52,599	1,258	55,590
1981	377	1,532	52,810	1,160	55,879
1982	467	1,564	37,309	1,147	40,487
1983	643	2,066	34,112	1,061	37,882
1984	430	2,843	32,086	1,146	36,505
1985	508	3,328	30,189	1,412	35,437
1986	551	4,634	28,235	1,575	34,995
1987	491	6,063	28,930	1,816	37,300
1988	591	7,896	27,626	1,564	37,677
1989	600	12,223	28,665	1,673	43,161
1990	717	9,362	28,372	1,691	40,142
1991	990	11,854	24,551	2,396	39,791
1992	1,138	12,356	24,783	2,896	41,173
1993	1,362	11,417	23,783	1,905	38,467
1994	1,276	10,831	24,056	1,829	37,992
1995	1,006	9,778	24,296	1,771	36,851
1996	1,059	9,564	25,172	1,985	37,780
1997	955	8,914	23,498	2,067	35,434
1998	1,111	9,791	24,509	2,787	38,198

Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC),
Centre canadien de la statistique juridique

Tableau 2
Nombre d'infractions en matière de drogue,
par type d'infraction et par année
Canada, 1977-1998

Année	Possession	Trafic	TOTAL
1977	44,998	8,140	53,138
1978	38,748	7,912	46,660
1979	41,023	8,224	49,247
1980	46,192	9,398	55,590
1981	46,016	9,863	55,879
1982	31,666	8,821	40,487
1983	29,046	8,836	37,882
1984	28,548	7,957	36,505
1985	26,700	8,737	35,437
1986	25,577	9,418	34,995
1987	25,979	11,321	37,300
1988	26,156	11,521	37,677
1989	28,261	14,931	43,192
1990	25,798	14,344	40,142
1991	22,920	16,871	39,791
1992	23,528	17,645	41,173
1993	21,618	16,849	38,467
1994	22,304	15,688	37,992
1995	21,205	15,646	36,851
1996	21,227	16,553	37,780
1997	18,998	16,436	35,434
1998	21,200	16,998	38,198

Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC);
Centre canadien de la statistique juridique

Tableau 3**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, Nombre d'affaires entendues par les tribunaux pour adultes et ratio Canada et les provinces / territoires, 1996-1997 et 1997-1998**

Administration	Adultes inculpés		Affaires entendues		Ratio - Affaires/adultes		
	1996/97	1997/98	1996/97	1997/98	1996/97	1997/98	Moyenne
Terre-Neuve	450	349	385	368	0.86	1.05	0.95
Île-du-Prince-Édouard	133	132	123	56	0.92	0.42	0.67
Nouvelle-Écosse	1,061	1,054	885	446	0.83	0.42	0.63
Nouveau-Brunswick	760	783	SO	SO	SO	SO	SO
Québec	8,495	7,661	9,211	6,199	1.08	0.81	0.95
Ontario	13,485	13,078	14,186	8,046	1.05	0.62	0.83
Manitoba	1,173	1,304	SO	SO	SO	SO	SO
Saskatchewan	1,309	1,125	973	483	0.74	0.43	0.59
Alberta	3,175	3,349	3,261	3,303	1.03	0.99	1.01
Colombie-Britannique	6,845	6,990	SO	SO	SO	SO	SO
Yukon	82	84	113	113	1.38	1.35	1.36
Territoires du Nord-Ouest	228	217	SO	90	SO	0.42	0.42
CANADA	37,194	36,125	28,629	18,680	1.01	0.68	0.84

Sources: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 4
Nombre réel et projeté d'infractions en matière de drogue
Canada, 1977-2003

Année	Nombre	Année	Nombre
1977	53,138	1991	39,785
1978	46,660	1992	41,173
1979	49,247	1993	38,467
1980	55,590	1994	37,989
1981	55,879	1995	36,851
1982	40,487	1996	37,780
1983	37,882	1997	35,434
1984	36,505	1998	38,198
1985	35,434	1999	39,155
1986	34,990	2000	39,532
1987	37,283	2001	39,908
1988	37,645	2002	40,284
1989	43,181	2003	40,660
1990	40,135		

Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

**(Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse,
Nouveau-Brunswick)**

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants – Provinces de l'Atlantique

- En 1998, 4 248 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 6,2 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage supérieur à la partie de la population canadienne qui réside dans les provinces de l'Atlantique, soit 7,8 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 44 p. cent, de 4 248 adultes accusés en 1977 à 2 378 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est stable depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis avait beaucoup augmenté au début des années 1980. Depuis 1982 toutefois, le nombre diminue lentement. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée depuis la fin des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues avait diminué avant 1995, mais depuis cette date, il a rapidement augmenté. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a diminué au cours de la période examinée.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 64 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes alors que le trafic de la drogue compte pour 28 p. cent. Les 8 p. cent restants visent la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de possession a augmenté lentement au cours des dernières années mais le nombre d'infractions de trafic est demeuré plutôt stable.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle des provinces de l'Atlantique** (à l'exclusion du Nouveau-Brunswick) révèle que pour 100 adultes inculpés, environ 75 affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ

12 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 2 378 en 1998 à 2 652 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, dans les provinces de l'Atlantique, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 78 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (12 p. cent) et les drogues diverses (10 p. cent). Un seul adulte a été inculpé d'une infraction liée à l'héroïne en 1998.

Les infractions liées à l'**héroïne** ont connu un net recul, de 17 adultes inculpés en 1977 à 1 adulte en 1998. Les fluctuations ont été importantes à cause des petits nombres.

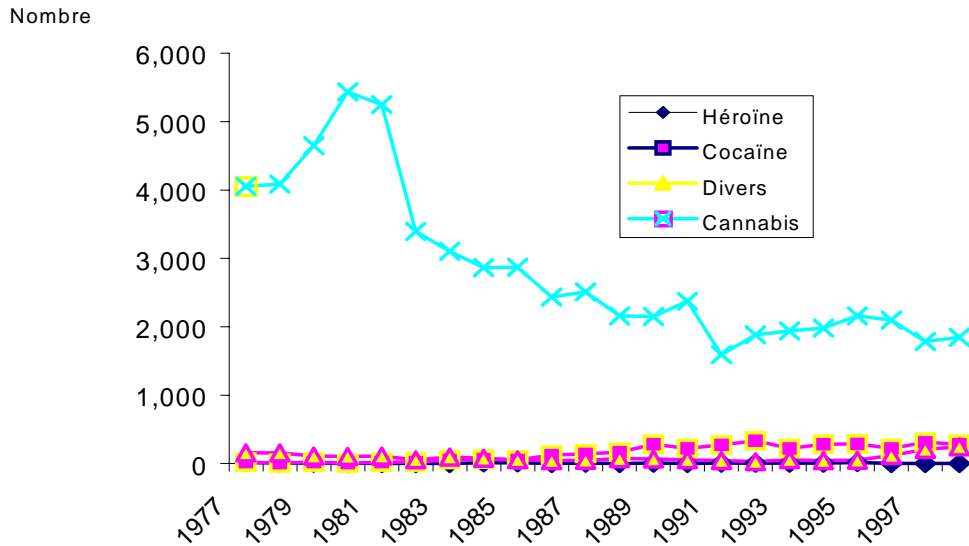
Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très importante; il est passé de 21 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 285 en 1998 (14 fois plus). L'augmentation la plus importante a été signalée entre 1985 et 1986 (+118 p. cent).

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** avait rapidement augmenté au début des années 1980. À compter de 1982, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a lentement diminué et il a chuté de 65 p. cent, soit de 5 252 en 1981 à 1 847 en 1998.

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, celles-ci ont diminué régulièrement, de 153 adultes inculpés en 1977 à 48 en 1995. Toutefois, le nombre d'infractions a beaucoup augmenté au cours des dernières années. Le total enregistré en 1998, soit de 245 adultes, a été 4 fois supérieur au total de 1995 (48 adultes).

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue

Provinces de l'Atlantique, 1977 à 1998



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

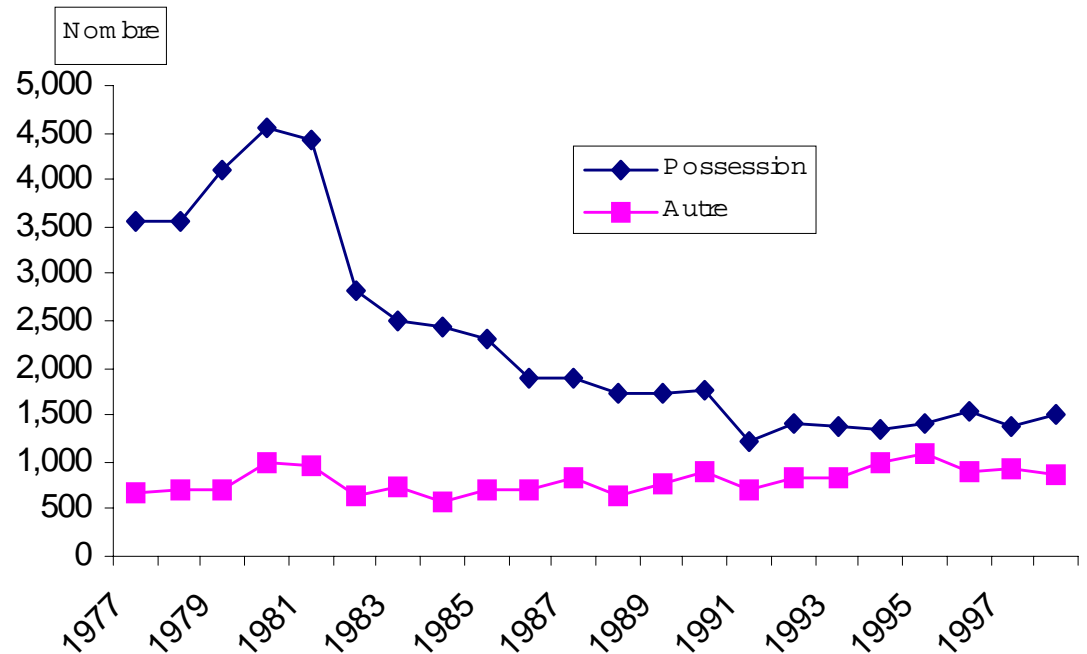
En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour les deux tiers (64 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 28 p. cent; la culture du cannabis pour 7 p. cent; l'importation de drogue a compté pour moins de 1 p. cent des accusations signalées en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a augmenté au début des années 1980. En 1982, le nombre d'adultes inculpés a commencé à diminuer; il est passé de 2 816 adultes à 1 511 en 1998 (-46 p. cent).

Le nombre d'adultes accusés de **trafic** est demeuré plutôt stable pendant la période visée, alors que moins de 1 000 adultes ont été inculpés, sauf en 1995 où le chiffre a atteint 1 026. Moins de 30 adultes ont été inculpés d'importation de drogue chaque année pendant la période examinée et ce nombre a connu une légère diminution entre 1977 (23) et 1998 (19). Le nombre d'adultes inculpés de culture de drogue est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 à la fin des années 1980. Toutefois, au cours des années 1990, il a connu une hausse très rapide, depuis 22 adultes inculpés d'une infraction de culture en 1991 jusqu'à 171 en 1998 (huit fois plus).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction

Provinces de l'Atlantique, 1977 à 1998



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue dans les provinces de l'Atlantique a chuté, de 4 248 à la fin des années 1970 à 2 378 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

Seules les données relatives à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse seront comparées puisque le Nouveau-Brunswick ne participe pas à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le

nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. En 1996/1997, 1 644 personnes ont été inculpées par la police dans les provinces de l'Atlantique alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle des provinces de l'Atlantique ont traité 1 393 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 0,85, par rapport à 1,01 pour l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été beaucoup plus bas. Il y a eu 1 535 personnes inculpées par la police dans les provinces de l'Atlantique alors que les tribunaux de juridiction pénale des provinces de l'Atlantique ont traité 870 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,57 ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 57 affaires. Dans le reste du Canada, le ratio était également inférieur, savoir de 0,68. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés dans les provinces de l'Atlantique, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux est d'environ 75, un taux légèrement inférieur au taux canadien (85). Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

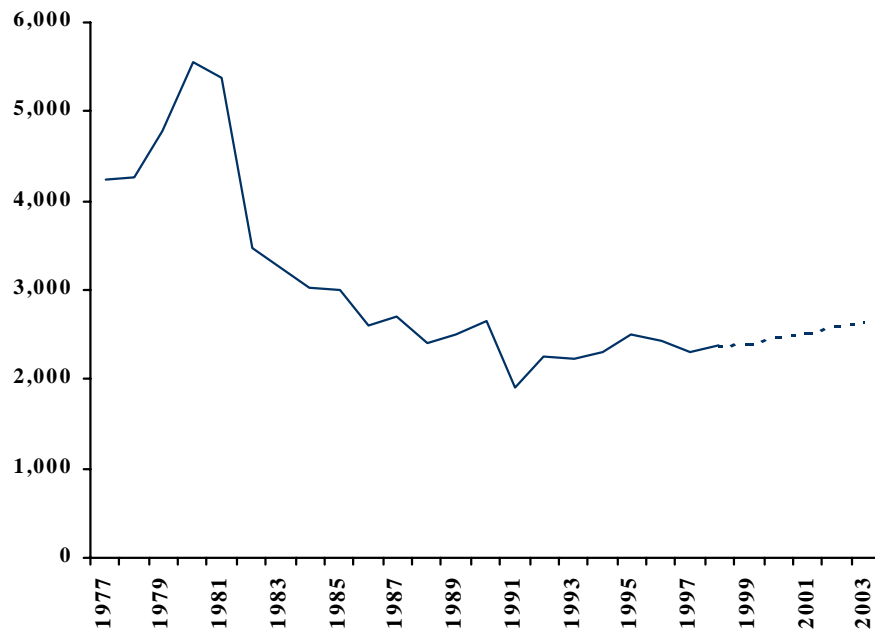
Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police dans les provinces de l'Atlantique connaîtra une légère hausse au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 12 p. cent, soit de 2 378 adultes inculpés en 1998 à 2 652 en 2003.

Figure 3

**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Provinces de l'Atlantique, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)**



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Provinces de l'Atlantique, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	17	21	153	4 057	4 248
1978	5	8	156	4 087	4 256
1979	7	21	109	4 648	4 785
1980	4	3	108	5 435	5 550
1981	2	21	112	5 252	5 387
1982	2	21	53	3 393	3 469
1983	1	57	93	3 107	3 258
1984	12	63	76	2 869	3 020
1985	9	57	56	2 875	2 997
1986	0	124	43	2 433	2 600
1987	4	145	51	2 511	2 711
1988	2	167	70	2 161	2 400
1989	8	285	67	2 149	2 509
1990	2	220	56	2 374	2 652
1991	3	274	43	1 593	1 913
1992	3	331	27	1 885	2 246
1993	3	223	55	1 940	2 221
1994	5	285	42	1 983	2 315
1995	15	291	48	2 159	2 513
1996	1	223	114	2 100	2 438
1997	1	311	206	1 781	2 299
1998	1	285	245	1 847	2 378

Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Provinces de l'Atlantique 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	3 560	655	23	10	4 248
1978	3 544	684	7	21	4 256
1979	4 088	688	7	2	4 785
1980	4 560	960	24	6	5 550
1981	4 425	940	11	11	5 387
1982	2 816	636	8	9	3 469
1983	2 508	725	9	16	3 258
1984	2 434	564	8	14	3 020
1985	2 297	660	25	15	2 997
1986	1 892	670	24	14	2 600
1987	1 892	781	28	10	2 711
1988	1 744	638	6	12	2 400
1989	1 728	749	10	22	2 509
1990	1 754	875	6	17	2 652
1991	1 215	670	6	22	1 913
1992	1 403	789	3	51	2 246
1993	1 385	795	3	38	2 221
1994	1 336	916	15	48	2 315
1995	1 410	1 026	4	73	2 513
1996	1 533	789	6	110	2 438
1997	1 371	729	21	178	2 299
1998	1 511	677	19	171	2 378

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Provinces de l'Atlantique 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	2 417
2000	2 476
2001	2 536
2002	2 593
2003	2 652

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

QUÉBEC

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants - Québec

- En 1998, 8 122 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 21,3 p. cent du nombre d'accusations au Canada et le même pourcentage que la partie de la population canadienne qui réside au Québec, soit 24,2 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a augmenté de 77 p. cent, de 4 600 adultes accusés en 1977 à 8 122 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est stable depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a augmenté et le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne a subi une hausse prononcée au milieu des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses autres drogues a également augmenté au début des années 1990. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a augmenté au cours des 20 dernières années pour atteindre son point culminant en 1992.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 47 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes. Les 53 p. cent restant visent le trafic, la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage d'infractions de trafic de drogue est demeuré plutôt stable au cours des dernières années.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle au Québec** révèle que pour 100 adultes inculpés, environ 95 affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 12 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 8 122 en 1998 à 9 118 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, au Québec, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 60 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (27 p. cent) et l'héroïne (1 p. cent). Les 12 p. cent restant visent diverses autres drogues.

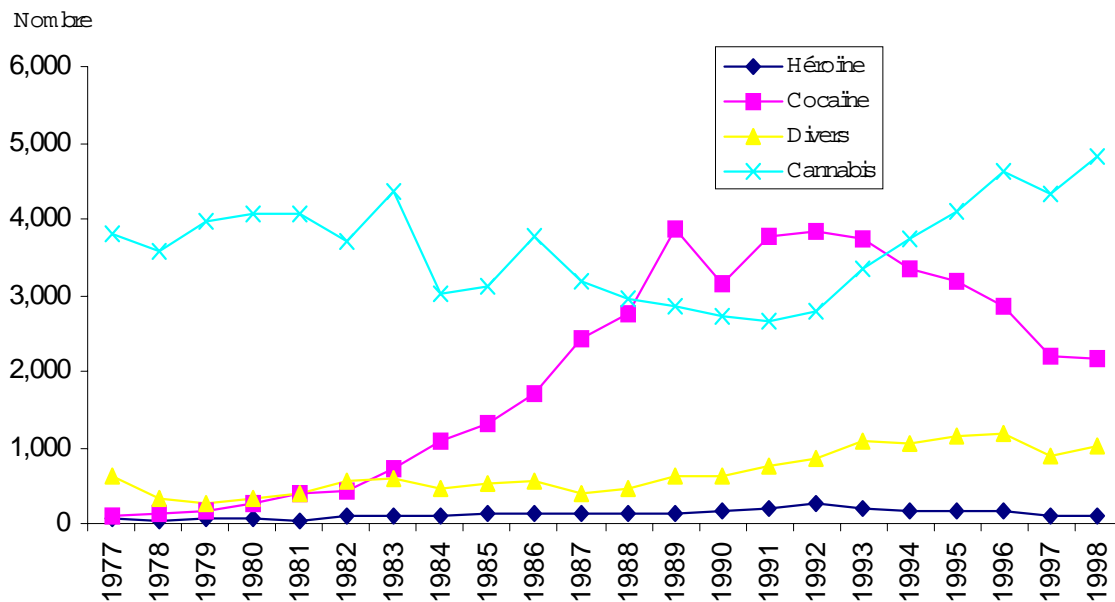
Les infractions liées à l'**héroïne** ont augmenté de 51 adultes inculpés à la fin des années 1970 jusqu'à environ 269 en 1992. Le nombre total d'adultes inculpés a diminué très lentement au cours des années 1990 pour atteindre 97 en 1998.

Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a subi une hausse rapide; il est passé de 112 adultes inculpés à la fin des années 1970 pour atteindre son point culminant en 1989, soit 3 870 adultes inculpés. Depuis lors, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne a chuté de 43 p. cent pour atteindre 2 175 adultes inculpés en 1998.

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** a varié pendant les années 1970 et pendant la plupart des années 1980. Ce nombre a atteint son niveau le plus bas en 1991 alors que 2 645 adultes ont été inculpés et il augmente régulièrement depuis cette date (+83 p. cent entre 1991 et 1998).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, leur nombre est demeuré en dessous de 1 000 entre 1977 et 1992. Le nombre total est demeuré stable depuis cette date sauf en 1997 lorsque 881 adultes ont été accusés.

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type de drogue Québec, 1977 à 1998

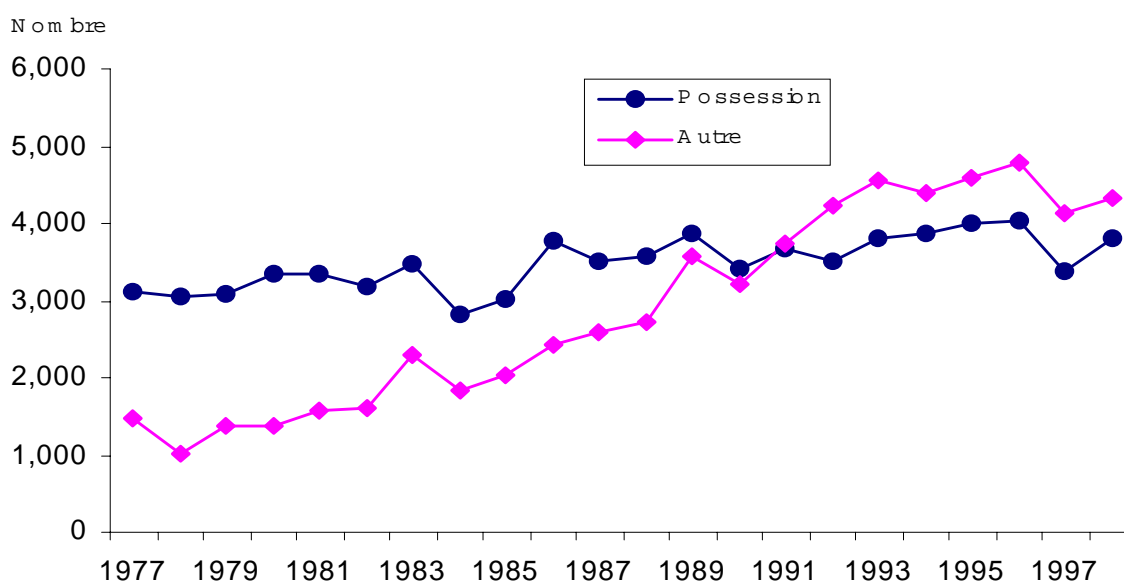


En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour près de la moitié (47 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 43 p. cent; la culture du cannabis pour 9 p. cent; l'importation de drogue a compté pour le 1 p. cent restant.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a augmenté entre 1977 à 1998; il est passé d'environ 3 122 en 1977 à 3 759 en 1986. Depuis, l'augmentation est moins importante. En 1998, le nombre total d'adultes inculpés était de 3 809. La possession de drogue a compté pour 68 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue en 1977 mais pour 47 p. cent seulement en 1998.

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** et d'importation de drogue a connu une hausse rapide, soit de 1 318 en 1977 à 4 223 en 1996. Depuis cette date, la tendance est demeurée stable. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture est demeuré relativement stable entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, puis il a atteint son plus bas niveau en 1986, soit 25 adultes inculpés. Toutefois, depuis cette année, le nombre d'inculpés a rapidement augmenté, passant de 144 adultes accusés d'une infraction de culture en 1992 à 736 en 1998.

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type d'infraction Québec, 1977 à 1998



Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue au Québec a augmenté de 4 600 en 1977 à plus de 8 122 en 1998. Le nombre d'accusés a tendance à diminuer depuis quelques années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. Pour 1996/1997, 8 495 personnes ont été inculpées par la police au Québec alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle du Québec ont traité 9 211 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 1,08, par rapport à 1,01 pour l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été tout à fait différent. Il y a eu 7 661 inculpés par la police au Québec alors que les tribunaux de juridiction pénale du Québec ont traité 6 199 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,81, ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 81 affaires. Il s'agit d'un ratio bien inférieur à celui de 1996/1997. Dans le reste du Canada, la situation a été similaire puisque le ratio n'a été que 0,68 p. cent. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés au Québec, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux a été d'environ 95, par rapport à 85 au Canada. Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des

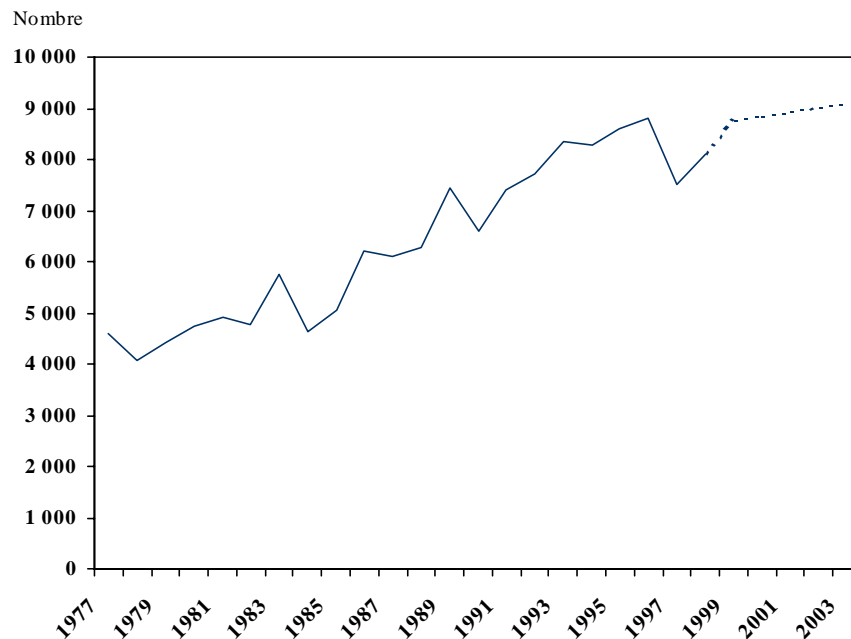
données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police au Québec augmentera au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 12 p. cent, soit de 8 122 adultes inculpés en 1998 à 9 118 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Québec, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC); Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type de drogue
Québec, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	51	112	624	3 813	4 600
1978	43	141	314	3 587	4 085
1979	62	148	263	3 963	4 436
1980	65	258	343	4 056	4 722
1981	43	399	396	4 080	4 918
1982	96	424	544	3 705	4 769
1983	107	732	574	4 348	5 761
1984	97	1 067	453	3 022	4 639
1985	129	1 296	514	3 114	5 053
1986	146	1 718	562	3 768	6 194
1987	128	2 429	398	3 164	6 119
1988	138	2 740	445	2 957	6 280
1989	128	3 870	617	2 840	7 455
1990	158	3 134	609	2 713	6 614
1991	210	3 779	763	2 645	7 397
1992	269	3 835	856	2 775	7 735
1993	200	3 723	1 096	3 331	8 350
1994	169	3 332	1 041	3,723	8 265
1995	170	3 170	1 155	4 093	8 588
1996	167	2 866	1 164	4 627	8 824
1997	91	2 213	881	4 322	7 507
1998	97	2 175	1 015	4 835	8 122

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type d'infraction
Québec, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	3 122	1 318	68	92	4 600
1978	3 054	853	106	72	4 085
1979	3 075	1 163	107	91	4 436
1980	3 349	1 212	61	100	4 722
1981	3 359	1 409	45	105	4 918
1982	3 174	1 425	97	73	4 769
1983	3 480	1 881	298	102	5 761
1984	2 816	1 460	310	53	4 639
1985	3 011	1 739	271	32	5 053
1986	3 759	2 242	168	25	6 194
1987	3 519	2 319	234	47	6 119
1988	3 568	2 532	139	41	6 280
1989	3 873	3 357	136	89	7 455
1990	3 398	3 114	62	40	6 614
1991	3 663	3 516	146	72	7 397
1992	3 507	3 910	174	144	7 735
1993	3 797	4 221	173	159	8 350
1994	3 857	4 097	112	199	8 265
1995	4 007	4,147	167	267	8 588
1996	4 032	4 223	150	419	8 824
1997	3,364	3 441	102	600	7 507
1998	3 809	3 479	98	736	8 122

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC); Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projection du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Québec, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	8 769
2000	8 856
2001	8 944
2002	9 031
2003	9 118

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

ONTARIO

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique juridique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants - Ontario

- En 1998, 14 354 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 37,6 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage égal à la partie de la population canadienne qui réside en Ontario, soit 37,7 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 30 p. cent, de 20 388 adultes accusés en 1977 à 14 354 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a augmenté à la fin des années 1970, puis il a connu un recul rapide pour ensuite se stabiliser. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée au milieu des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues a également augmenté au début des années 1990. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a augmenté au cours des 20 dernières années pour atteindre son point culminant en 1993.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 69 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes. Les 31 p. cent restant visent le trafic, la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de possession est demeuré plutôt stable au cours des dernières années.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de l'Ontario** révèle que pour 100 adultes inculpés, environ 83 affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 2 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 14 354 en 1998 à 14 583 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, en Ontario, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 70 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées

en 1998, suivi par la cocaïne (23 p. cent) et l'héroïne (2 p. cent). Les drogues diverses comptent pour les 5 p. cent restant.

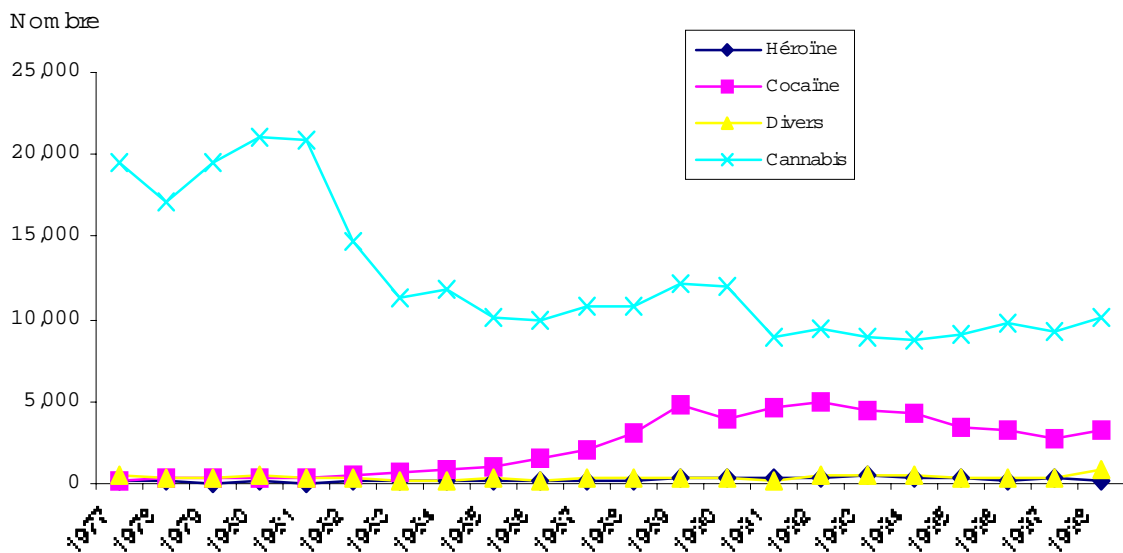
Les infractions liées à l'**héroïne** ont augmenté, de 124 adultes inculpés à la fin des années 1970 à environ 583 en 1993. Le nombre total d'adultes inculpés a diminué peu à peu au cours des années 1990 pour atteindre 225 adultes en 1998.

Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très rapide; il est passé de 198 adultes inculpés à la fin des années 1970 pour atteindre son point culminant en 1992, alors que 4 976 adultes ont été inculpés. Depuis cette date, le nombre d'infractions a reculé de 34 p. cent pour atteindre 3 304 en 1998.

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** avait augmenté à la fin des années 1970, puis au début des années 1980, il a connu un recul rapide pendant deux ans pour finalement se stabiliser. Le nombre le plus bas d'adultes inculpés a été signalé en 1994, soit 8 717 adultes inculpés. Depuis lors, le nombre d'inculpés a augmenté pour atteindre 10 019 en 1998 (+15 p. cent).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, moins de 500 adultes ont été inculpés chaque année entre 1977 et 1991. Le nombre total est demeuré stable depuis cette date, sauf en 1998, lorsque 806 adultes ont été inculpés.

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Ontario, 1977 à 1998



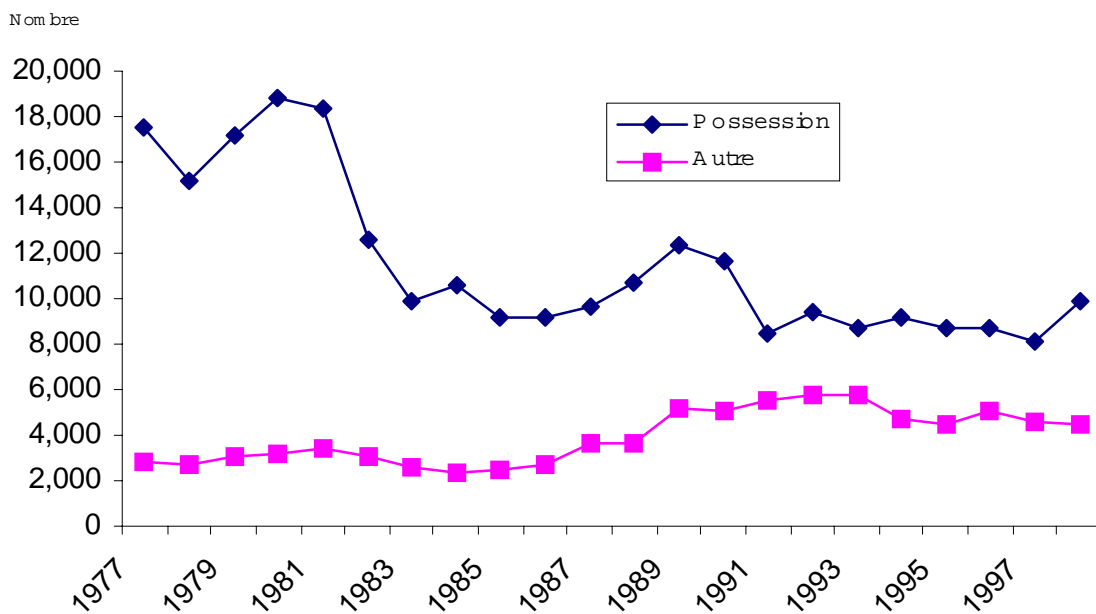
Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour les deux tiers (69 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 23 p. cent; la culture du cannabis pour 5 p. cent; l'importation de drogue a compté pour les 3 p. cent restant.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a augmenté légèrement entre 1977 et 1981, passant de 17 566 en 1977 à 18 327 en 1981. Depuis, le nombre d'adultes inculpés a diminué régulièrement et, en 1998, le total a été de 9 895. Les infractions de possession ont compté pour 86 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue en 1977 mais pour 69 p. cent seulement en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **trafic** et d'importation de drogue a augmenté très rapidement et est passé de 2 748 en 1977 à 5 361 en 1992. Depuis cette date, le nombre a connu une diminution soutenue. Le nombre d'adultes inculpés de culture de drogue est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 à la fin des années 1980. Toutefois, de 1990 à 1998, il a connu une hausse très rapide, depuis 137 adultes inculpés d'une infraction de culture en 1990 jusqu'à 757 en 1998 (près de cinq fois plus).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Ontario, 1977 à 1998



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue en Ontario a chuté, de 20 388 à la fin des années 1970 à 14 354 en 1998. En règle générale, la tendance est à la hausse au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. Pour 1996/1997, 13 485 personnes ont été inculpées par la police en Ontario alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de l'Ontario ont traité 14 186 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 1,05, par rapport à 1,01 pour l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été tout à fait différent. Il y a eu 13 078 personnes inculpées par la police en Ontario alors que les tribunaux de juridiction pénale de l'Ontario ont traité 8 046 affaires. Le ratio a été de 0,62 ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 62 affaires. Il s'agit d'un ratio bien inférieur à celui de 1996/1997. Dans le reste du Canada, le ratio était également inférieur, savoir de 0,68. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés en Ontario, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux est d'environ 83, un taux semblable au taux Canadien (85). Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des

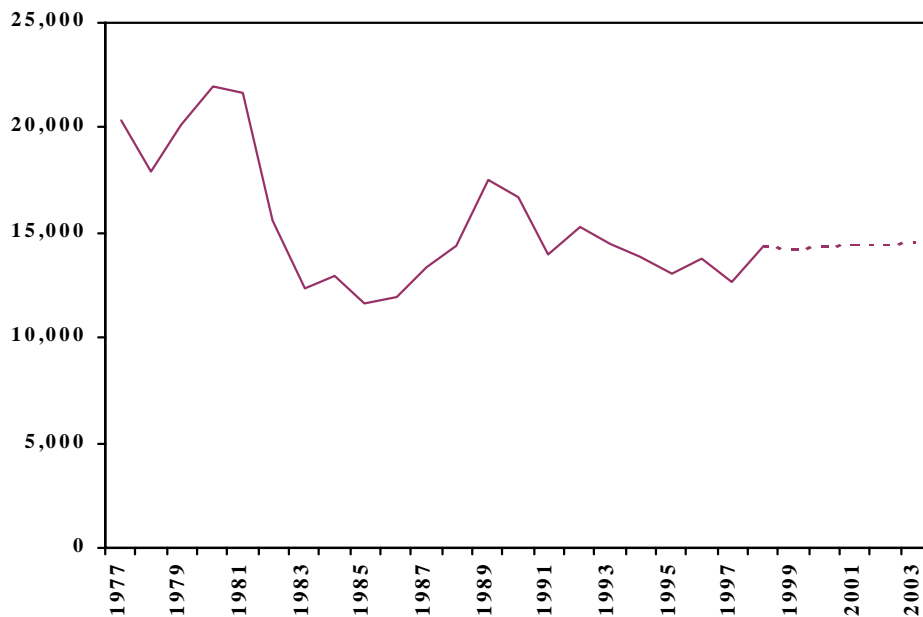
données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police en Ontario connaîtra une légère hausse au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 2 p. cent, soit de 14 354 adultes inculpés en 1998 à 14 583 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Ontario, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Ontario, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	124	198	461	19 605	20 388
1978	114	269	400	17 105	17 888
1979	73	283	349	19 450	20 155
1980	98	316	443	21 088	21 945
1981	52	426	328	20 890	21 696
1982	94	446	315	14 726	15 581
1983	186	607	219	11 353	12 365
1984	94	832	221	11 834	12 981
1985	129	1 059	284	10 139	11 611
1986	182	1 538	241	9 953	11 914
1987	162	2 053	299	10 807	13 321
1988	202	3 079	279	10 846	14 406
1989	261	4 778	331	12 177	17 547
1990	312	4 015	373	12 047	16 747
1991	318	4 617	203	8 864	14 002
1992	406	4 976	506	9 356	15 244
1993	583	4 481	444	8 923	14 431
1994	415	4 250	439	8 717	13 821
1995	267	3 402	327	9 109	13 105
1996	244	3 291	394	9 833	13 762
1997	269	2 710	418	9 256	12 653
1998	225	3 304	806	10 019	14 354

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Ontario, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	17 566	2 673	75	74	20 388
1978	15 206	2 498	103	81	17 888
1979	17 144	2 830	131	50	20 155
1980	18 799	2 996	84	66	21 945
1981	18 327	3 278	55	36	21 696
1982	12 564	2 882	81	54	15 581
1983	9 831	2 449	35	50	12 365
1984	10 579	2 316	46	40	12 981
1985	9 193	2 352	42	24	11 611
1986	9 162	2 586	134	32	11 914
1987	9 683	3 452	126	60	13 321
1988	10 746	3 459	121	80	14 406
1989	12 382	4 871	157	137	17 547
1990	11 689	4 685	198	175	16 747
1991	8 524	4 975	259	244	14 002
1992	9 426	4 927	434	457	15 244
1993	8 656	4 782	534	459	14 431
1994	9 171	3 841	400	409	13 821
1995	8 666	3 483	423	533	13 105
1996	8 747	3 884	520	611	13 762
1997	8 060	3 464	422	707	12 653
1998	9 895	3 341	361	757	14 354

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Ontario, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	14 318
2000	14 385
2001	14 451
2002	14 517
2003	14 583

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

PRAIRIES
(Manitoba, Saskatchewan,
Alberta et Territoires du Nord-Ouest)

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada

mars 2000



Points saillants - Prairies

- En 1998, 6 236 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 16,3 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage légèrement inférieur à la partie de la population canadienne qui réside dans les Prairies, soit 17 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 60 p. cent, de 15 454 adultes accusés en 1977 à 6 236 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est à la hausse depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis avait diminué depuis 1981. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée depuis la fin des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses autres drogues a fluctué au cours des 20 dernières années. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a diminué au cours de la période visée par l'examen.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 56 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes et le trafic, pour 37 p. cent. Les 7 p. cent restant visent la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de possession et de trafic de drogue est demeuré stable au cours des dernières années.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle des Prairies** (à l'exclusion du Manitoba) révèle que pour 100 adultes inculpés, environ 67 affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 10 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 6 236 en 1998 à 6 863 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, dans les Prairies, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 70 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue

perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (21 p. cent) et les drogues diverses (9 p. cent). Moins de 1 p. cent des accusations portées contre des adultes en 1998 vise une infraction liée à l'héroïne.

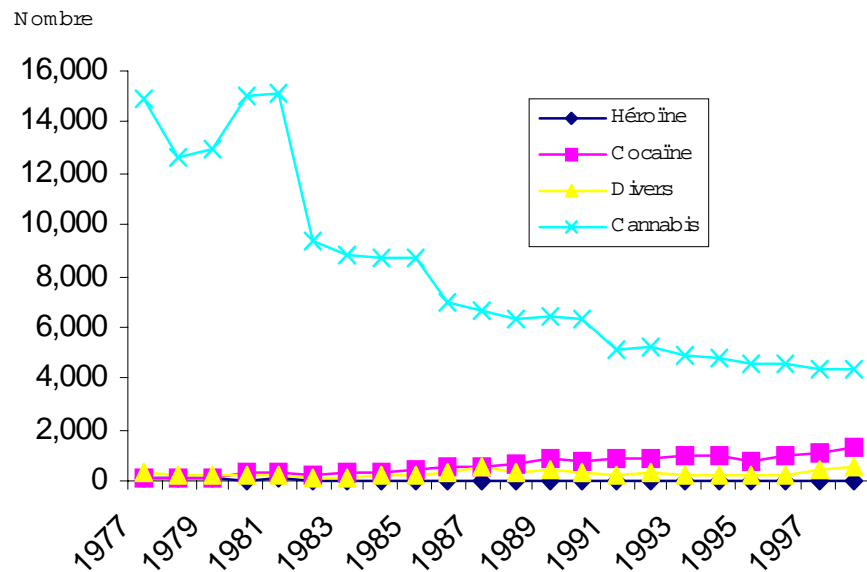
Les infractions liées à l'**héroïne** ont chuté, de 120 adultes inculpés en 1977 à 51 adultes inculpés en 1998 (-58 p. cent).

Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très importante; il est passé de 79 adultes inculpés à la fin des années 1970 pour atteindre son point culminant en 1993, alors que 1 019 adultes ont été inculpés (13 fois plus). Le nombre d'infractions a reculé de 21 p. cent en 1995 (pour atteindre 806 inculpés), mais il a atteint 1 279 adultes inculpés en 1998 (+59 p. cent).

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** a fluctué entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. À partir de 1981, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a chuté de 71 p. cent, de 15 079 adultes inculpés en 1981 à 4 369 en 1998 (-71 p. cent).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, leur nombre a chuté de 308 adultes accusés en 1977 à 115 en 1983. Le nombre a augmenté lentement pour atteindre 423 inculpations en 1989 (+268 p. cent) mais il a chuté à 216 adultes en 1995 (-49 p. cent). Le nombre a de nouveau augmenté au cours des dernières années. En 1998, 537 adultes ont été inculpés d'une infraction liée à diverses autres drogues, un niveau 2,5 fois plus élevé que celui de 1995.

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Prairies, 1977 à 1998



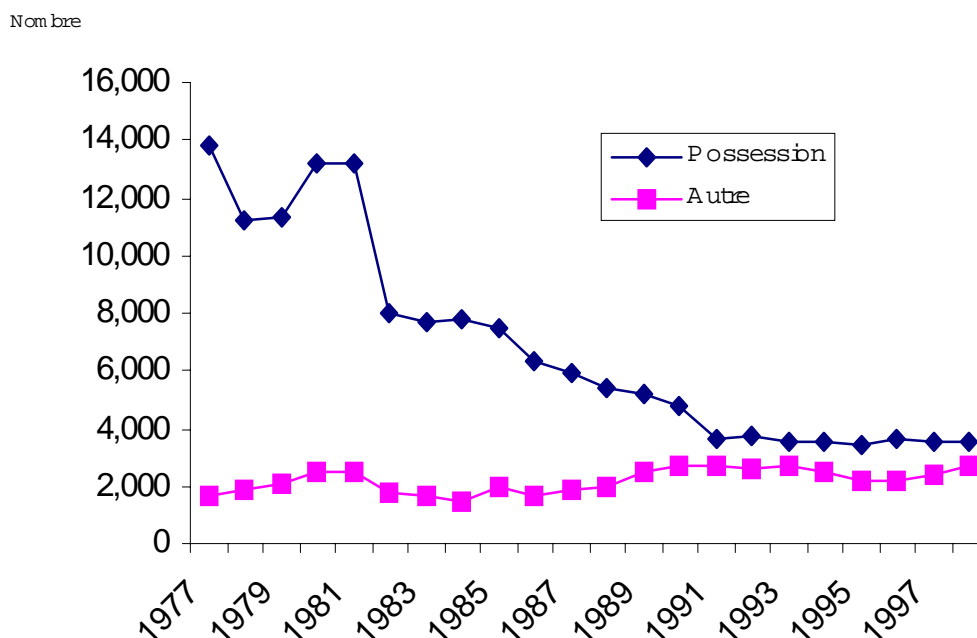
Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour plus de la moitié (56 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 37 p. cent; la culture du cannabis pour 7 p. cent; l'importation de drogue a compté pour moins de 1 p. cent des infractions en matière de drogue signalées en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a fluctué depuis la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1980. Leur nombre a connu un net recul en 1982 alors que 7 993 adultes ont été inculpés par rapport à 13 175 en 1981 (-39 p. cent). Depuis, le nombre d'inculpations a diminué pour atteindre 3 497 en 1998 (-56 p. cent).

Le nombre d'adultes accusés de **trafic** n'a pas cessé d'augmenter très lentement pendant toute la période visée; il est passé de 1 552 adultes inculpés en 1977 à 2 300 adultes inculpés en 1998 (+48 p. cent). Le nombre d'adultes inculpés d'importation de drogue est demeuré en dessous de 40 pour la période examinée. C'est en 1987 que le nombre le plus bas a été atteint, soit 5 adultes inculpés. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture en 1998 (417) est cinq fois supérieur au nombre d'inculpés en 1977 (65).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Prairies, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue dans les Prairies a chuté, de 15 454 à la fin des années 1970 à 6 236 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La présente partie ne vise que les données de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest (pour 1997/1998 seulement) puisque le Manitoba ne participe pas à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. Pour 1996/1997, 4 484 personnes ont été inculpées par la police dans les Prairies (Saskatchewan et Alberta) alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle des Prairies ont traité 4 234 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 0,94, par rapport à 1,01 pour l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été légèrement différent. Il y a eu 4 691 inculpés par la police dans les Prairies (Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest) alors que les tribunaux de juridiction pénale des Prairies ont traité 3 876 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,83, ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 83 affaires. Dans le reste du Canada, le ratio était également inférieur, savoir de 0,68 p. cent. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés dans les Prairies, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux est d'environ 67, un taux légèrement inférieur à celui du Canada (85). Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

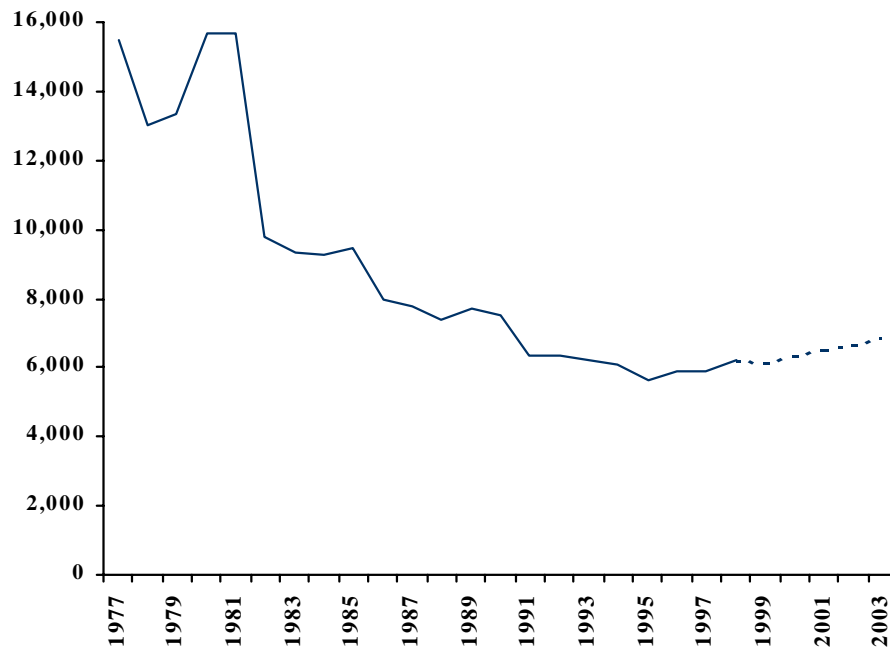
La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police dans les Prairies connaîtra une légère hausse au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 12 p. cent, soit de 6 236 adultes inculpés en 1998 à 6 863 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Prairies, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Prairies, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	120	79	308	14 947	15 454
1978	89	66	270	12 618	13 043
1979	76	155	177	12 917	13 325
1980	29	322	249	15 062	15 662
1981	60	310	196	15 079	15 645
1982	25	271	141	9 347	9 784
1983	27	327	115	8 833	9 302
1984	20	342	167	8 719	9 248
1985	16	412	263	8 737	9 428
1986	13	582	372	7 011	7 978
1987	8	514	574	6 676	7 772
1988	16	615	379	6 364	7 374
1989	28	905	423	6 372	7 728
1990	7	813	319	6 348	7 487
1991	15	924	260	5 144	6 343
1992	3	862	276	5 227	6 368
1993	40	1 019	263	4 922	6 244
1994	14	1 017	261	4 771	6 063
1995	17	806	216	4 578	5 617
1996	35	955	263	4 622	5 875
1997	44	1 112	433	4 324	5 913
1998	51	1 279	537	4 369	6 236

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Prairies, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	13 821	1 552	16	65	15 454
1978	11 215	1 725	34	69	13 043
1979	11 284	1 979	32	30	13 325
1980	13 196	2 404	21	41	15 662
1981	13 175	2 402	18	50	15 645
1982	7 993	1 738	15	38	9 784
1983	7 640	1 597	23	42	9 302
1984	7 765	1 403	32	48	9 248
1985	7 478	1 892	12	46	9 428
1986	6 303	1 617	12	46	7 978
1987	5 937	1 766	5	64	7 772
1988	5 447	1 818	21	88	7 374
1989	5 200	2 418	9	101	7 728
1990	4 821	2 501	37	128	7 487
1991	3 657	2 490	11	185	6 343
1992	3 753	2 438	6	171	6 368
1993	3 541	2 450	6	247	6 244
1994	3 571	2 245	7	240	6 063
1995	3 457	1 955	8	197	5 617
1996	3 672	1 995	6	202	5 875
1997	3 496	2 091	14	312	5 913
1998	3 497	2 300	22	417	6 236

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Prairies, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	6 164
2000	6 340
2001	6 514
2002	6 688
2003	6 863

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

MANITOBA

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants - Manitoba

- En 1998, 1 297 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 3,4 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage légèrement inférieur à la partie de la population canadienne qui réside au Manitoba, soit 3,8 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 37 p. cent, de 2 051 adultes accusés en 1977 à 1 297 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est stable depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis était plutôt élevé de la fin des années 1970 au début des années 1980. Le nombre a commencé à chuter à partir de 1981 pour atteindre son niveau le plus bas en 1993. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée à la fin des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues a également augmenté jusqu'en 1989 et il est à la baisse depuis cette date. Le nombre d'infractions liées à l'héroïne est demeuré relativement peu élevé.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 62 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes. Les 38 p. cent restant visent le trafic, la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de trafic a augmenté peu à peu au fil des années alors que le nombre d'infractions de possession a peu à peu diminué.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 11 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 1 297 en 1998 à 1 436 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, au Manitoba, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 78 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées

en 1998, suivi par la cocaïne (19 p. cent). L'héroïne et diverses autres drogues comptent pour les 3 p. cent restant.

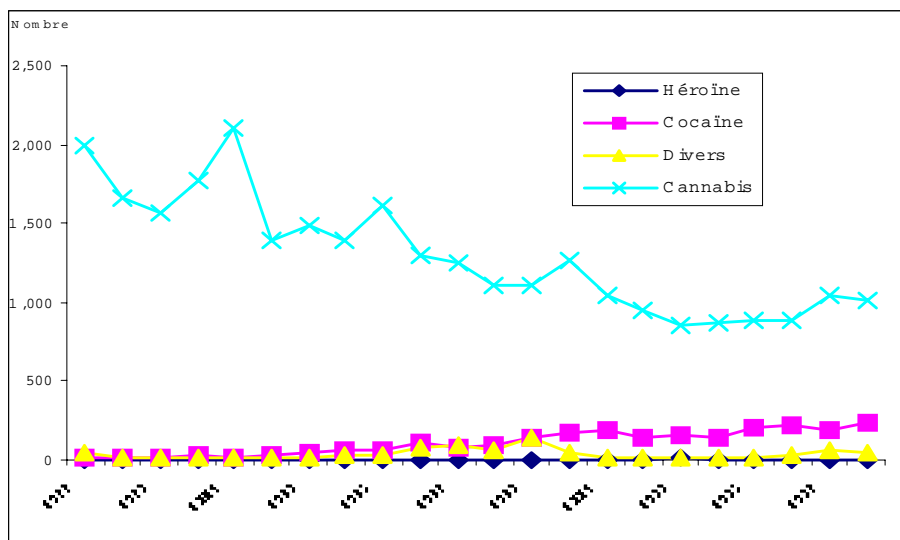
Les infractions liées à l'**héroïne** ont peu changé entre 1977 et 1998. Moins de 8 adultes ont été accusés chaque année pendant la presque totalité des dernières 20 années. Toutefois, en 1993, le nombre d'adultes inculpés a atteint 17 (aucun adulte n'avait été inculpé l'année précédente).

Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très importante; il est passé de 11 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 245 en 1998 (22 fois plus). L'augmentation la plus prononcée a été signalée à la fin des années 1980 et le nombre d'adultes inculpés est demeuré inférieur à 100 depuis cette date.

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** a commencé à chuter à la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1980, mais il a augmenté de 19 p. cent pour atteindre 2 109 adultes inculpés en 1981 (1 766 adultes avaient été inculpés l'année précédente). Depuis cette date, le nombre d'inculpés n'a pas cessé de diminuer et il a atteint son niveau le plus bas en 1993 (856 inculpés). Le taux s'est stabilisé depuis quelques années.

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, le nombre d'inculpés est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 au début des années 1980. Puis, au milieu des années 1980, leur nombre a commencé à augmenter, de 27 en 1985 à 75 en 1986 (+ 178 p. cent). Il a atteint son plus haut niveau en 1989, avec 140 inculpés, et a diminué peu à peu pour atteindre 42 adultes en 1998 (-70 p. cent).

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Manitoba, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

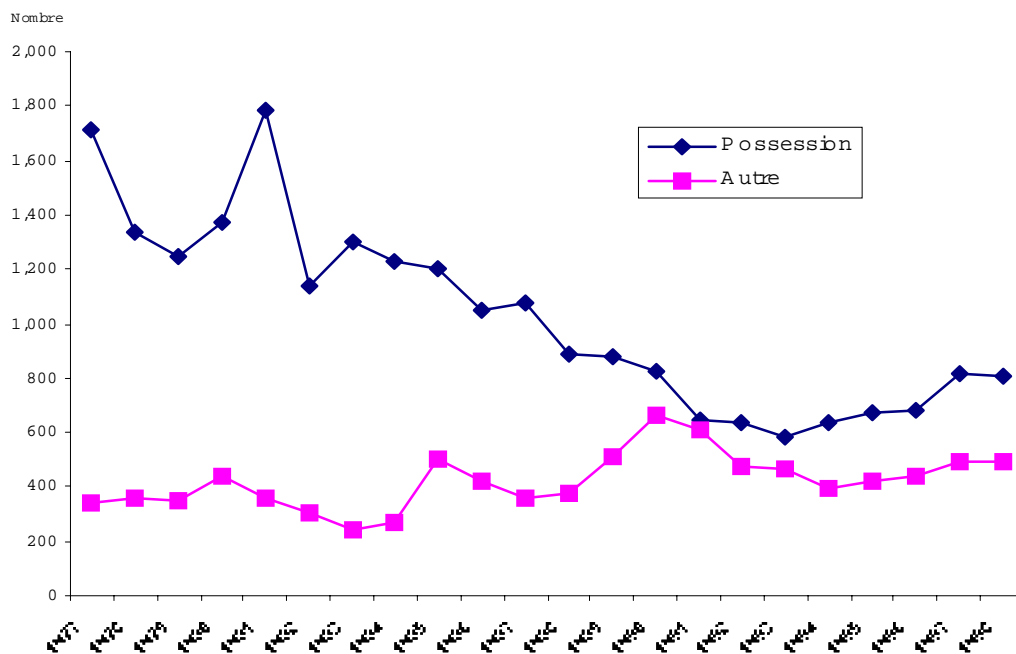
En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour près des deux tiers (62 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 24 p. cent; la culture du cannabis pour 14 p. cent. Seulement 5 adultes ont été inculpés d'une infraction d'importation de drogue en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a diminué à la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1980 mais il a augmenté de 30 p. cent en 1981 (de 1 372 adultes inculpés en 1980 à 1 782 en 1981). Depuis 1981, le nombre d'adultes inculpés a diminué régulièrement chaque année et il a atteint son niveau le plus bas en 1993, soit 584 adultes. Toutefois, une augmentation très importante, de 38 p. cent, a été signalée en 1998, alors que 807 adultes ont été accusés de possession de drogue.

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** a triplé au cours de la période de 20 ans examinée, et quelques années ont connu une augmentation très marquée : une augmentation de 29 p. cent en 1980, une augmentation de 102 p. cent en 1985 et une augmentation de 29 p. cent en 1990. Depuis cette date, le nombre d'adultes accusés de trafic de drogue a diminué pour atteindre 309 adultes inculpés en 1998.

Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture est demeuré plutôt stable depuis la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. Toutefois, de 1989 à 1998, il a connu une hausse rapide, depuis 17 adultes inculpés d'une infraction de culture en 1989 jusqu'à 176 en 1998 (10 fois plus).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Manitoba, 1977 à 1998



Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue au Manitoba a chuté, de 2 051 à la fin des années 1970 à 1 297 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

Il n'a pas été possible de comparer les données des corps policiers et les données des tribunaux au Manitoba, puisque cette dernière ne participe pas à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Méthode de projection

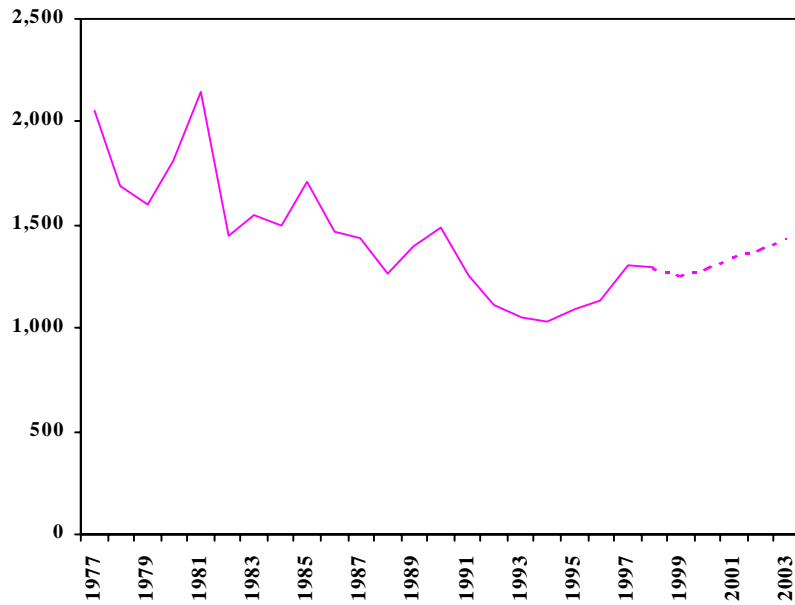
La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police au Manitoba augmentera au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 11 p. cent, soit de 1 297 adultes inculpés en 1998 à 1 436 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Manitoba, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Manitoba, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	1	11	47	1 992	2 051
1978	1	16	19	1 657	1 693
1979	2	22	20	1 559	1 603
1980	3	24	18	1 766	1 811
1981	6	13	14	2 109	2 142
1982	2	34	23	1 389	1 448
1983	0	45	15	1 485	1 545
1984	2	71	32	1 393	1 498
1985	7	61	27	1 613	1 708
1986	0	103	75	1 290	1 468
1987	2	86	96	1 249	1 433
1988	1	93	69	1 102	1 265
1989	2	139	140	1 114	1 395
1990	0	176	49	1 267	1 492
1991	0	188	21	1 044	1 253
1992	0	140	19	950	1 109
1993	17	164	13	856	1 050
1994	2	149	14	869	1 034
1995	1	200	10	880	1 091
1996	2	216	25	886	1 129
1997	1	196	63	1 046	1 306
1998	2	245	42	1 008	1 297

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Table 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue par type d'infraction
Manitoba 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	1 710	333	1	7	2 051
1978	1 333	333	15	12	1 693
1979	1 249	333	18	3	1 603
1980	1 372	430	4	5	1 811
1981	1 782	358	0	2	2 142
1982	1 140	307	0	1	1 448
1983	1 299	238	5	3	1 545
1984	1 228	248	17	5	1 498
1985	1 203	500	3	2	1 708
1986	1 047	413	3	5	1 468
1987	1 078	344	0	11	1 433
1988	884	370	3	8	1 265
1989	881	496	1	17	1 395
1990	828	642	0	22	1 492
1991	642	572	2	37	1 253
1992	636	434	1	38	1 109
1993	584	421	3	42	1 050
1994	639	345	5	45	1 034
1995	669	364	3	55	1 091
1996	686	372	1	70	1 129
1997	816	338	3	149	1 306
1998	807	309	5	176	1 297

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Manitoba, 1999 à 003

Année	Nombre prévu
1999	1 251
2000	1 298
2001	1 344
2002	1 390
2003	1 436

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

SASKATCHEWAN

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants - Saskatchewan

- En 1998, 1 285 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 3,4 p. cent du nombre d'accusations au Canada et le même pourcentage que la partie de la population canadienne qui réside en Saskatchewan, soit 3,4 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a chuté de 51 p. cent, de 2 627 adultes accusés en 1977 à 1 285 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est stable depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a connu un net recul au cours de la période visée. Par contre, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne a subi une hausse prononcée à la fin des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues a fluctué pendant les 20 années examinées. Le nombre d'infractions relatives à l'héroïne est demeuré inférieur à 20 pendant la même période.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 55 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes. Les 45 p. cent restant visent le trafic, la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage d'infractions de trafic de drogue est demeuré stable jusqu'en 1991, mais aujourd'hui il a tendance à augmenter très lentement.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de la Saskatchewan** révèle que pour 100 adultes inculpés, environ 60 affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 21 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 1 285 en 1998 à 1 561 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, en Saskatchewan, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 73 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par diverses autres drogues (14 p. cent) et la cocaïne (11 p. cent). Les 2 p. cent restants visent l'héroïne.

Les infractions liées à l'**héroïne** ont été relativement rares. Elles sont passées de 8 adultes inculpés en 1977 à 18 en 1998.

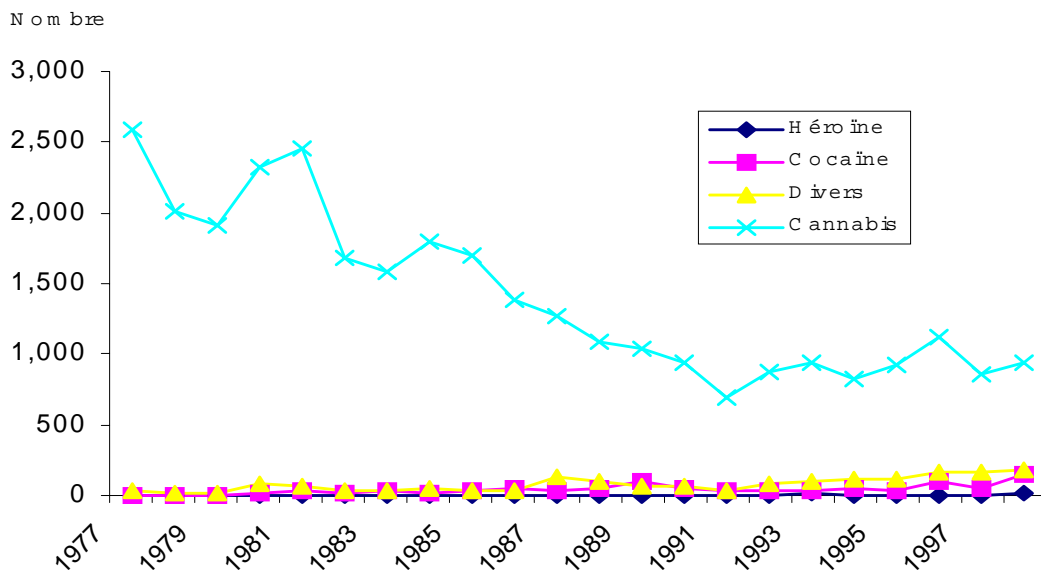
Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a subi une hausse importante, depuis 8 adultes inculpés à la fin des années 1970 jusqu'à 142 en 1998 (18 fois plus). La hausse la plus marquée a été signalée au début des années 1990 et le nombre d'adultes inculpés est demeuré supérieur à 150 adultes depuis cette date.

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** a commencé à chuter au début des années 1980. Depuis cette date, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis n'a pas cessé de chuter et il a atteint son niveau le plus bas en 1994 (821 adultes inculpés). Le nombre d'accusations n'a pas beaucoup varié au cours des dernières années.

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, leur nombre est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. À compter de 1987, 3 fois plus d'adultes ont été inculpés par rapport à l'année précédente (139 en 1987 par rapport à 38 en 1986). Le nombre d'adultes inculpés a diminué lentement pendant les prochaines quelques années et il a augmenté à 182 adultes inculpés en 1998.

Figure 1

**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type de drogue
Saskatchewan, 1977 à 1998**



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour plus de la moitié (55 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre

des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 38 p. cent; la culture du cannabis pour 6 p. cent. Seulement 8 adultes ont été inculpés d'une infraction d'importation de drogue en 1998.

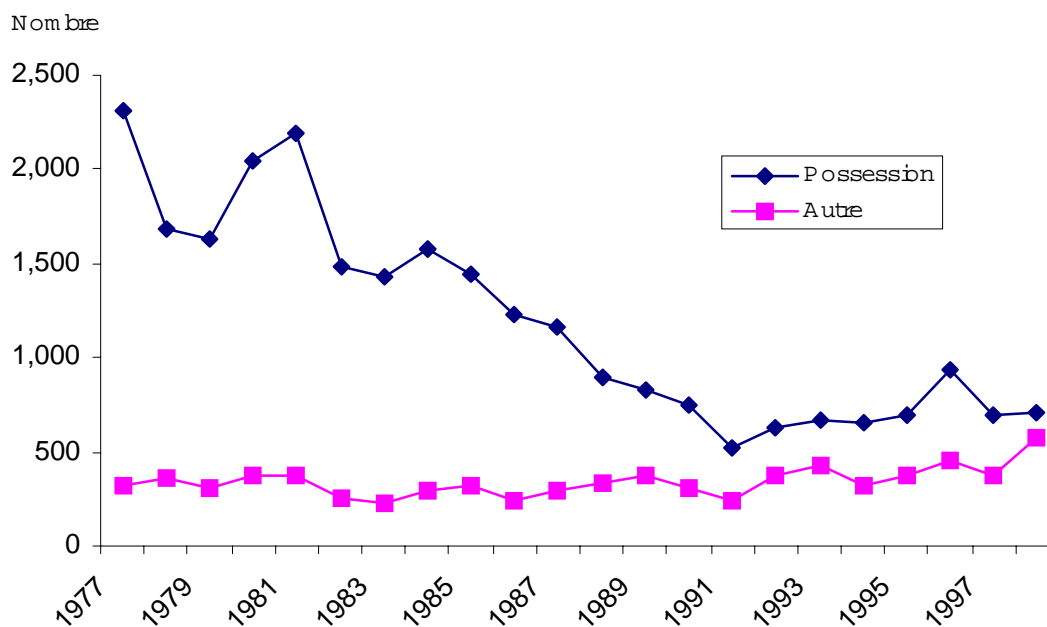
Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a chuté à la fin des années 1970 mais il a augmenté de 25 p. cent en 1980 (il est passé de 1 637 adultes inculpés en 1979 à 2 051 en 1980). Depuis 1981, le nombre n'a cessé de chuter pour atteindre son niveau le plus bas en 1991, soit 519 adultes inculpés. Au cours des dernières années, il y a quelques légères augmentations, sauf en 1996, année où le nombre a été exceptionnellement élevé.

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** a connu une lente augmentation constante. Le nombre d'adultes inculpés en 1998 a été de 488, une hausse de 59 p. cent par rapport aux 307 adultes inculpés en 1977.

Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture de la drogue est demeuré plutôt stable tout en augmentant peu à peu depuis la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990. Jusqu'en 1996, moins de 50 adultes ont été inculpés chaque année. Toutefois, il y a eu une augmentation marquée en 1998 (soit de 60 p. cent dans une seule année).

Figure 2

Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type d'infraction Saskatchewan, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue en Saskatchewan a chuté de 2 627 à la fin des années 1970 à 1 285 en 1998. Dans l'ensemble, la tendance s'est stabilisée depuis quelques années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. En 1996/1997, 1 309 personnes ont été inculpées par la police en Saskatchewan alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de Saskatchewan ont traité 973 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 0,74, par rapport à 1,01 pour l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été tout à fait différent. Il y a eu 1 125 inculpés par la police en Saskatchewan alors que les tribunaux de juridiction pénale de la province ont traité 483 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,43, ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 43 affaires. Il s'agit d'un ratio bien inférieur à celui de 1996/1997 et inférieur au ratio de 0,68 dans le reste du pays. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés en Saskatchewan, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux a été d'environ 59, par rapport à 85 au Canada. Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des

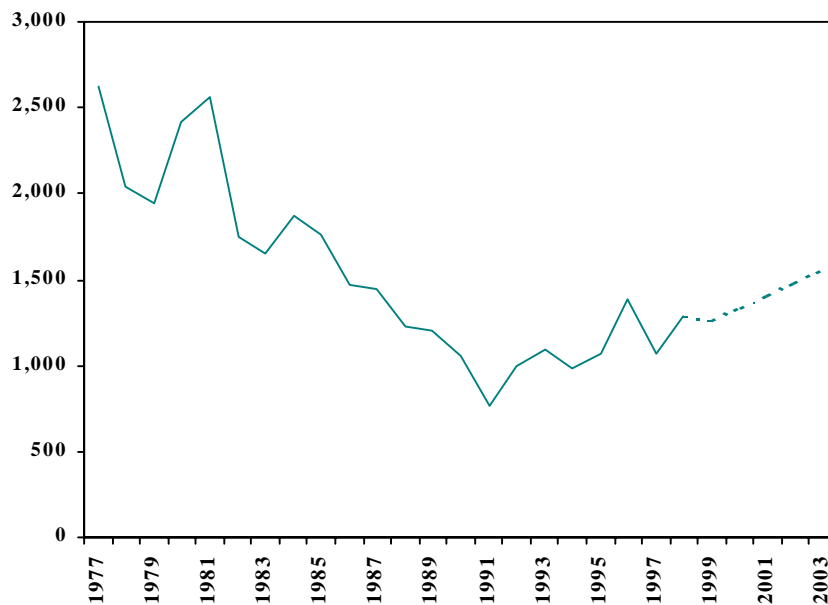
données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police en Saskatchewan augmentera au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 21 p. cent, soit de 1 285 adultes inculpés en 1998 à 1 561 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Saskatchewan, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type de drogue
Saskatchewan, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	8	8	27	2 584	2 627
1978	6	8	18	2 006	2 038
1979	3	3	20	1 913	1 939
1980	0	17	76	2 329	2 422
1981	4	33	72	2 459	2 568
1982	3	23	36	1 686	1 748
1983	0	36	33	1 588	1 657
1984	0	22	46	1 802	1 870
1985	0	33	27	1 701	1 761
1986	1	45	38	1 386	1 470
1987	0	39	139	1 273	1 451
1988	1	52	94	1 082	1 229
1989	1	91	68	1 040	1 200
1990	2	45	66	940	1 053
1991	0	25	41	697	763
1992	0	39	87	876	1 002
1993	13	34	103	944	1 094
1994	5	50	108	821	984
1995	3	40	114	916	1 073
1996	5	100	159	1 124	1 388
1997	2	46	169	854	1 071
1998	18	142	182	943	1 285

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type d'infraction
Saskatchewan, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	2 309	307	2	9	2 627
1978	1 683	339	2	14	2 038
1979	1 637	290	5	7	1 939
1980	2 051	355	3	13	2 422
1981	2 190	353	2	23	2 568
1982	1 490	232	3	23	1 748
1983	1 435	200	9	13	1 657
1984	1 581	257	2	30	1 870
1985	1 445	286	4	26	1 761
1986	1 233	213	6	18	1 470
1987	1 162	265	2	22	1 451
1988	899	310	1	19	1 229
1989	824	350	1	25	1,200
1990	745	284	1	23	1 053
1991	519	226	2	16	763
1992	622	360	0	20	1,002
1993	664	390	1	39	1,094
1994	661	288	0	35	984
1995	699	344	0	30	1 073
1996	933	419	0	36	1,388
1997	692	329	0	50	1 071
1998	708	488	8	81	1,285

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projection du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Saskatchewan, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	1 258
2000	1 334
2001	1 409
2002	1,485
2003	1,561

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

ALBERTA

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants - Alberta

- En 1998, 3 504 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 9,2 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage égal à la partie de la population canadienne qui réside en Alberta, soit 9,6 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 67 p. cent, de 10 619 adultes accusés en 1977 à 3 504 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance se stabilise depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis était stable à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Depuis 1982, il n'a pas cessé de diminuer. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée au milieu des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues a également augmenté légèrement au cours des 20 dernières années. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a subi un net recul au cours des 20 dernières années.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 54 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes. Les 46 p. cent restants visent le trafic, la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de possession est demeuré plutôt stable au cours des dernières années.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de l'Alberta** révèle que pour 100 adultes inculpés, environ le même nombre d'affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ

4 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 3 504 en 1998 à 3 658 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, en Alberta, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 65 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (25 p. cent) et les drogues diverses (9 p. cent). L'héroïne compte pour le 1 p. cent restant.

Les infractions liées à l'**héroïne** ont diminué, de 111 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 30 en 1993. Le nombre total d'adultes inculpés est demeuré sous la barre des 100 à compter de 1978.

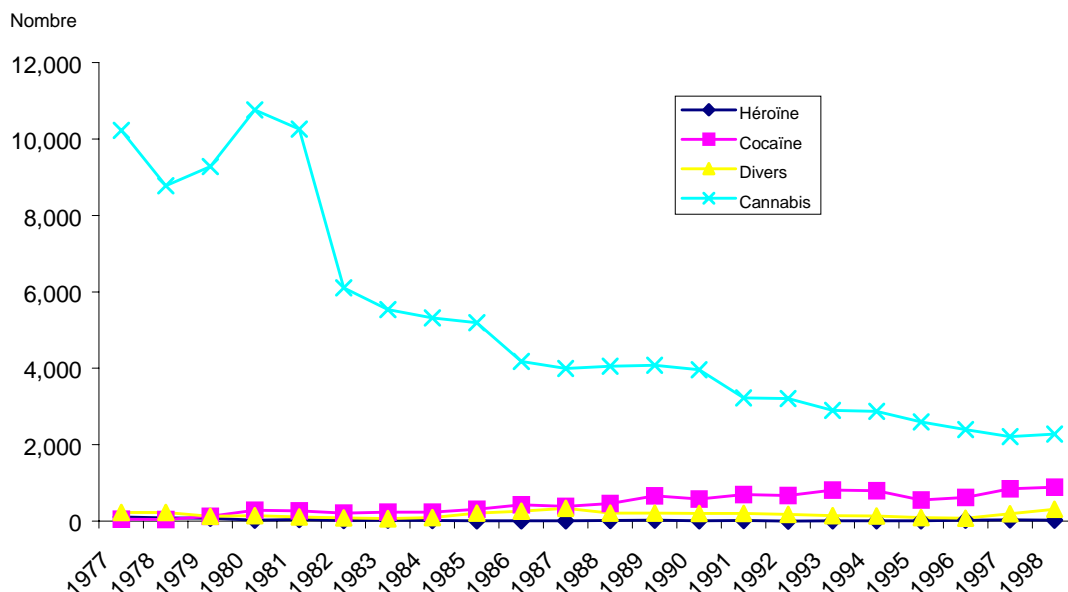
Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très rapide; il est passé de 59 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 813 en 1993, puis il a légèrement diminué pendant quelques années. Toutefois il a atteint son plus haut niveau en 1998, alors que 886 adultes ont été inculpés.

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** était demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1980 (environ 10 000 inculpés). En 1982, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a subi un net recul (-40 p. cent par rapport à 1981) et il n'a pas cessé de diminuer depuis cette date (de 6 103 adultes inculpés en 1982 à 2 277 en 1998).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, moins de 300 adultes ont été inculpés chaque année entre 1977 et 1986. Le nombre a connu une hausse de 31 p. cent en 1987, puis il a diminué jusqu'en 1997 (de 338 en 1987 à 196 en 1997). Au cours de la dernière année, les infractions relatives à diverses autres drogues ont augmenté pour atteindre 311 inculpations (+59 p. cent).

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue

Alberta, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

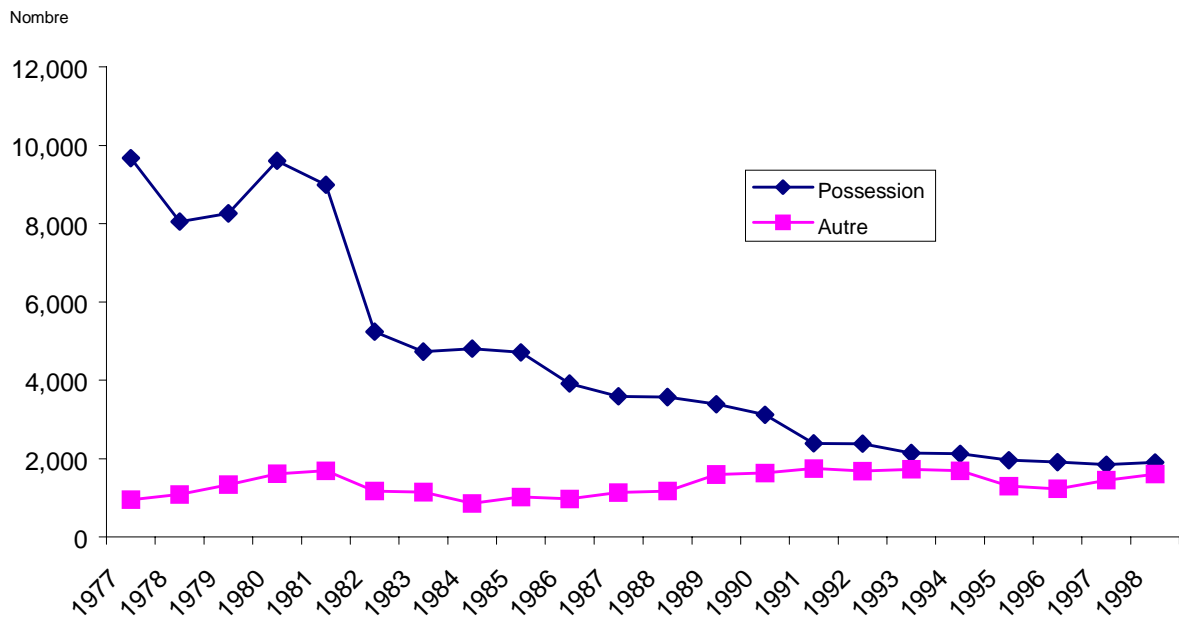
En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue ont compté pour plus de la moitié (54 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue a compté pour 41 p. cent; la culture du cannabis pour 5 p. cent. Seulement 8 infractions d'importation de drogue ont été signalées en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue s'est stabilisé à la fin des années 1970 et au début des années 1980, mais il a diminué de 42 p. cent de 1981 à 1982. Depuis, le nombre d'adultes inculpés a diminué graduellement, de 5 242 adultes inculpés en 1982 à 1 900 en 1998 (-64p. cent).

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** a augmenté de 62 p. cent au cours des 20 années examinées; il est passé de 890 adultes inculpés en 1977 à 1 438 en 1998. Moins de 20 adultes ont été inculpés d'importation de drogue de 1977 à 1990 mais ce nombre a atteint 36 en 1991 puis il a chuté à 8 en 1998 (-78 p. cent). Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 à la fin des années 1980. De 1990 à 1998 toutefois, il a connu une hausse rapide et est passé de 83 adultes en 1990 à 158 en 1998 (+90 p. cent).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction

Alberta, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue en Alberta a chuté, de 10 619 à la fin des années 1970 à 3 504 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. En 1996/1997, 3 175 personnes ont été inculpées par la police en Alberta alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle de l'Alberta ont traité 3 261 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 1,03, par rapport à 1,01 pour

l'ensemble du Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Toutefois, le résultat obtenu pour 1997/1998 a été similaire. Il y a eu 3 349 personnes inculpées par la police en Alberta alors que les tribunaux provinciaux de juridiction pénale de l'Alberta ont traité 3 303 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,99, ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 99 affaires. La situation était tout à fait différente dans le reste du Canada où le ratio n'était que de 0,68. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés en Alberta, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux est d'environ 100, un taux différent du taux canadien (85). Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

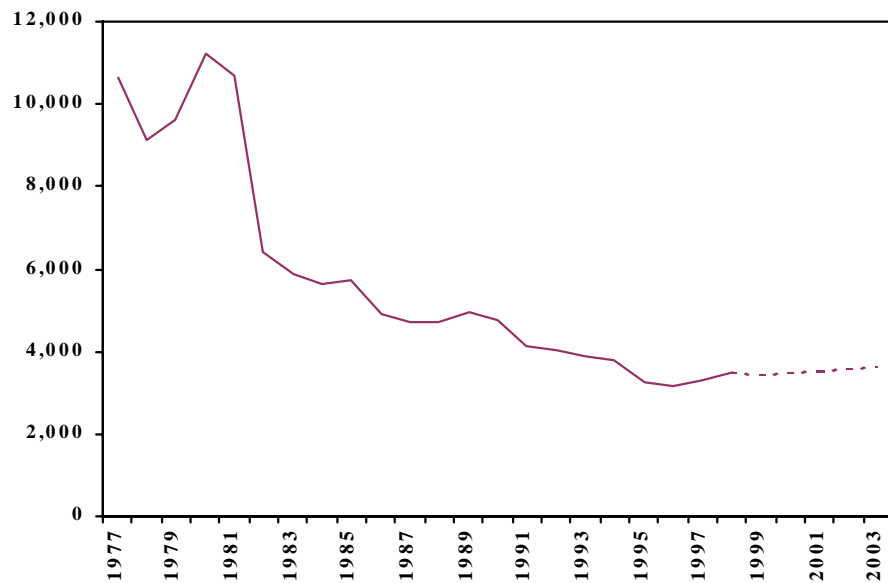
La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police en Alberta connaîtra une légère hausse au cours des cinq prochaines années, soit d'environ 1 p. cent par année. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 4 p. cent, soit de 3 504 adultes inculpés en 1998 à 3 658 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Alberta, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Alberta, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	111	59	234	10 215	10 619
1978	81	42	232	8 780	9 135
1979	71	126	127	9 276	9 600
1980	26	281	150	10 759	11 216
1981	47	264	107	10 257	10 675
1982	19	209	79	6 103	6 410
1983	27	242	65	5 534	5 868
1984	17	239	88	5 313	5 657
1985	9	311	209	5 192	5 721
1986	12	431	259	4 181	4 883
1987	6	386	338	3 991	4 721
1988	14	456	213	4 051	4 734
1989	25	665	215	4 072	4 977
1990	5	583	203	3 957	4 748
1991	15	696	198	3 219	4 128
1992	3	674	170	3 203	4 050
1993	10	813	145	2 898	3 866
1994	7	797	139	2 870	3 813
1995	13	553	92	2 601	3 259
1996	28	628	78	2 400	3 134
1997	41	844	196	2 216	3 297
1998	30	886	311	2 277	3 504

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) , Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Alberta 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	9 669	890	13	47	10 619
1978	8 049	1 028	17	41	9 135
1979	8 262	1 309	9	20	9 600
1980	9 602	1 577	14	23	11 216
1981	8 989	1 645	16	25	10 675
1982	5 242	1 143	12	13	6 410
1983	4 727	1 106	9	26	5 868
1984	4 806	828	10	13	5 657
1985	4 706	993	4	18	5 721
1986	3 918	940	3	22	4 883
1987	3 592	1 096	3	30	4 721
1988	3 565	1 093	17	59	4 734
1989	3 388	1 525	7	57	4 977
1990	3 117	1 512	36	83	4 748
1991	2 386	1 607	7	128	4 128
1992	2 375	1 557	5	113	4 050
1993	2 141	1 560	2	163	3 866
1994	2 121	1 530	2	160	3 813
1995	1 960	1 182	5	112	3 259
1996	1 909	1 125	5	95	3 134
1997	1 846	1 327	11	113	3 297
1998	1 900	1 438	8	158	3 504

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Alberta 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	3 448
2000	3 500
2001	3 553
2002	3 605
2003	3 658

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

**RÉGION DU PACIFIQUE
(Colombie-Britannique et Yukon)**

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants – Région du Pacifique

- En 1998, 7 108 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 18,6 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage supérieur à la partie de la population canadienne qui réside dans la région du Pacifique, soit 13,3 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a augmenté de 16 p. cent, de 8 448 adultes accusés en 1977 à 7 108 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est demeurée stable au cours des dernières années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis avait diminué à la fin des années 1970. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée depuis la fin des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues a augmenté jusqu'en 1992 puis il a connu un net recul depuis cette date. Le nombre d'infractions liées à l'héroïne a diminué au début des années 1980 et il a atteint son niveau le plus bas en 1987. Toutefois, le nombre augmente régulièrement depuis cette date.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, le trafic compte aujourd'hui pour 47 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes et la possession, pour 35 p. cent. Les 18 p. cent restant visent la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de trafic de drogue augmente peu à peu depuis quelques années alors que le pourcentage relatif à la possession diminue lentement.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 5 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 7 108 en 1998 à 7 443 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, dans la région du Pacifique, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 48 p. cent de toutes les infractions en matière de

drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (39 p. cent) et l'héroïne (10 p. cent). Les 3 p. cent restant visent diverses autres drogues.

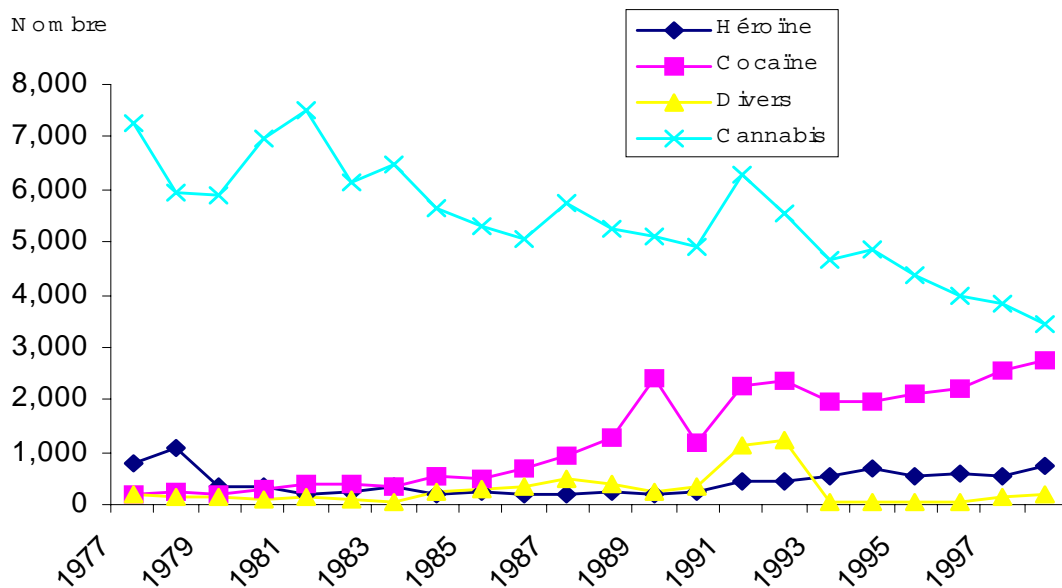
Le nombre d'infractions liées à l'**héroïne** signalé en 1977 est semblable au nombre relevé en 1998. Ce nombre a chuté de 763 adultes accusés à la fin des années 1970 à environ 200 au milieu des années 1980 mais il a grimpé à 737 en 1998.

Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** a connu une hausse très importante; il est passé de 209 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 2 748 en 1998 (13 fois plus). Les augmentations les plus importantes ont été signalées entre 1988 et 1989 (+84 p. cent) et de nouveau entre 1990 et 1991 (+92 p. cent).

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1980. À partir de 1982, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a chuté de 54 p. cent par rapport à 1998 (de 7 509 inculpés en 1981 à 3 439 en 1998).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, leur nombre est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 jusqu'aux années 1980. Au milieu des années 1980, le nombre d'infractions a commencé à augmenter et il a atteint son point culminant de 1 231 en 1992. Au cours des six dernières années, il a chuté de 85 p. cent pour atteindre 184 adultes en 1998.

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Région du Pacifique, 1977 à 1998



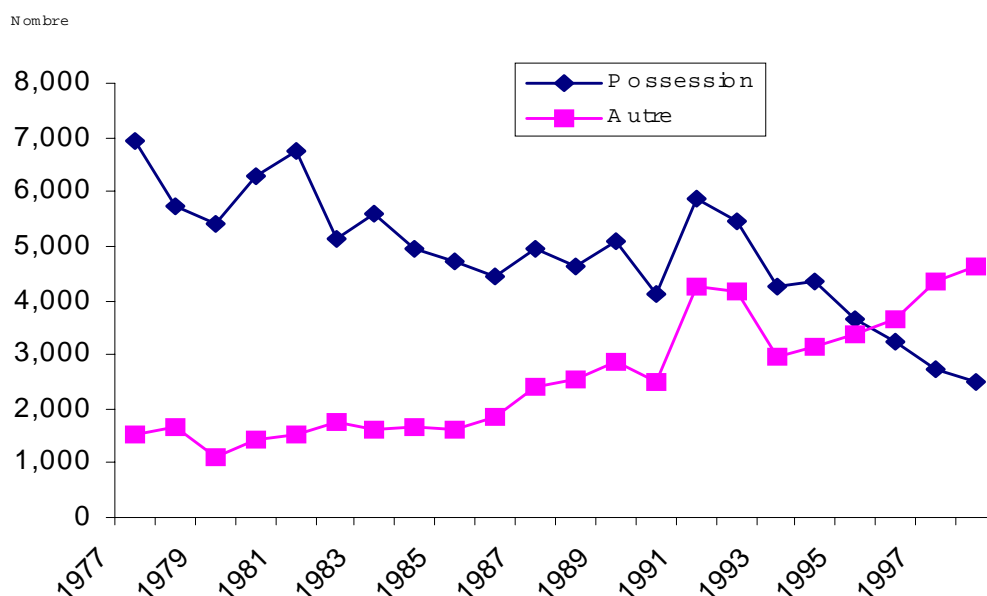
Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **trafic** de drogue ont compté pour près de la moitié (47 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; la **possession** de drogue a compté pour 35 p. cent; la culture du cannabis pour 17 p. cent. L'importation de drogue a compté pour moins de 1 p. cent des infractions en matière de drogue signalées en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue s'est stabilisé à la fin des années 1970 et au début des années 1980, mais il a chuté de 26 p. cent entre 1983 et 1990 (5 587 en 1983 à 4 129 en 1990). Une augmentation de 42 p. cent a été signalée en 1991 (5 855 inculpés), mais le nombre a connu une diminution modérée jusqu'en 1998 (-58 p. cent).

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** a augmenté de 140 p. cent au cours de la période de 20 ans, depuis 1 406 inculpés en 1977 jusqu'à 3 370 en 1998. Moins de 55 adultes ont été accusés d'importation de drogue chaque année entre 1979 et 1998. Le nombre d'adultes accusés d'une infraction de culture est demeuré plutôt stable entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1980. Toutefois, de 1983 à 1998, ce nombre a connu une hausse rapide en passant de 119 accusations en 1984 à 1 211 en 1998 (+918 p. cent).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Région du Pacifique, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction en matière de drogue dans la région du Pacifique a chuté, de 8 448 à la fin des années 1970 à 7 108 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

Il n'a pas été possible de comparer les données des corps policiers et les données des tribunaux pour la région du Pacifique puisque la Colombie-Britannique ne participe pas à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Méthode de projection

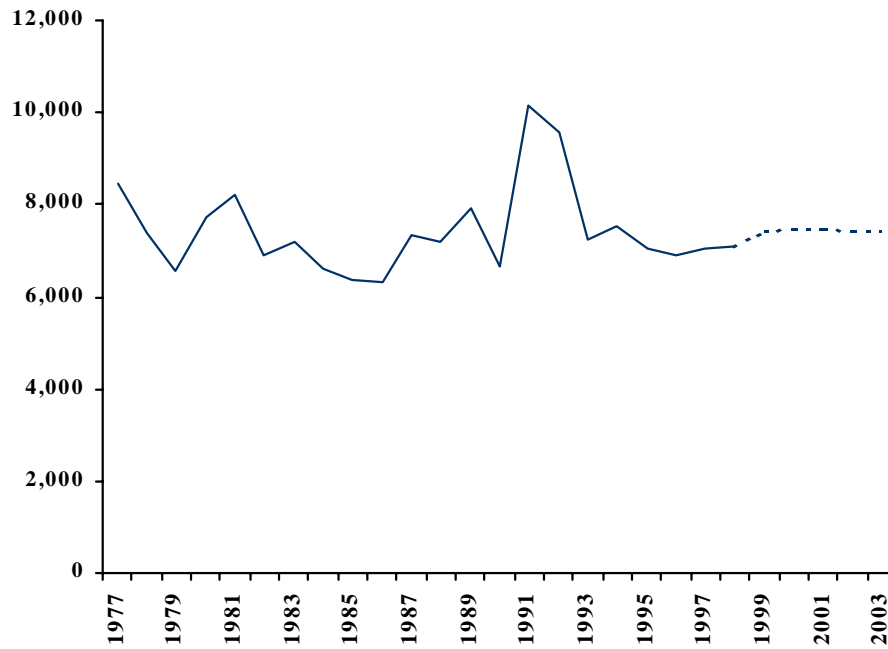
La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police dans la région du Pacifique connaîtra une légère hausse au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 5 p. cent, soit de 7 108 adultes inculpés en 1998 à 7 443 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Région du Pacifique, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Région du Pacifique, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	763	209	200	7 276	8 448
1978	1 064	230	149	5 945	7 388
1979	323	189	128	5 906	6 546
1980	345	293	115	6 958	7 711
1981	220	376	128	7 509	8 233
1982	250	402	94	6 138	6 884
1983	322	343	60	6 471	7 196
1984	207	539	229	5 642	6 617
1985	225	504	295	5 321	6 345
1986	210	672	354	5 068	6 304
1987	189	922	485	5 764	7 360
1988	233	1 294	382	5 276	7 185
1989	206	2 385	227	5 124	7 942
1990	238	1 178	329	4 890	6 635
1991	444	2 257	1 124	6 305	10 130
1992	457	2 352	1 231	5 540	9 580
1993	536	1 971	47	4 667	7 221
1994	673	1 947	46	4 862	7 525
1995	537	2 109	25	4 357	7 028
1996	612	2 229	50	3 990	6 881
1997	550	2 568	129	3 815	7 062
1998	737	2 748	184	3 439	7 108

Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Région du Pacifique, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	6 929	1 406	43	70	8 448
1978	5 729	1 494	73	92	7 388
1979	5 432	1 014	40	60	6 546
1980	6 288	1 345	27	51	7 711
1981	6 730	1 435	34	34	8 233
1982	5 119	1 673	25	67	6 884
1983	5 587	1 437	53	119	7 196
1984	4 954	1 478	44	141	6 617
1985	4 718	1 442	43	142	6 345
1986	4 456	1 614	21	213	6 304
1987	4 933	2 096	33	298	7 360
1988	4 624	2 168	26	367	7 185
1989	5 068	2 384	36	454	7 942
1990	4 129	2 128	26	352	6 635
1991	5 855	3 695	35	545	10 130
1992	5 439	3 364	50	727	9 580
1993	4 239	2 412	21	549	7 221
1994	4 369	2 396	19	744	7 525
1995	3 665	2 621	20	722	7 028
1996	3 243	2 823	15	800	6 881
1997	2 707	3 049	44	1 262	7 062
1998	2 488	3 370	39	1 211	7 108

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Région du Pacifique, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	7 485
2000	7 474
2001	7 465
2002	7 454
2003	7 443

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport provincial

COLOMBIE-BRITANNIQUE

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants – Colombie-Britannique

- En 1998, 7 069 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 18,5 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage supérieur à la partie de la population canadienne qui réside en Colombie-Britannique, soit 13,2 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un recul de 15 p. cent, de 8 281 adultes accusés en 1977 à 7 069 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance est stable depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis avait diminué à la fin des années 1970. Depuis 1981, après une brève augmentation, le nombre n'a pas cessé de chuter. À titre de comparaison, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne avait subi une hausse prononcée à compter de la fin des années 1980. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses drogues a augmenté jusqu'en 1992, mais il a subi un net recul depuis cette date. Toutefois, le nombre d'infractions liées à l'héroïne a diminué au début des années 1980 pour atteindre son niveau le plus bas en 1987, mais il a augmenté par la suite jusqu'en 1998.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, le trafic compte aujourd'hui pour 47 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes alors que la possession compte pour 35 p. cent. Les 18 p. cent restant visent la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de trafic a lentement augmenté au cours des dernières années alors que le nombre d'infractions de possession a lentement diminué.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 4 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 7 069 en 1998 à 7 373 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, en Colombie-Britannique, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 48 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (39 p. cent) et l'héroïne (10 p. cent). Les diverses autres drogues comptent pour les 3 p. cent restant.

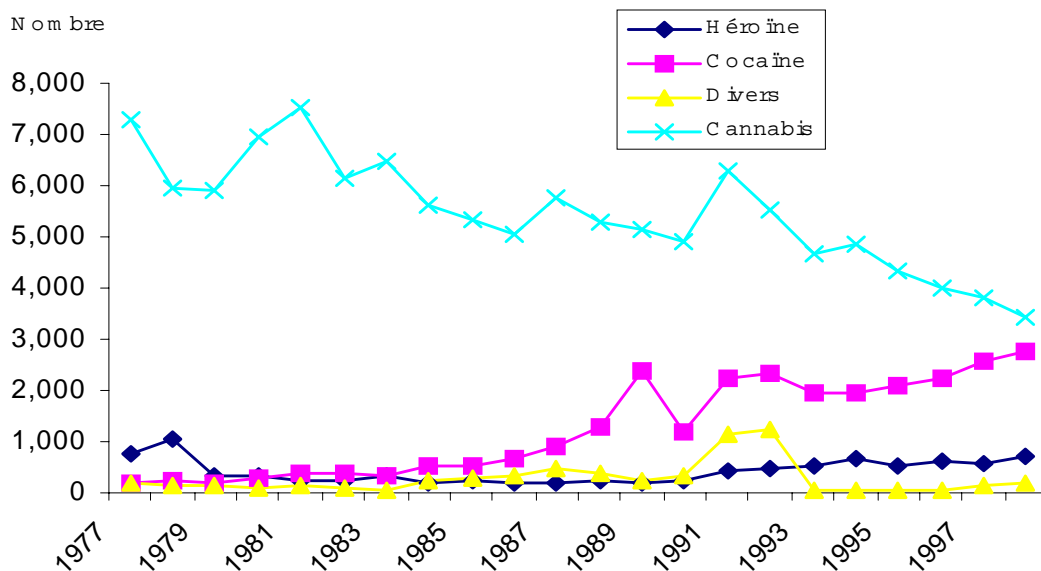
Les infractions liées à l'héroïne ont peu changé entre 1997 et 1998. Elles ont diminué, depuis 761 adultes inculpés à la fin des années 1970 jusqu'à environ 200 au milieu des années 1980, mais elles ont atteint 736 en 1998. Depuis 1979, le nombre total d'adultes inculpés en demeure en dessous de 750.

Le nombre d'infractions liées à la cocaïne a connu une hausse très importante; il est passé de 205 adultes inculpés à la fin des années 1970 à 2 741 en 1998 (13 fois plus). L'augmentation la plus marquée a été signalée entre 1988 et 1989 (+85 p. cent) et de nouveau entre 1990 et 1991 (+93 p. cent).

Le nombre d'infractions liées au cannabis est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 au début des années 1980. À compter de 1982, il a diminué de 54 p. cent par rapport au nombre signalé en 1998 (de 7 398 en 1981 à 3 408 en 1998).

En ce qui concerne les infractions liées à diverses autres drogues, le nombre d'inculpés est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 au début des années 1980. Puis, au milieu des années 1980, leur nombre a commencé à augmenter et il a atteint son niveau le plus élevé en 1992, soit 1 231 adultes inculpés. Au cours des six dernières années, il a diminué de 85 p. cent pour atteindre 184 adultes inculpés en 1998.

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Colombie-Britannique, 1977 à 1998



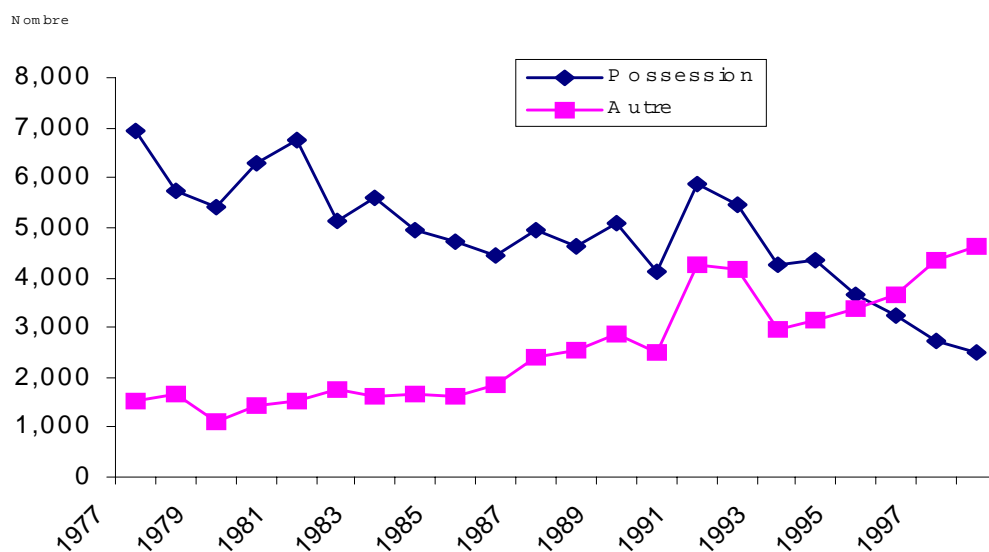
Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **trafic** de drogue ont compté pour près de la moitié (47 p. cent) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; la **possession** de drogue a compté pour 35 p. cent; la culture du cannabis pour 17 p. cent. Les infractions d'**importation** ont compté pour moins de 1 p. cent des infractions de drogue signalées en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue s'est stabilisé à la fin des années 1970 et au début des années 1980, mais il a diminué de 26 p. cent entre 1983 et 1990 (de 5 483 en 1983 à 4 058 en 1990). Une augmentation de 42 p. cent a été signalée en 1991 (5 777 adultes inculpés) mais ce nombre a diminué à chaque année jusqu'en 1998 (-57 p. cent).

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** a augmenté de 143 p. cent au cours de la période de 20 ans examinée, de 1 380 adultes inculpés en 1977 à 3 354 en 1998. Moins de 55 personnes ont été accusées d'importation de drogue chaque année entre 1979 et 1998. Le nombre d'adultes accusés d'une infraction de culture est demeuré plutôt stable entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1980. De 1983 à 1998 toutefois, le nombre a connu une hausse rapide, de 118 à 1 204 adultes inculpés d'une infraction de culture (10 fois plus).

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Colombie-Britannique, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue en Colombie-Britannique a chuté, de 8 281 à la fin des années 1970 à 7 069 en 1998. En règle générale, la tendance s'est stabilisée au cours des dernières années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

Il n'a pas été possible de comparer les données des corps policiers et les données des tribunaux en Colombie-Britannique, puisque cette dernière province ne participe pas à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Méthode de projection

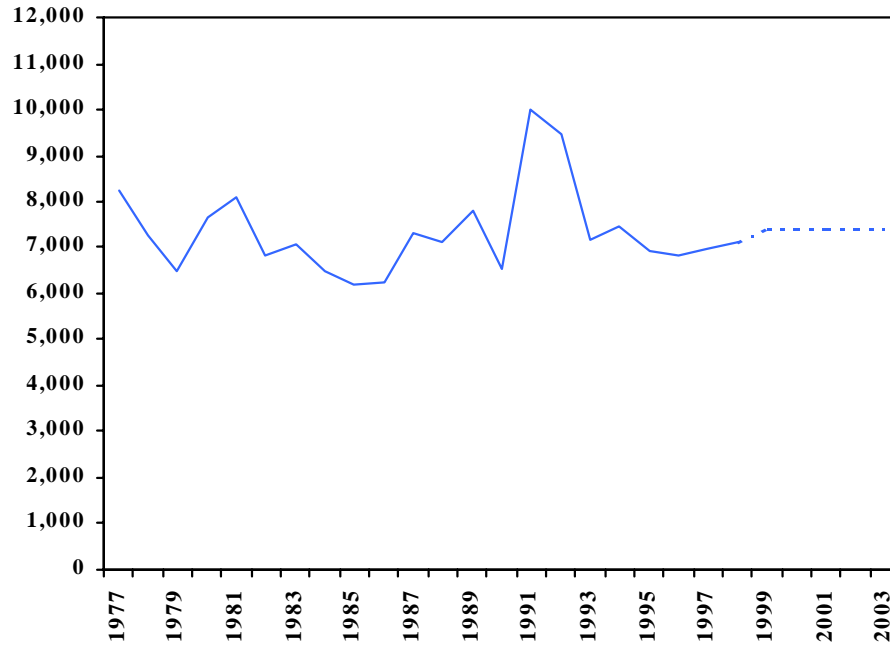
La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police en Colombie-Britannique augmentera légèrement au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 4 p. cent, soit de 7 069 adultes inculpés en 1998 à 7 373 en 2003.

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Colombie-Britannique, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Colombie-Britannique, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	761	205	189	7 126	8 281
1978	1 063	228	144	5 797	7 232
1979	323	189	127	5 812	6 451
1980	345	290	111	6 884	7 630
1981	220	370	127	7 398	8 115
1982	250	398	94	6 065	6 807
1983	322	340	60	6 328	7 050
1984	207	534	228	5 509	6 478
1985	225	487	295	5 187	6 194
1986	210	669	351	4 996	6 226
1987	189	915	485	5 702	7 291
1988	233	1 284	382	5 182	7 081
1989	206	2 372	226	5 024	7 828
1990	238	1 165	329	4 790	6 522
1991	444	2 245	1 124	6 188	10 001
1992	457	2 341	1 231	5 463	9 492
1993	536	1 954	47	4 585	7 122
1994	673	1 943	46	4 755	7 417
1995	537	2 101	24	4 239	6 901
1996	612	2 223	50	3 920	6 805
1997	550	2 536	128	3 749	6 963
1998	736	2 741	184	3 408	7 069

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue par type d'infraction
Colombie-Britannique 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	6 796	1 380	35	70	8 281
1978	5 590	1 481	72	89	7 232
1979	5 343	1 008	40	60	6 451
1980	6 228	1 324	27	51	7 630
1981	6 633	1 414	34	34	8 115
1982	5 057	1 658	25	67	6 807
1983	5 483	1 396	53	118	7 050
1984	4 838	1 457	43	140	6 478
1985	4 603	1 411	43	137	6 194
1986	4 387	1 607	19	213	6 226
1987	4 886	2 074	33	298	7 291
1988	4 550	2 141	25	365	7 081
1989	4 999	2 348	35	446	7 828
1990	4 058	2 090	26	348	6 522
1991	5 777	3 650	34	540	10 001
1992	5 374	3 348	48	722	9 492
1993	4 175	2 378	21	548	7 122
1994	4 287	2 370	19	741	7 417
1995	3 583	2 589	20	709	6 901
1996	3 177	2 815	15	798	6 805
1997	2 661	2 997	44	1 261	6 963
1998	2 472	3 354	39	1 204	7 069

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Colombie-Britannique 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	7 404
2000	7 396
2001	7 389
2002	7 381
2003	7 373

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport territorial

YUKON

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants - Yukon

- En 1998, 39 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 0,1 p. cent du nombre d'accusations au Canada et le même pourcentage que la partie de la population canadienne qui réside au Yukon, soit 0,1 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a chuté de 77 p. cent, de 167 adultes accusés en 1977 à 39 adultes accusés en 1998. Toutefois, la tendance fluctue depuis quelques années.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, une comparaison des données obtenues de 1977 à 1988 révèle que le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis a connu un net recul. Le nombre d'infractions liées à la cocaïne est demeuré plutôt stable chaque année, à l'exception d'une augmentation prononcée en 1985, en 1993 et en 1997. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à diverses autres drogues n'a cessé de chuter de 1977 à 1998 et il y a eu très peu d'infractions liées à l'héroïne.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession et le trafic de drogue ont chacun compté pour 41 p. cent de toutes les accusations portées contre des adultes en matière de drogue en 1998. Les 18 p. cent restant visent la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de trafic de drogue a fluctué au cours de la période de 20 ans examinée.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle au Yukon révèle que pour 100 adultes inculpés, plus de 100 affaires sont portées devant les tribunaux. Cette situation est peut-être due au fait que certaines affaires découlent d'accusations portées par la police au cours de l'année précédente. Le petit nombre d'affaires contribue également aux fluctuations importantes.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, au cours des cinq prochaines années, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue passera de 39 en 1998 à 70 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, au Yukon, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 79 p. cent de toutes les infractions perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (18 p. cent). Les 3 p. cent restant visent diverses autres drogues et l'héroïne.

Presque aucun adulte n'a été inculpé d'une infraction liée à l'**héroïne** au cours de la période de 20 ans examinée.

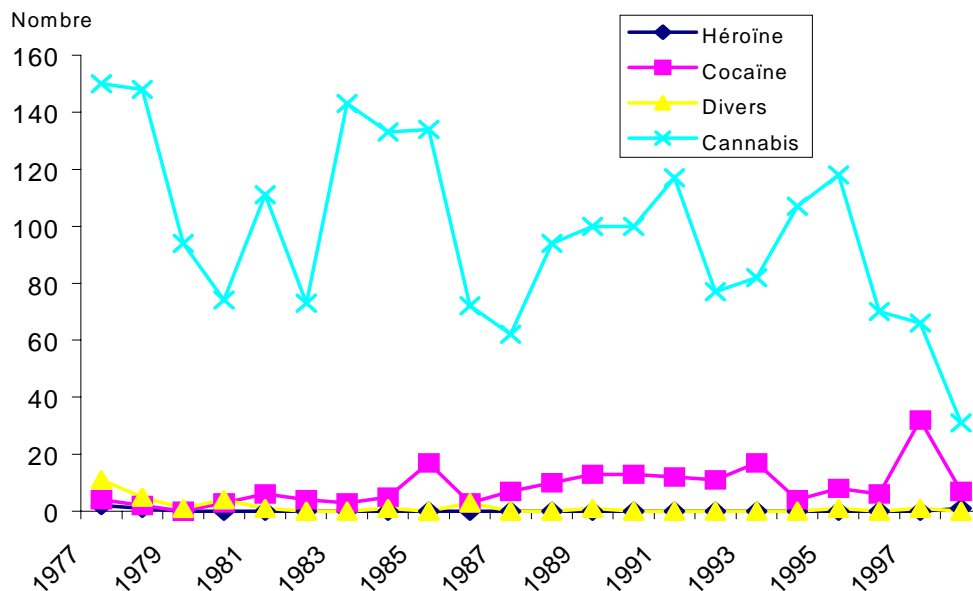
Le nombre d'infractions liées à la **cocaïne** est demeuré plutôt stable depuis la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980 (moins de 7 adultes inculpés). La première augmentation de taille a eu lieu en 1985 (17) alors que 3 fois plus d'adultes ont été inculpés qu'en 1984 (5). La deuxième augmentation marquée s'est produite en 1993 alors que 17 adultes ont été inculpés d'une infraction liée à la cocaïne par rapport à 11 l'année précédente. Enfin, la troisième augmentation importante a eu lieu en 1997 alors qu'il y a eu près de 6 fois plus d'adultes inculpés (32) que l'année précédente (6).

Le nombre d'infractions liées au **cannabis** a diminué à partir des années 1970 et il a connu de légères fluctuations pendant la période visée. En 1998, 31 adultes ont été inculpés d'une infraction liée au cannabis par rapport à 150 en 1977 (-79 p. cent).

En ce qui concerne les infractions liées à **diverses autres drogues**, leur nombre a connu un net recul en 1978, alors que 5 adultes ont été inculpés par rapport à 11 au cours de l'année précédente. À compter de cette date, le nombre d'adultes inculpés relativement à diverses autres drogues est demeuré inférieur à 5.

Figure 1

**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type de drogue
Yukon, 1977 à 1998**



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

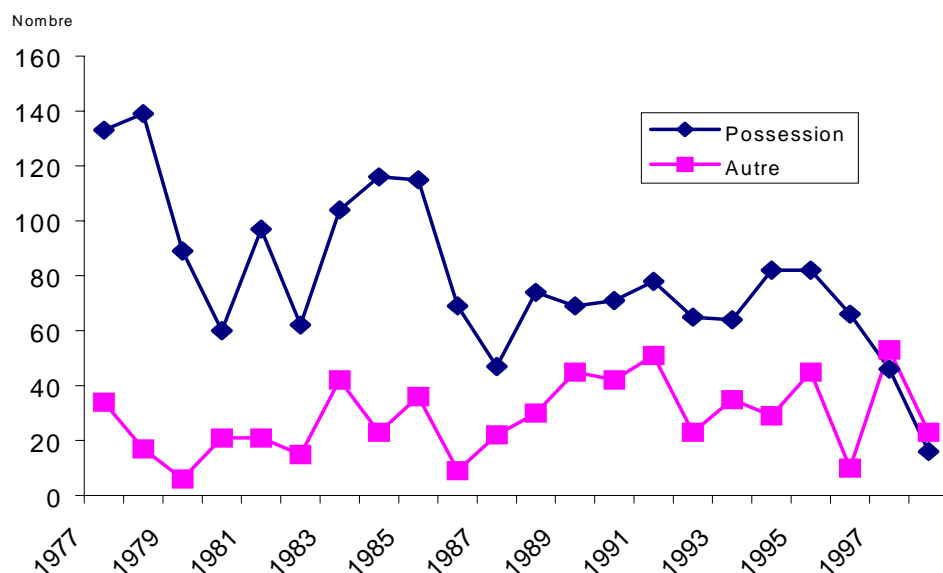
En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** et de **trafic** de drogue ont compté pour 41 p. cent (chacune) de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; la culture du cannabis pour 18 p. cent. Aucun adulte n'a été inculpé d'importation de drogue en 1998.

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue a chuté entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, mais il a augmenté de 68 p. cent en 1983 (de 62 adultes inculpés en 1979 à 104 en 1980). Depuis 1981, le nombre n'a cessé de fluctuer pour atteindre son niveau le plus bas en 1998, soit 16 adultes inculpés. Il s'agit d'un recul de 88 p. cent depuis 1977 (133 adultes inculpés).

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** est demeuré plutôt constant et ne présente que de faibles fluctuations au cours de la période de 20 ans examinée. Dans l'ensemble, il y a eu une diminution de 38 p. cent, soit 26 adultes inculpés en 1977 par rapport à 16 en 1998.

Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction de culture de la drogue est demeuré plutôt faible et stable depuis la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990 (moins de 5 adultes inculpés). La seule augmentation marquée a été signalée en 1995 alors que 13 adultes ont été inculpés par rapport à 3 l'année précédente. La tendance est à la baisse depuis cette date.

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type d'infraction Yukon, 1977 à 1998



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue au Yukon a chuté de 167 à la fin des années 1970 à 39 en 1998. La tendance fluctue depuis quelques années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

Les données obtenues des cours provinciales de juridiction criminelle relatives à deux années (1996/1997 et 1997/1998) ont été comparées. Pour ces deux années, 166 personnes ont été inculpées par la police au Yukon alors que les tribunaux provinciaux de juridiction criminelle du Yukon ont traité 226 affaires. Le rapport entre les deux chiffres était de 1,36, par rapport à 0,85 pour l'ensemble du Canada. Par conséquent, pour chaque 100 adultes inculpés par la police au Yukon, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux a été d'environ 136, par rapport à 85 au Canada. Soulignons que le nombre peut être supérieur à 1 puisque la date de comparution n'est pas la même que celle de l'accusation portée par la police et certaines affaires portées devant les tribunaux découlaient peut-être d'accusations portées l'année précédente.

Méthode de projection

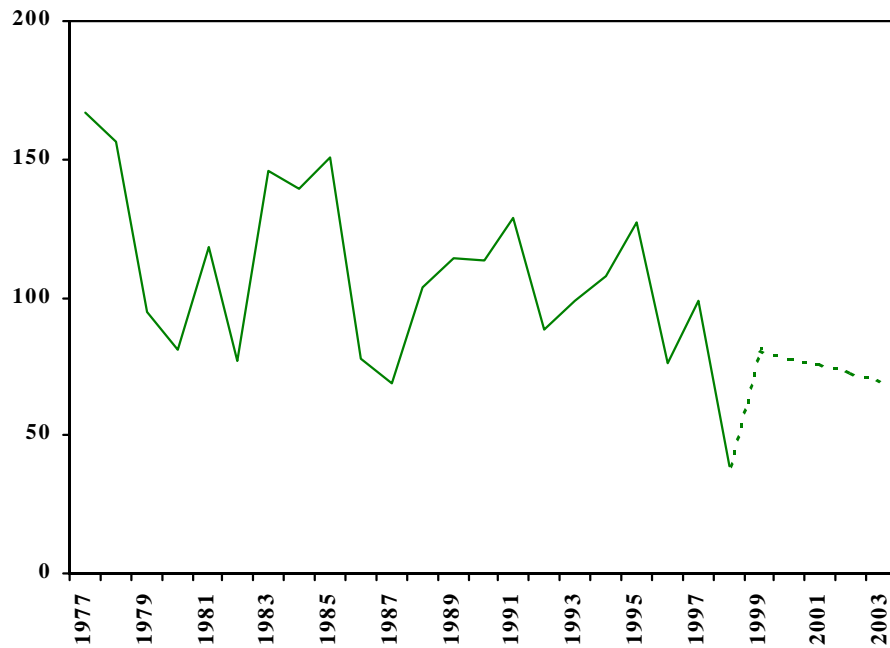
La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police au Yukon augmentera au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes passera de 39 en 1998 à 70 en 2003 (+ 79 p. cent).

Figure 3
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Yukon, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)



Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type de drogue
Yukon, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	2	4	11	150	167
1978	1	2	5	148	156
1979	0	0	1	94	95
1980	0	3	4	74	81
1981	0	6	1	111	118
1982	0	4	0	73	77
1983	0	3	0	143	146
1984	0	5	1	133	139
1985	0	17	0	134	151
1986	0	3	3	72	78
1987	0	7	0	62	69
1988	0	10	0	94	104
1989	0	13	1	100	114
1990	0	13	0	100	113
1991	0	12	0	117	129
1992	0	11	0	77	88
1993	0	17	0	82	99
1994	0	4	0	107	108
1995	0	8	1	118	127
1996	0	6	0	70	76
1997	0	32	1	66	99
1998	1	7	0	31	39

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, selon le type d'infraction
Yukon, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	133	26	8	0	167
1978	139	13	1	3	156
1979	89	6	0	0	95
1980	60	21	0	0	81
1981	97	21	0	0	118
1982	62	15	0	0	77
1983	104	41	0	1	146
1984	116	21	1	1	139
1985	115	31	0	5	151
1986	69	7	2	0	78
1987	47	22	0	0	69
1988	74	27	1	2	104
1989	69	36	1	8	114
1990	71	38	0	4	113
1991	78	45	1	5	129
1992	65	16	2	5	88
1993	64	34	0	1	99
1994	82	26	0	3	108
1995	82	32	0	13	127
1996	66	8	0	2	76
1997	46	52	0	1	99
1998	16	16	0	7	39

Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projection du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Yukon, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	81
2000	78
2001	76
2002	73
2003	70

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Profil et projection des poursuites en matière de drogue

Rapport territorial

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

par

Nathalie L. Quann, M.A

Kwing Hung, Ph.D.

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

mars 2000



Points saillants – Territoires du Nord-Ouest

- En 1998, 150 adultes ont été inculpés par la police d'une infraction en matière de drogue. Ce chiffre représente 0,4 p. cent du nombre d'accusations au Canada, un pourcentage légèrement supérieur à la partie de la population canadienne qui réside dans les Territoires du Nord-Ouest, soit 0,2 p. cent.
- De 1977 à 1998, le **nombre d'adultes inculpés** d'une infraction en matière de drogue a connu un léger recul de 4 p. cent, soit de 157 adultes accusés en 1977 à 150 adultes accusés en 1998.
- En ce qui concerne les **types de drogue**, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis est demeuré plutôt stable au cours de la période de 20 ans visée par l'examen, avec quelques fluctuations. Le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée à la cocaïne a eu tendance à augmenter. Dans l'ensemble, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction relative à l'héroïne et à diverses autres drogues est demeuré plutôt faible.
- En ce qui a trait à la **nature de l'infraction**, la possession compte aujourd'hui pour 55 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes. Les 45 p. cent restant visent le trafic, la culture et l'importation de drogue. Le pourcentage des infractions de possession est demeuré plutôt stable au cours des dernières années.
- Une comparaison entre le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue et le nombre d'affaires de drogue traitées par les **tribunaux provinciaux de juridiction criminelle des Territoires du Nord-Ouest** révèle que pour 100 adultes inculpés, environ 40 affaires sont portées devant les tribunaux.
- D'après la **méthode de projection par extrapolation** retenue, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue augmentera d'environ 39 p. cent au cours des cinq prochaines années et passera de 150 en 1998 à 208 en 2003.

Contexte

En septembre 1996, le Service des affaires des représentants, Direction du droit pénal du ministère de la Justice a demandé à la Division de la recherche et de la statistique d'analyser le taux des infractions en matière de drogue par le passé et de faire des projections pour l'avenir. L'analyse avait pour objet d'obtenir des renseignements qui faciliteraient les discussions relatives au nombre des affaires de drogue ainsi qu'à leur gestion.

Le présent rapport est une mise à jour du projet susmentionné. Le projet comprend deux groupes de rapports : un rapport national et une série de rapports par administration, provinciale ou territoriale. Les rapports contiennent des renseignements sur le profil historique de la tendance relative aux infractions en matière de drogue au cours des 20 dernières années, ainsi qu'une extrapolation sur cinq ans de la tendance future.

Source de données

Les profils et les projections sont fondés sur les données communiquées par la police et recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles, soit celles des années 1977 à 1998. L'examen a pour objet d'obtenir des indicateurs de la charge de travail en matière de poursuites liées à la drogue et par conséquent, nous utiliserons les données relatives au nombre d'adultes qui ont été inculpés formellement par la police.

Les données ont été recueillies au moyen du système de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui contient les données sur la criminalité de tous les corps policiers du Canada. Le système contient les données les plus fiables et les plus récentes disponibles sur les infractions en matière de drogue au Canada. [À la demande du Service des affaires des représentants, le nombre d'infractions liées à la drogue mentionné dans le présent rapport comprend uniquement les infractions perpétrées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* (LS), et non les infractions en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD).]

Outre les données fournies par les corps policiers, nous examinerons également des données des cours criminelles provinciales recueillies par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Toutefois, les données sont incomplètes : elles visent 9 provinces et territoires qui représentent 80 p. cent du nombre total d'affaires au Canada. Les données relatives à la Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick ne sont pas encore disponibles.

Profil des tendances historiques (Figures 1 et 2) (Annexes 1 et 2)

Les données des corps policiers de la DUC sont ventilées selon le type de drogue, notamment l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et diverses autres drogues. Les données sont également réparties selon le type d'infraction, notamment la possession, le trafic, l'importation et la culture.

En ce qui a trait aux types de drogue, dans les Territoires du Nord-Ouest, le nombre d'adultes inculpés d'une infraction liée au cannabis compte pour 94 p. cent de toutes les infractions en matière de drogue perpétrées en 1998, suivi par la cocaïne (4 p. cent). L'héroïne et les drogues diverses comptent pour les 2 p. cent restant.

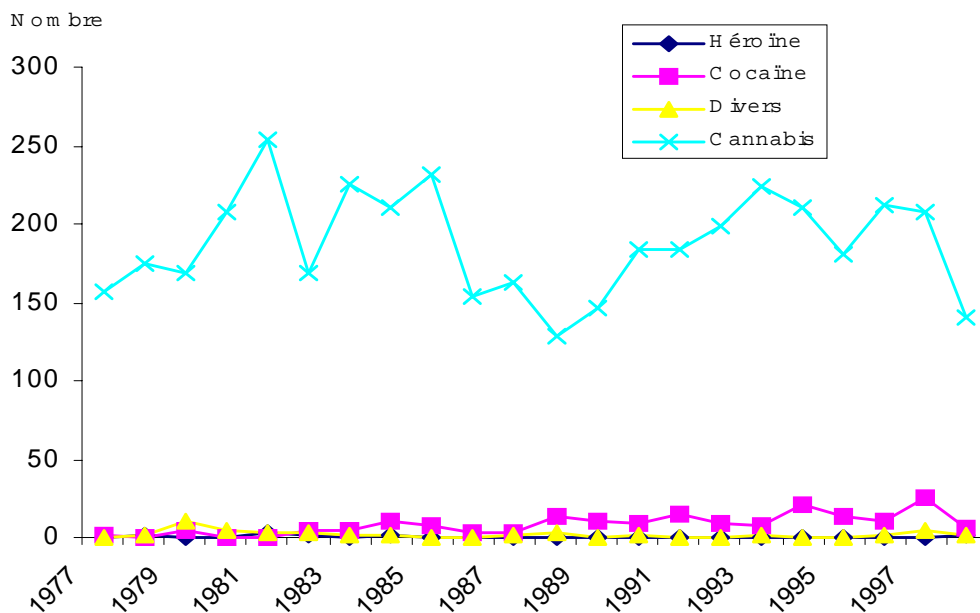
Presque aucun adulte n'a été inculpé d'une infraction liée à l'héroïne pendant les 20 années visées par l'étude.

En règle générale, le nombre d'infractions liées à la cocaïne n'a pas cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années. Certaines années ont connu des fluctuations à la hausse très importantes par rapport à l'année précédente. Ces fluctuations sont dues au petit nombre d'infractions.

Le nombre d'infractions liées au cannabis est demeuré plutôt stable au cours de la période de 20 ans visée par l'examen. Moins de 250 adultes ont été inculpés à chaque année. Le nombre le plus élevé d'adultes inculpés a été signalé en 1981 (254) et le plus bas en 1998 lorsque 141 adultes ont été accusés.

Très peu d'infractions liées à diverses autres drogues ont été signalées.

Figure 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Territoires du Nord-Ouest, 1977-1998



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

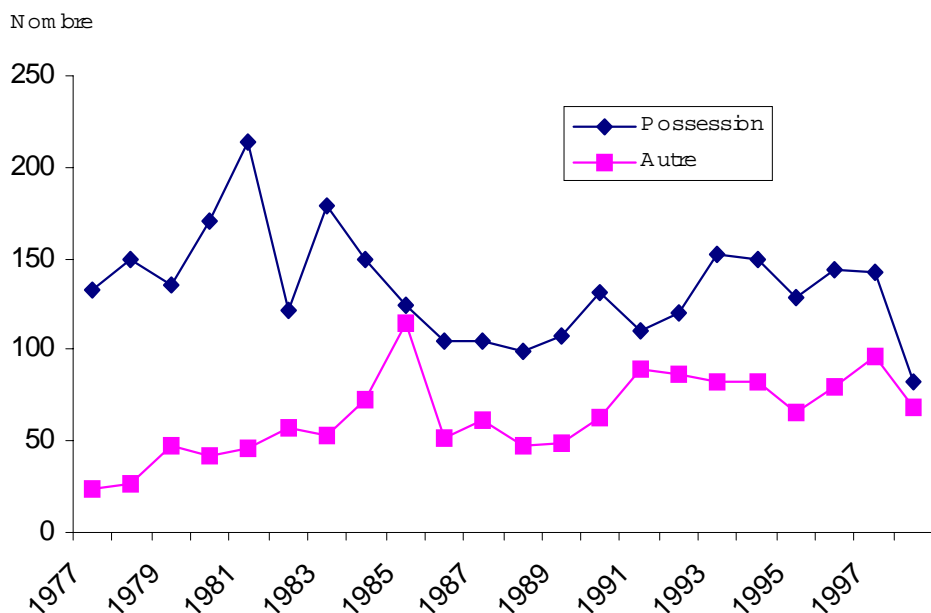
En ce qui a trait à la nature de l'infraction, les infractions de **possession** de drogue comptent aujourd'hui pour 55 p. cent de toutes les accusations en matière de drogue portées contre des adultes en 1998; le **trafic** de drogue compte pour 43 p. cent. En 1998, un nombre infime d'adultes ont été accusés de culture du cannabis (2) et d'importation (1).

Le nombre d'adultes accusés de **possession** de drogue est demeuré plutôt stable de la fin des années 1970 au début des années 1980, mais il n'a pas atteint 100 en 1988. Depuis, il a augmenté pour atteindre son plus haut niveau en 1993, soit 152 adultes inculpés. Après quelques années de stabilité, il a chuté à 82 adultes en 1998 (-46 p. cent).

À titre de comparaison, le nombre d'adultes accusés de **trafic** a tendance à augmenter peu à peu.

Au fil des ans, presque aucun adulte n'a été inculpé de culture ou d'importation dans les Territoires. Pour ces deux infractions, le nombre d'adultes inculpés est demeuré en dessous de 5 pendant les 20 dernières années.

Figure 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Territoires du Nord-Ouest, 1977 à 1998



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Dans l'ensemble, le nombre **total** d'adultes accusés d'une infraction liée à la drogue dans les Territoires du Nord-Ouest a légèrement diminué, de 157 à la fin des années 1970 à 150 en 1998.

Toutefois, la tendance a connu une diminution de 37 p. cent en 1998, après avoir été plutôt stable pendant quelques années.

Soulignons que la tendance relative au nombre d'infractions signalées ne reflète peut-être pas le taux de consommation de la drogue puisque le nombre d'accusations dépend presque entièrement du zèle des corps policiers dans l'application de la loi.

Comparaison entre les données des corps policiers et les données des tribunaux

La comparaison entre le nombre d'adultes accusés par la police et le nombre d'affaires traitées par les cours criminelles provinciales repose sur l'hypothèse qu'une faible proportion d'accusés ne comparait pas pour diverses raisons, notamment la déjudiciarisation. Si c'était le cas, le nombre d'affaires de drogue traitées par les tribunaux devrait être légèrement inférieur au nombre d'inculpés.

L'analyse ne porte que sur une seule année des données des tribunaux provinciaux puisque les Territoires du Nord-Ouest n'ont commencé à participer à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes qu'en 1997/1998.

En 1997/1998, 217 personnes ont été inculpées par la police dans les Territoires du Nord-Ouest alors que les tribunaux de juridiction pénale du territoire ont traité 90 affaires. Il s'agit d'un ratio de 0,42 ce qui veut dire que pour 100 adultes inculpés par la police, les tribunaux de juridiction criminelle ont entendu 42 affaires. Il s'agit d'un ratio bien inférieur au ratio obtenu dans le reste du Canada, savoir de 0,68. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces ratios sont inférieurs.

Enfin, pour chaque 100 adultes inculpés dans les Territoires du Nord-Ouest, en moyenne, le nombre d'affaires entendues par les tribunaux est d'environ 42, par rapport au taux canadien de 85. Toutefois, le nombre réel peut varier énormément, soit de 40 à 100 selon l'administration en cause.

Méthode de projection

La méthode statistique retenue est la **méthode d'extrapolation à deux paramètres par lissage exponentiel de Holt**. La méthode consiste à définir la tendance continue relative aux infractions en matière de drogues pour les années pour lesquelles nous disposons de données, soit de 1977 à 1998, et d'extrapoler pour les années de 1999 à 2003. Il faut calculer les moyennes mobiles des données historiques. Cette méthode est fondée sur tous les points de données passés, mais elle accorde plus de valeur aux années les plus récentes. Par conséquent, les caractéristiques des infractions en matière de drogue au cours des dernières années (par exemple, de 1994 à 1998) influenceront davantage sur la détermination de la tendance future.

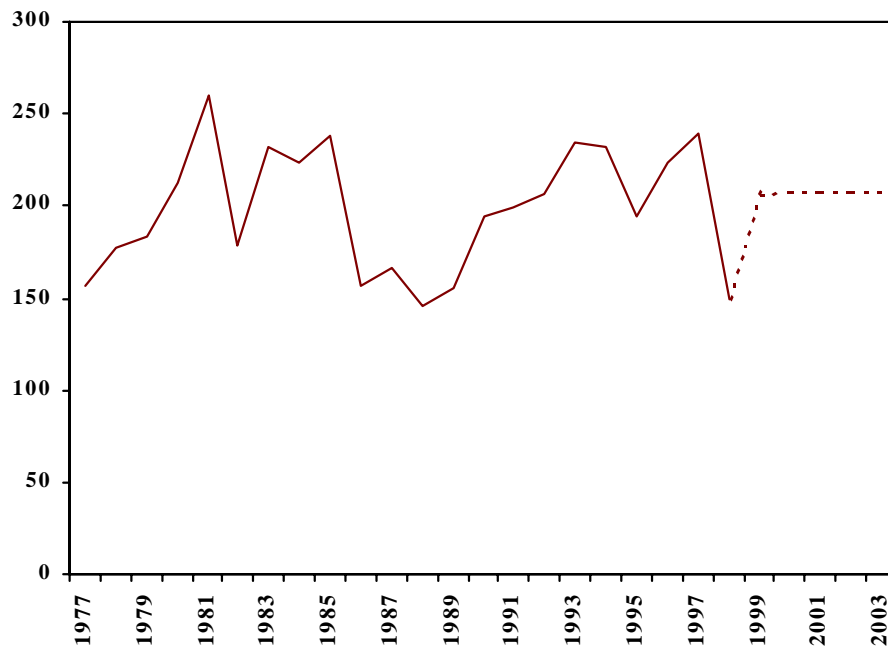
Résultats de la projection (Figure 3, Annexe 3)

L'analyse des données historiques comprend des profils distincts fondés sur le type de drogue et la nature de l'infraction. Toutefois, la projection ne vise que le nombre total d'affaires à cause uniquement des petits nombres obtenus dans plusieurs provinces et territoires après la ventilation des données.

La projection par extrapolation révèle que le nombre d'adultes accusés par la police dans les Territoires du Nord-Ouest augmentera au cours des cinq prochaines années. Selon l'estimation sur 5 ans, le nombre total d'inculpés adultes augmentera d'environ 39 p. cent, soit de 150 adultes inculpés en 1998 à 208 en 2003.

Figure 3

**Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Territoires du Nord-Ouest, réel (1977 à 1998) et projeté (1999 à 2003)**



Source: Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

ANNEXES

Tableau 1
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type de drogue
Territoires du Nord-Ouest, 1977 à 1998

Année	Héroïne	Cocaïne	Divers	Cannabis	Total
1977	0	1	0	156	157
1978	1	0	1	175	177
1979	0	4	10	169	183
1980	0	0	5	208	213
1981	3	0	3	254	260
1982	1	5	3	169	178
1983	0	4	2	226	232
1984	1	10	1	211	223
1985	0	7	0	231	238
1986	0	3	0	154	157
1987	0	3	1	163	167
1988	0	14	3	129	146
1989	0	10	0	146	156
1990	0	9	1	184	194
1991	0	15	0	184	199
1992	0	9	0	198	207
1993	0	8	2	224	234
1994	0	21	0	211	232
1995	0	13	0	181	194
1996	0	11	1	212	224
1997	0	26	5	208	239
1998	1	6	2	141	150

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 2
Nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue, par type d'infraction
Territoires du Nord-Ouest, 1977 à 1998

Année	Possession	Trafic	Importation	Culture	Total
1977	133	22	0	2	157
1978	150	25	0	2	177
1979	136	47	0	0	183
1980	171	42	0	0	213
1981	214	46	0	0	260
1982	121	56	0	1	178
1983	179	53	0	0	232
1984	150	70	3	0	223
1985	124	113	1	0	238
1986	105	51	0	1	157
1987	105	61	0	1	167
1988	99	45	0	2	146
1989	107	47	0	2	156
1990	131	63	0	0	194
1991	110	85	0	4	199
1992	120	87	0	0	207
1993	152	79	0	3	234
1994	150	82	0	0	232
1995	129	65	0	0	194
1996	144	79	0	1	224
1997	142	97	0	0	239
1998	82	65	1	2	150

Source : Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Projections du nombre d'adultes inculpés d'une infraction en matière de drogue
Territoires du Nord-Ouest, 1999 à 2003

Année	Nombre prévu
1999	207
2000	208
2001	208
2002	208
2003	208

Projections préparées par la Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.